

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 14 du 26 mars 2015

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte 24

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2014-2015.

Du 24 mars 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2014-2015.

Du 24 mars 2015

NOR D E F T 1 5 5 0 4 0 4 C

Références :

Arrêté du 29 août 2005 (BOC, 2005, p. 5651 ; BOEM 300.3.1, 313.1, 321.3, 810.4.1) modifié.

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 31 ; BOEM 313.1) modifiée.

Instruction n° 9413/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 3 septembre 2014 (BOC n° 44 du 5 septembre 2014, texte 10 ; BOEM 313.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 3 mars 2014 (BOC n° 14 du 21 mars 2014, texte 14).

Référence de publication : BOC n° 14 du 26 mars 2015, texte 24.

SOMMAIRE

Préambule.

Rappels.

Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

Tableau relatif aux circuits.

Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Tableaux relatifs aux circuits.

1.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

1.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

2. Secrétariat Général pour l'Administration.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

2.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

2.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

2.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organismes rattachés.

2.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

2.1.6. Service d'infrastructure de la défense.

2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

3.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

3.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

4. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

4.1.2. Section technique de l'armée de terre.

4.1.3. École polytechnique.

4.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

4.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national France, bataillon de quartier général.

4.1.6. Centre d'instruction des réservistes parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

4.1.7. Formations du génie de l'air.

4.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.

4.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

4.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

4.1.11. Délégation générale pour l'armement.

4.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

4.1.13. Service des essences des armées.

4.1.14. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

5. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

5.1. Tableau relatif aux circuits.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

6. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

6.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

6.1.3. États-majors de force n° 1 et n° 3.

6.1.4. 1re brigade mécanisée.

6.1.5. Brigade logistique n° 1.

6.1.6. 2e brigade blindée.

6.1.7. 3e brigade légère blindée.

6.1.8. 6e brigade légère blindée.

6.1.9. 7e brigade blindée.

6.1.10. 9e brigade d'infanterie de marine.

6.1.11. 11e brigade parachutiste.

6.1.12. 27e brigade d'infanterie de montagne.

6.1.13. Brigade franco-allemande.

6.1.14. Brigade des forces spéciales terre.

6.1.15. Brigade de renseignement.

6.1.16. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

6.1.17. Commandement des centres de préparation des forces.

6.1.18. Organismes outre-mer et étranger.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

7. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. Direction.

7.1.2. Direction de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.

7.1.3. Centre des hautes études militaires.

7.1.4. École de guerre.

7.1.5. Institut des hautes études de défense nationale.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

8. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. Échelon central.

8.1.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8^e régiment de transmissions et organismes rattachés.

8.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

8.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

8.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

8.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

8.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

8.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

8.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

8.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.

8.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

8.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.

8.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.

8.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.

8.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.

8.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.

8.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.

8.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. Direction.

9.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

9.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

9.1.4. Organismes de formation.

9.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

10. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.1.1. Direction.

10.1.2. Centres de formation.

10.1.3. Détachements avancés des transmissions.

10.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

11. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

11.1.2. Formations militaires et direction générale de la sécurité civile.

11.1.3. Service militaire adapté.

11.1.4. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

12. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.1.1. Direction centrale.

12.1.2. Organismes rattachés.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

13. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. Direction centrale.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

14. AUTRE.

14.1. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

15. TEXTE ABROGÉ.

ANNEXE(S)

ANNEXE. GLOSSAIRE.

Préambule.

Rappels.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre.

Elle est le seul document définissant les circuits de notation et de fusionnement, classés par chaînes fonctionnelles, dispositions particulières incluses. La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectuent conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 modifiée, relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre sauf dispositions expresses mentionnées dans la présente circulaire.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux exclusivement. Dans ce cadre, tout officier est noté en premier ressort par l'autorité accréditée à cet effet et en second ressort par l'autorité immédiatement supérieure dont il relève, à l'exception des officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers. Ces officiers font alors l'objet de circuits spécifiques et sont notés en premier ressort par l' AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle.

En ce qui concerne le fusionnement, les officiers jusqu'au grade de commandant inclus sont fusionnés par l' AIS dont ils relèvent. Toutefois, lorsqu'une AIS est accréditée par la présente circulaire en qualité de tête de chaîne n° 2, elle procède également au fusionnement des lieutenants-colonels. Les autres officiers sont fusionnés par leur TDC dénommée tête de chaîne n° 1 lorsque des AIS accréditées TDC 2 lui sont subordonnées. Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC ou, le cas échéant, par leur TDC 1. Le fait qu'une AIS soit désignée comme TDC 2 et la tête de chaîne dont elle relève comme TDC 1 est sans incidence quant à leurs prérogatives respectives en termes de notation.

Dans un souci de compréhension, la dénomination chef de corps (CDC) apparaît dans la circulaire, elle correspond en droit au terme commandement de la formation administrative.

Les officiers effectuant un temps de commandement d'officier supérieur ne sont pas premiers notateurs d'officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement.

Le commandement de la légion étrangère effectue le fusionnement, à l'échelon de la légion étrangère, de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Cette autorité agit en tant que dernier notateur des officiers servant à titre étranger quelle que soit leur

formation d'appartenance.

Lorsque l'application des circuits de notation décrits par la présente circulaire conduit à l'accréditation d'un officier subalterne comme premier notateur des officiers, l'ensemble des compétences résultant de cette accréditation est intégralement transféré à l'AIS.

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur adjoint du service de santé des armées.

Les militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1 du 29 décembre 2011 ⁽¹⁾ relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales).

Les circuits de notation et de fusionnement des commissaires des armées ne sont pas décrits par la présente circulaire mais font l'objet de dispositions spécifiques du service du commissariat des armées.

Le personnel terre affecté au sein de la chaîne SID est fusionné par le SGA. Les circuits de notation et fusionnement des IMID sont décrits par la DCSID.

Le personnel terre affecté au sein de la chaîne SEA est fusionné par l'EMAT-MGAT. Les circuits de notation et fusionnement du personnel SEA sont décrits par la DCSEA.

Les militaires mis à la disposition d'une autorité civile dans un cadre autre que celui du détachement, affectation temporaire (cf. article L. 4138-2.2° du code de la défense) ou « mis à disposition » dans le cadre de l'article 43. de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée, sont notés à titre normal par les autorités désignées par la convention relative à leur affectation temporaire ou leur mise à la disposition.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

Chaque tête de chaîne fonctionnelle fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties. La première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement, la deuxième identifie les autorités accréditées et la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

Tableau relatif aux circuits.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI (1).	N1 (2).	N2 (3).	P-FUS (4).	FUS (5).
TC/TR/PN (6).		AIS (7).	TDC (8).	AIS.	TDC.
Cas particulier.					
COL (9).		TC ou PN.	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (10).		TC ou PN.	AIS.	AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (11).
SLT/LTN/CNE/CDT (12).		TC ou PN.	AIS.	TC ou PN.	AIS.
S-OFF (13).		CDS ou équivalent (14).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.

- (1) Notateur intermédiaire.
- (2) Notateur au premier degré.
- (3) Notateur au second degré.
- (4) Pré-fusionneur.
- (5) Fusionneur.
- (6) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.
- (7) Autorité immédiatement supérieure.
- (8) Tête de chaîne fonctionnelle.
- (9) Colonel.
- (10) Lieutenant-colonel.
- (11) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.
- (12) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.
- (13) Sous-officier.
- (14) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.

La ligne « cas particulier » permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation, il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/AIS TDC2 ou NC1 pour les notateurs d'officier au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC1 correspondant. Le fait pour une autorité de ne pas être mentionnée dans la présente circulaire est sans incidence sur sa compétence et la valeur de son accréditation par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Tableaux relatifs aux circuits.

1.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.1.1. Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
Cas particulier : chefs de cellules militaires.		CABMIN.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.2. Chef cellule préparation de l'avenir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.	PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.3. Chef cellule internationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		INTERN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		INTERN.	CABMIN AIS.	INTERN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.4. Chef cellule administration générale et soutien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.5. Chef de cellule gestion du personnel et interventions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.	AVANCEMENT.
-----------------	-----------	-------------

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GEST PERS.	CABMIN AIS.	GEST PERS.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.6. Conseiller diplomatique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.7. Conseiller affaires industrielles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.8. Bureau des aides de camp du ministre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.9. Chef du quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		QG.	CABMIN AIS.	QG.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.10. Bureau réservé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BRES.	CABMIN AIS.	CAB MIN.	CABMIN TDC.
LCL.		BRES.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BRES.	CABMIN AIS.	BRES.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.1.11. Cabinet militaire du premier ministre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef CABPM.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.

LCL.		ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.	ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ terre CABPM.	ADJ terre CABPM.	ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.
Cas particulier : CNR.					
COL.		CNR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
S-OFF.		CNR.	ADJ terre CABPM.	ADJ terre CABPM.	CABMIN AIS.

1.1.1.12. État-major particulier et cabinet de la présidence de la République.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		EMP.	EMP.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
COL.		CEMP PR.	CEMP PR.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ CEMP PR.	CEMP PR.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ CEMP PR.	CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	CEMP PR.
S-OFF.		ADJ CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	CEMP PR.

1.1.1.13. Contrôle général des armées.

1.1.1.13.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PRB.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		PRB.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.13.2. Groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		FSI.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		FSI.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		FSI.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		FSI.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.13.3. Inspection des installations classées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.13.4. Inspection du travail dans les armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ITA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		ITA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

S-OFF.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
--------	--	------	------	------	-------------

1.1.1.13.5. Département de soutien du contrôle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DSC.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		DSC.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.13.6. Secrétaire général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		SG.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		SG.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.13.7. Adjoint au chef du contrôle général des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJCGA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJCGA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJCGA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.		ADJCGA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

1.1.1.14. Inspection des armements nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IAN.	CABMIN AIS.	IAN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		IAN.	IAN.	IAN.	CABMIN AIS.

1.1.1.15. Bureau des officiers généraux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.

SLT/LTN/CNE/CDT.		BOG.	CABMIN AIS.	BOG.	CABMIN AIS.
S-O secrétariat.		BOG.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS terre.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.

1.1.1.16. Grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.
S-OFF.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.

1.1.1.17. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.

1.1.1.18. Cabinet du gouverneur des Invalides.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		GOUV INV.	GOUV INV.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		GOUV INV.	GOUV INV.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAB GOUV INV.	GOUV INV.	GOUV INV.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.

1.1.1.19. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	BD MINOM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		BD MINOM.	BD MINOM.	BD MINOM.	CABMIN AIS.

1.1.1.20. Terres australes et antarctiques françaises.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.

LCL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		TAAF.	CABMIN AIS.	TAAF.	CABMIN AIS.
S-OFF.		TAAF.	TAAF.	TAAF.	CABMIN AIS.

1.1.1.21. Direction générale des systèmes d'information et de communication.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.		DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.	DGSIC ADJ.	CABMIN AIS.

1.1.1.22. Secrétariat général de la commission armées jeunesse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAJ.	CABMIN AIS.	CAJ.	CABMIN AIS.
S-OFF.		ADJ CAJ.	CAJ.	CAJ.	CABMIN AIS.

1.1.1.23. Secrétariat général du conseil supérieur de la fonction militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		SG CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CSFM.	CABMIN AIS.	SG CSFM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		SG CSFM.	SG CSFM.	SG CSFM.	CABMIN AIS.

1.1.1.24. Conseil supérieur de la réserve militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSRM.	CABMIN AIS.	CSRM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CSRM.	CSRM.	CSRM.	CABMIN AIS.

1.1.1.25. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.

LCL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		HCECM.	CABMIN AIS.	HCECM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		HCECM.	HCECM.	HCECM.	CABMIN AIS.

1.1.1.26. Commission des recours des militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CRM.	CABMIN AIS.	CRM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CRM.	CRM.	CRM.	CABMIN AIS.

1.1.1.27. Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SEDACM.	SEDACM.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		SEDACM.	SEDACM.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SEDACM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		SEDACM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.1.28. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		VGE.	VGE.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		VGE.	VGE.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.
S-OFF.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.

1.1.1.29. Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFRS.	CABMINAIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CSFRS.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CSFRS.	CSFRS.	CSFRS.	CABMIN AIS.

1.1.1.30. Mission d'appui à la transformation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAT.	CABMIN AIS.	MAT.	CABMIN AIS.
S-OFF.		MAT.	MAT.	MAT.	CABMIN AIS.

1.1.1.31. Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SEDACM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.1.32. Mission du centenaire de la première guerre mondiale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MCPGM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.
S-OFF.		MCPGM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.2.1. Direction général des relations internationales et de la stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR DGRIS.	CABMIN TDC.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		DA DGRIS.	DIR DGRIS.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DA DGRIS.	DIR DGRIS.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DGRIS.	DIR DGRIS.	DA DGRIS.	DIR DGRIS.
S-OFF.		DA DGRIS.	DA DGRIS.	DA DGRIS.	DIR DGRIS.

1.1.2.1.1. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR DGRIS.	CABMIN TDC.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		D IRSEM.	DIR DGRIS.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
LCL.		D IRSEM.	DIR DGRIS.	DIR DGRIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		D IRSEM.	DIR DGRIS.	D IRSEM.	DIR DGRIS.
S-OFF.		D IRSEM.	D IRSEM.	D IRSEM.	DIR DGRIS.

1.1.2.2. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
Cas particulier: Les conseillers et les sous-directeurs.		SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
COL.		Chef SAG.	SGDSN ADJ.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
LCL.		Chef SAG.	SGDSN ADJ.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef SAG.	SGDSN ADJ.	Chef SAG.	SGDSN ADJ.
S-OFF.		Directeur ou chef de service.	Chef SAG.	Chef SAG.	SGDSN ADJ.

1.1.2.2.1. Centre de transmissions gouvernemental.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
COL.		CTG.	SGDSN ADJ.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
LCL.		CTG.	SGDSN ADJ.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CTG.	SGDSN ADJ.	CTG.	SGDSN ADJ.
S-OFF.		Chef de division ou chef de bureau.	CTG.	CTG.	SGDSN ADJ.

1.1.2.3. Sous-direction des bureaux des cabinets.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SDBC.	CABMIN TDC.	SDBC.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ SDBC.	SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.
S-OFF.		CDB.	ADJ SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.

1.1.2.4. Inspection générale des armées - terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT.	CABMIN TDC.	IGAT.	CABMIN TDC.
CCAB IGAT.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM IGAT.	IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.
S-OFF.		CEM IGAT.	CEM IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.

1.1.2.4.1. Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	IGAT.
S-OFF.		BEAD-TT.	BEAD-TT.	BEAD-TT.	IGAT.

1.1.2.5. État-major de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.
COL.		NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.
LCL.		NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.	NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.
S-OFF.		CDS EM défense.	NC1 EM défense.	NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.

1.1.2.6. Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

1.1.2.6.1. Cabinet de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de cabinet.		DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
S-OFF.		Chef de CAB.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.2. Sous-direction de la contre-ingérence.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.
S-OFF.		Chef de DIV.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.3. Sous-direction des centres nationaux d'expertises.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.
S-OFF.		Chef de centre.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.4. Sous-direction de la stratégie et des ressources.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.
S-OFF.		Chef de division. Chef de pôle.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.5. Direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DSEZP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		DSEZP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSEZP.	DPSD.	DSEZP.	DPSD.
S-OFF.		DSEZP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.6. Direction zonale de protection et de sécurité de la défense de Paris, Nord et Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DIR ZON.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		DIR ZON.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ZON.	DPSD.	DIR ZON.	DPSD.
S-OFF.		DIR ZON.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.7. Poste de protection et de sécurité de la défense auprès des forces françaises à l'étranger, poste de protection et de sécurité de la défense dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : chef de poste du grade de commandant.		ADJ DPSD.	DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	DPSD.	CDP.	DPSD.
S-OFF.		CDP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.7. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
COL.		CDD DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
LCL.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.
S-OFF.		CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.

1.1.2.7.1. Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.
S-OFF.		Chef service.	DIR ECPAD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.

1.1.2.8. État-major des armées - attachés de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : TC/TR/PN. Attaché de défense.		OGRIM.	CABMIN TDC.	OGRIM.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL. Attaché de défense.		CDD CB ou EA.	CABMIN TDC.	OGRIM.	CABMIN TDC.
Cas particulier : LCL. Attaché de défense.		CDD CB ou EA.	CABMIN TDC.	OGRIM.	CABMIN TDC.

1.1.2.9. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL. Chef mission.		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		Chef mission moyen.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
LCL.		Chef mission moyen.	DCSD.	Chef mission moyen.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef mission moyen.	DCSD.	Chef mission moyen.	DCSD.
S-OFF.		Chef de bureau.	Chef mission moyen.	Chef mission moyen.	DCSD.

1.1.2.9.1. Mission coopération et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD (NC1).	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL officiers. Organisation régionale.	Ambassadeur.	Chef mission moyen.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL de la protection civile.	ASI.	Chef mission moyen.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		AD.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : autres OFF de la protection civile.	ASI.	Chef mission moyen.	DCSD.	Chef mission moyen.	DCSD.
LCL.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
S-OFF.		Chef de projet.	AD.	AD.	DCSD.

1.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CABMIN TDC.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20.
CABMIN AIS.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5.
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG.
ADJ terre.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57.
PRÉPAVENIR.	Chef cellule préparation de l'avenir.	NC1.	MW1.
INTERN.	Chef cellule internationale.	NC1.	MW2.
ADMGENSOUT.	Chef cellule administration générale et soutien.	NC1.	MW3.
GESTPERS.	Chef cellule gestion du personnel	NC1.	MW4.

	et interventions.		
QG.	Chef du quartier général.	NC1.	MW5.
BRES.	Chef du bureau réservé.	NC1.	MW6.
Chef CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE.
ADJ terre CABPM.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZF.
CNR.	Coordinateur national du renseignement.	NC1.	MZO.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	AIS.	MX.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	NC1.	MZC.
ADJ CEMP PR.	Adjoint au chef d'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZD.
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	NC1.	GT0.
PRB.	Chef du groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.	NC1.	GTB.
FSI.	Chef du groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information.	NC1.	GTC.
IIC.	Chef de l'inspection des installations classées.	NC1.	GTI.
ITA.	Chef de l'inspection du travail.	NC1.	GTH.
SG.	Secrétaire général.	NC1.	GTF.
DSC.	Chef du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTJ.
ADJCGA.	Adjoint au chef du contrôle général des armées.	NC1.	GTE.
IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR.
BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58.
CDS terre.	Chef de section terre.	NC1.	MWX.
SG CHANC OL.	Secrétaire général de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.	NC1.	MZB.
CHANC LH.	Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	NC1.	MZA.
GOUV INV.	Gouverneur des invalides.	NC1.	MZI.
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA.
GSPI DET.	Groupement de soutien des personnels isolés - détachement.	NC1.	M82.
BD MINOM.	Conseiller militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.	NC1.	MZ2.
TAAF.	Préfet des terres australes antarctiques françaises.	NC1.	MZQ.

DGSIC ADJ.	Directeur général adjoint des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61.
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO.
SG CSFM.	Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH.
CSR.M.	Conseil supérieur de la réserve militaire.	NC1.	M120.
HCECM.	Secrétaire général du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP.
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV.
SEDACM.	Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.	NC1.	M60.
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZJ.
CSFRS.	Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.	NC1.	MXG.
MAT.	Mission d'appui à la transformation.	NC1.	MXC.
MIADGM.	Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.	NC1.	MXE.
MCPGM.	Mission du centenaire de la première guerre mondiale.	NC1.	MXF.
DIR DAS.	Directeur de la délégation aux affaires stratégiques.	AIS.	2A.
DA DAS.	Directeur adjoint de la délégation aux affaires stratégiques.	NC1.	M59.
DIRSEM.	Directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
SGDSN ADJ.	Secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale.	AIS.	22.
Chef SAG.	Chef du service administration générale.	NC1.	OA0.
CTG.	Chef du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0.
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C.
ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0.
IGAT.	Inspecteur général des armées-terre.	AIS.	2M.
IGAT. NC1.	Inspecteur général des armées-terre. Premier notateur du	NC1.	NKC.

	chef de cabinet et du directeur du bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.		
CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées-terre.	NC1.	NK0.
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	AIS.	2E.
NC1 EM défense.	Premier notateur et chef de corps de l'état-major de défense.	NC1.	KA0.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	NC1.	KAA.
CDS EM défense.	Chefs de services de l'état-major défense.	NC1.	8E.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D.
CAB DU DIR.	Chef de cabinet du directeur.	NC1.	IA8.
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA.
DPSD 2 (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense 2.	NC1.	IA6.
ADJ DPSD.	Directeur adjoint de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0.
SDCI.	Sous-directeur contre-ingérence.	NC1.	IAJ.
Division opérations.	Chef de la division « opérations ».	NC1.	IAH.
DIV GOUV.	Chef de la division de la gouvernance.	NC1.	IAC.
Division CIE.	Chef de la division « contre-ingérence » économique.	NC1.	IAG.
DIV SF.	Chef de la division soutien, finances.	NC1.	IAD.
DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	IAE.
Centre des SIC.	Chef du centre des systèmes d'information et de communication.	NC1.	IAF.
DSEZP.	Directeur de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	IAK.
CNHD.	Chef du centre national d'habilitation défense.	NC1.	IAL.
DIRZON Paris.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Paris.	NC1.	IAM.
DIRZON Nord.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Nord.	NC1.	IAQ.
DIRZON Est.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Est.	NC1.	IAR.
DIRZON Ouest.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Ouest.	NC1.	IAS.

DIRZON Sud-Ouest.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Sud-Ouest.	NC1.	IAU.
DIRZON Sud et Sud-Est.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Sud et Sud-Est.	NC1.	IAT.
CDP Fort-de-France.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Fort-de-France.	NC1.	IAN.
CDP La Réunion.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAP.
CDP Cayenne.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3.
CDP Nouméa.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4.
CDP Papeete.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5.
CDP Djibouti.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1.
CDP EAU.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense des Émirats arabes unis.	NC1.	IA7.
CDP Gabon.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense du Gabon.	NC1.	IA2.
CDP Dakar.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ.
CDP Port Bouet.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB.
SDSR.	Sous-directeur de la stratégie et des ressources.	NC1.	IAW.
SDCNE.	Sous-directeur des centres nationaux d'expertises.	NC1.	IAX.
Pôle formation INS.	Chef du pôle de formation et instruction.	NC1.	IAY.
Division CID.	Chef de la division « contre-ingérence » défense.	NC1.	IBB.
CMR.	Chef du centre des moyens de recherche.	NC1.	IBE.
CCPI.	Chef du centre du conseil, de la prévention et des inspections.	NC1.	IBF.
DPSD PLUS 4.	Direction de la protection et de la sécurité de la défense - plus 4.	NC1.	IAV.
DA DICOD.	Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I.
CDD 1 DICOD.	Chef du département services.	NC1.	2IA.
CDD 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB.

CDD 3 DICOD.	Chef du département rédactions.	NC1.	2IC.
CDD 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID.
CCAB 5 DICOD.	Chef de cabinet de la délégation à l'informaion et à la communication de la défense.	NC1.	2IF.
CPILOT 6 DICOD	Chef du pôle pilotage de la délégation à l'informaion et à la communication de la défense.	NC1.	2IG.
DIR ECPAD.	Directeur adjoint à l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.	NC1.	KMO.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	AIS.	YP.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	NC1.	JYD.
Chef DIV CB.	Chef de division coopérations bilatérales.	NC1.	JYN.
Chef DIV EA.	Chef de division euratlantique.	NC1.	JYP.
DCSD.	Directeur coopération de sécurité et de défense.	AIS TDC2.	7B.
DCSD. (NC1).	Directeur coopération de sécurité et de défense - général.	NC1.	MWA.
Chef mission MOY.	Chef de la mission des moyens et chef de corps de la direction de la coopération de sécutité et de défense.	NC1.	MWD.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

2.1.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chancelier du SGA.	SDPRHF.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
COL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		Chef CAB.	Chef CAB.	Chef CAB.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.2. *Sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	SDPRHF.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	SDPRHF.	SDPRHF.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.3. *Mission d'aide au pilotage.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAP.	ADJ SGA AIS.	MAP.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		MAP.	MAP.	MAP.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.4. *Mission communication.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	Autorité d'emploi de proximité.	COM.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.	Autorité d'emploi de proximité.	COM.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Autorité d'emploi de proximité.	COM.	ADJ SGA AIS.	COM.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.5. *Inspection technique de l'infrastructure de la défense.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ITID.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	ITID.	ITID.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.6. *Délégation à l'accompagnement des restructurations.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.			ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

		NC1 ADJ SGA TC TR PN.			
COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAR.	ADJ SGA AIS.	DAR.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		ADJ DAR.	DAR.	DAR.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.7. Mission des achats du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	Chef MA.	Chef MA.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.8. Délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DRES.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DRES.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DRES.	ADJ SGA AIS.	ADJ DRES.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	ADJ DRES.	ADJ DRES.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.9. Direction des affaires financières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CCAB/CB/CS/SD.	ADJ DAF.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.10. Direction des affaires juridiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.			ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.

		NC1 ADJ SGA TC TR PN.			
COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		SD.	ADJ DAJ.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.

2.1.1.11. Service parisien de soutien de l'administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	SPAC.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		SD ou CDB.	SDPO.	SDPO.	ADJ SGA AIS.

2.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

2.1.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef de cabinet.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
Chargé de mission.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.
COL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.		SD/ADJ SD/ CM/ADJ CM/CDB.	Chef CAB.	Chef CAB.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.2. Pôles ministériels de l'action sociale et échelons sociaux subordonnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef PMAS non TC/TR ou PN.		SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
COL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	

					ADJ SGA TDC.
LCL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.		CS.	PMAS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.3. Échelons sociaux interarmées d'outre-mer et à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef ESIA nonTC/TR ou PN.		SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	ESIA.	ESIA.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.4. Centre de formation au management de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.
S-OFF.		CFMD.	CFMD.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.5. Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.		CDD ou équivalent.	CERH-PC.	CERH-PC.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.6. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.

S-OFF.		CS/CDB.	SMISF-RH.	SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.
--------	--	---------	-----------	-----------	-----------------

2.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

2.1.3.1. Agence de reconversion de la défense.

2.1.3.1.1. Sous-direction de la reconversion.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-OFF.		ADJ SD.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

2.1.3.1.2. Département des études générales et de l'encadrement supérieur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		NC1 CDPT EGES.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDPT EGES.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-OFF.		NC1 CDPT EGES.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

2.1.3.2. Pôles défense mobilité et antennes subordonnées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CPDM.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CPDM.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPDM.	ARD AIS.	CPDM.	ARD AIS.
S-OFF.		CPDM.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

2.1.3.3. Centre militaire de formation professionnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CFA CMFP.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFA CMFP.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA CMFP.	ARD AIS.	CFA CMFP.	ARD AIS.
S-OFF.		CDU.	CFA CMFP.	CFA CMFP.	ARD AIS.

2.1.3.4. Centre de traitement de l'indemnisation du chômage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CTIC.		NC1 ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ARD AIS.
S-OFF.		CTIC.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

2.1.3.5. Commission nationale d'orientation et d'intégration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CNOI.	CNOI.	CNOI.	ARD AIS.

2.1.3.6. Mission de reconversion des officiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		MRO.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MRO.	ARD AIS.	MRO.	ARD AIS.

2.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organismes rattachés.

2.1.4.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-OFF.		CDB.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-OFF EPFPMA.		CS ou équivalent.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.

2.1.4.2. Service historique de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SHD.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SHD.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SHD.	DMPA AIS.	SHD.	DMPA AIS.
S-OFF.		Chef DPT ou équivalent.	SHD.	SHD.	DMPA AIS.

2.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.

2.1.5.1. Direction du service national/administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chargé de mission.		NC1 DSN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.	NC1 DSN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.	NC1 DSN.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.	NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.
S-OFF DSN/AC.		SD ou équivalent.	NC1 CFA DSN AC.	NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.

2.1.5.2. Établissements du service national, y compris centres subordonnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ESN.	DSN AIS.	ESN.	DSN AIS.
S-OFF.		CC/ADJ ESN/ CDB ou équivalent.	ESN.	ESN.	DSN AIS.

2.1.5.3. Centres du service national outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	COMSUP.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef CSN non TC/TR ou PN.	COMSUP.	NC1 DSN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSN.	DSN AIS.	CSN.	DSN AIS.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CSN.	CSN.	DSN AIS.

2.1.6. Service d'infrastructure de la défense.

2.1.6.1. Direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Officiers directement subordonnés au DCA SID.		NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
COL.		CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
LCL.				NC1 DCA SID.	

	EMA/CPCO et DIRISI Kremlin-Bicêtre (officiers de liaison).	CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.	DCA SID AIS.		ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.	DCA SID AIS.	CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.	DCA SID AIS.
S-OFF.	CDT la BA 117 Balard (S-O cellule travaux Balard).	SD/CDB ou équivalent.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	DCA SID AIS.

2.1.6.2. Établissements du service d'infrastructure de la défense (incluant les unités de soutien de l'infrastructure de la défense subordonnées et service achat infra et bureaux isolés).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur D'ESID.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
TC/TR ou PN.	a) COM BDD (pour chef d'USID). b) DIR ESID (pour TC/PR/PN).	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	Chefs de DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
LCL.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	Chefs de DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	Chefs DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	Chefs DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.
S-OFF.		CDD/CDB/CDU ou équivalent.	DIR ADJ ESID.	DIR ADJ ESID.	DCA SID AIS.

2.1.6.3. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF (pour directeur).	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Directeur non TC/TR ou PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF.	NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
COL.		DID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DID.	DCA SID AIS.	DID.	DCA SID AIS.

SLT/LTN/CNE/CDT DU DETSID EAU.	Adjoint interarmées des FFEAU (pour chef DET).	DID Djibouti.	DCA SID AIS.	DID Djibouti.	DCA SID AIS.
S-OFF.		CDD, CDB ou équivalent.	DID.	DID.	DCA SID AIS.

2.1.6.4. École nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Chef stratégie.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef stratégie.	DCA SID AIS.	Chef stratégie.	DCA SID AIS.
S-OFF.		Directeur des études.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	DCA SID AIS.

2.1.6.5. Centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CETID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CETID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CETID.	DCA SID AIS.	CETID.	DCA SID AIS.
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CETID.	CETID.	DCA SID AIS.

2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
ADJ SGA TDC.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration - tête de chaîne.	TDC.	39.
ADJ SGA AIS.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR PN.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTI.
Chef CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPRHF.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
COM.	Mission communication.	NC1.	JUC.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.

DAR.	Délégué à l'accompagnement des restructurations.	NC1.	JTL.
ADJ DRES.D.	Adjoint au délégué pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.	NC1.	M78.
Chef MA.	Chef de la mission des achats du ministère de la défense.	NC1.	JTK.
ADJ DAF.	Directeur adjoint des affaires financières.	NC1.	IL0.
ADJ DAJ.	Directrice adjointe des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale.	NC1.	OB0.
SDPO.	Sous-directeur du pilotage opérationnel.	NC1.	JTU.
ADJ DRH-MD AIS.	Adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
NC1 DRH-MD.	NC1 directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTQ.
Chef CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.
SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Sous-directeur des pensions.	NC1.	JU0.
CERH-PC.	Directeur du centre expert des ressources humaines du personnel civil.	NC1.	CRH.
SMSIF-RH.	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines	NC1.	JTW.
SD IPRH.	Sous-directeur de l'ingénierie des processus ressources humaines.	NC1.	JTX.
Mission en charge PTFRH.	Chef de la mission en charge des projets de transformation de la fonction ressources humaines.	NC1.	JUB.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SDAS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
ESIA Djibouti.	Chef de l'échelon social interarmées Djibouti.	NC1.	NYI.
ESIA Polynésie.	Chef de l'échelon social interarmées Polynésie.	NC1.	NYK.
ESIA Nouvelle-Calédonie.	Chef de l'échelon social interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NYL.
ESIA Guyane.	Chef de l'échelon social interarmées Guyane.	NC1.	NYM.
ESIA Sénégal.	Chef de l'échelon social interarmées Sénégal.	NC1.	NYN.
ESIA Antilles.	Chef de l'échelon social interarmées Antilles.	NC1.	NYP.
PMAS - Bordeaux.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Bordeaux.	NC1.	EUA.
PMAS - Rennes.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Rennes.	NC1.	DQB.
PMAS - Lyon.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Lyon.	NC1.	LLV.
PMAS - Metz.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Metz.	NC1.	LJT.

PMAS - Saint-Germain-en-Laye.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RD.
NC1 ARD TC TR PN.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense- temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
NC1 ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
MRO.	Chef de la mission de reconversion des officiers.	NC1.	ARC.
NC1 ARD.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARD.
CPDM Lyon.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM Marseille.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM Metz.	Chef de pôle défense mobilité de Metz.	NC1.	ARG.
CPDM Paris.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM Rennes.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CDPT EGES.	Chef du département des études générales et de l'encadrement supérieur.	NC1.	ARK.
CPDM Bordeaux.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CDC CMFP.	Chef de corps du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
DMPA.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZB.
ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.
DSN AIS.	Directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.	NC1 directeur du service national - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JWA.
NC1 DSN.	NC1 directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CDC DSN AC.	Chef de corps de l'état-major de la direction du service national AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de-France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
CSN Martinique.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN La Réunion.	Directeur du centre du service national de La Réunion.	NC1.	BLD.
CSN Guadeloupe.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.

CSN Guyane.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN Polynésie.	Directeur du centre du service national de Polynésie française.	NC1.	NYF.
CSN Nlle-Calédonie.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.
DCA SID AIS.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	93.
NC1 DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IF1.
NC1 DCA SID TC TR PN.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	IF2.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IFP.
Chef de la CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFQ.
Chef stratégie.	Chef du service stratégie.	NC1.	IFR.
Chef réalisation.	Chef du service réalisation.	NC1.	IFS.
CETID.	Centre d'expertise technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC1.
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ1.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DX1.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	DX2.
DID Fort-de-France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique-Antilles).	NC1.	0Y1.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP2.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	PP3.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de La Réunion.	NC1.	PP4.
DID Libreville.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP5.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP6.
DIR ADJ ESID Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP7.
DO Metz.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP8.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP9.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR1.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR2.
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR3.
DIR ADJ ESID Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR4.
DO Bordeaux.	Directeur des opérations de l'établissement du service	NC1.	PR5.

	d'infrastructure de la défense de Bordeaux.		
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR6.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR7.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR8.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PR9.
DIR ADJ ESID Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS1.
DO Rennes.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS2.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS3.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS4.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS5.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS6.
DIR ADJ ESID IDF.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS7.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS8.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS9.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT1.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT2.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT3.
DIR ADJ ESID Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT4.
DO Lyon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT5.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT6.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT7.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT8.
ESID Brest.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PT9.
DIR ADJ ESID Brest.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU1.
DO Brest.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU2.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU3.

Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU4.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU5.
USID ILO.	Chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense de Brest - Île Longue.	NC1.	PU6.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU7.
DIR ADJ ESID Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU8.
DO Toulon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU9.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV1.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV2.
Chef DIV PLANS.	Chef de division PLANS de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV3.
Chef BCU.	Chef du bureau de coordination des unités de soutien d'infrastructure de la défense de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV4.

3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.1.1. État-major des armées et organismes rattachés.

3.1.1.1. État-major des armées - relations internationales militaires.

3.1.1.1.1. Division euratlantique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
AD TR/PN.		OGRIM (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.	OGRIM (accrédité AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL AD zone Europe, Amérique du Nord, Asie Centrale.		CDD.	CABMIN TDC.	OGRIM (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
LCL AD zone Europe, Amérique du Nord, Asie Centrale.		CDD.	CABMIN TDC.	OGRIM (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL CONSMIL délégation Européenne ADDIS-ABEBA.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL NADEF COL Rome.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL au conseil Franco-Allemand.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
Cas particulier : LCL <i>NATO SCHOOL</i> OBERAMMERGAU.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
CDT MCCE EINDHOVEN.		CDD.	OGRIM.	CDD.	CPT EMA.
LCL SALCC EINDHOVEN.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
COL.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.

LCL.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	OGRIM.	CDD.	CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	CDD.		CPT EMA.
S-OFF AAD.		AD.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.1.2. Division coopérations bilatérales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
AD TR/PN.		OGRIM (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.	OGRIM (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
COL AD zone Afrique, Asie, Amérique latine, Océanie, Proche et Moyen-Orient.		CDD.	CABMIN TDC.	OGRIM (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
LCL AD zone Afrique, Asie, Amérique latine, Océanie, Proche et Moyen-Orient.		CDD.	CABMIN TDC.	OGRIM (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL expert national Beyrouth.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL.		CDD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	OGRIM.	CDD.	CPT EMA.
S-OFF.		CDS.	CDD.		CPT EMA.
S-OFF AAD.		AD.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.1.3. Ambassade de France et poste permanent à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ADA, AFT, OLIA TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
COL OLIA Postdam-Berlin-Hambourg-Rome-Norfolk-Ulm.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL OLIA USCENCOM Tampa.		Chef MML Tampa.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL OLIA Pentagone Washington.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL OE Bonn.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL OE Ulm.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL OLIA Pentagone Washington.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
COL OLIA Stuttgart.		AD Washington.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL OLIA Norfolk-Shrivenham.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
LCL JFHQ Northwood.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
LCL C4ISR Northwood.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
LCL OE Berlin-Madrid.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
LCL JFC Northwood.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.

COL.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
S-O.		AD.	CDD EA ou CB.		CPT EMA.

3.1.1.1.4. Bureau représentation militaire à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
LCL.		CDB.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	OGRIM.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.1.5. Bureau représentation des étrangers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	OGRIM.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.2. État-major des armées - opérations.

3.1.1.2.1. Officier général chargé de la cyberdéfense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.
LTN 785e CGE.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	OG CYBER.		CPT EMA.
S-O détachement 785e CGE.		CDU.	OG CYBER.		CPT EMA.

3.1.1.2.2. Centre de planification et de conduite des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
Officiers commissionnés.		Autorité sur théâtre.	SCEM OPS.		
COL.		CFA.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CFA.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM OPS.	CFA.	CPT EMA.
S-O.		ADJ terre.	CFA.		CPT EMA.

3.1.1.2.3. Division emploi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM OPS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.2.4. Division forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.2.5. Commandement interarmées de l'espace.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CIE.	SCEM OPS.	CIE.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIE.		CPT EMA.

3.1.1.2.6. Centre interarmées des actions sur l'environnement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CFA.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CFA.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM OPS.	CFA.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CFA.	CFA.	CPT EMA.

3.1.1.2.7. Équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CFA.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM OPS.	CFA.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CFA.	CFA.	CPT EMA.

3.1.1.2.8. Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt CISMF.	SCEM OPS.	Cdt CISMF.	CPT EMA.
S-O.		CdS.	Cdt CISMF.	Cdt CISMF.	CPT EMA.

3.1.1.3. État-major des armées - plans.

3.1.1.3.1. Bureau coordination synthèse/secrétariat comité des capacités.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

3.1.1.3.2. Coopérations et planification interalliée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJT SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	ADJT SCEM PLANS.	CPT EMA.

3.1.1.3.3. Division plans, programmation, évaluation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.3.4. Division cohérence capacitaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR.PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.3.5. Division cohérence programmes interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.3.6. Comité ministériel d'investissement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du SP CMI.	SCEM PLANS.	Chef du SP CMI.	CPT EMA.

3.1.1.3.7. Division maîtrises des armements.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
CONSMIL auprès OSCE Vienne.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
COL COE NRBC Vjiskov.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
COL CIA NRBC Saumur.	Cdt EMS.	SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL CCMFE Aix-en-Provence.	Directeur CCMFE.	CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		CPT EMA.
S-O OSCE Vienne.		CONSMIL.	CDD.		CPT EMA.

3.1.1.3.8. Unité française de vérification.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CFA.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CFA.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM PLANS.	CFA.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CFA.	CFA.	CPT EMA.

3.1.1.3.9. Commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CPIC TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		Chef CPIC.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		Chef CPIC.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CPIC.	SCEM PLANS.	Chef CPIC.	CPT EMA.
S-O.		CDT en second CPIC ou chef CRCI ou chef CIADIOS ou chef CCPA ou chef antenne CCPA.	Chef CPIC.	Chef CPIC.	CPT EMA.

3.1.1.3.10. Service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		Directeur.	SCEM PLANS.	Directeur.	CPT EMA.
S-O.		Directeur.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.

3.1.1.4. État-major des armées - performance.

3.1.1.4.1. Bureau coordination synthèse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PERF.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		ADJ SCEM PERF.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
S-O secrétaires.		CDB.	ADJ SCEM PERF.		CPT EMA.

3.1.1.4.2. Bureau maintien en condition opérationnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT NAMSA Capellen.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.
S-O NAMSA Capellen.		CDM.	CDM.		CPT EMA.

3.1.1.4.3. Bureau politique du soutien aux opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.

3.1.1.4.4. Bureau moral formation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.

3.1.1.4.5. Bureau réserve militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.

3.1.1.4.6. Bureau transformation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.7. Bureau organisation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.8. Bureau pilotage stratégique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.9. Bureau pilotage services et filières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.10. Bureau budget opérationnel de programme soutien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.11. Bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM PERF.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.12. Supply chain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		<i>Chef supply chain.</i>	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		CPT EMA.

3.1.1.4.13. Centre d'identification des matériels de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	SCEM PERF.	CFA.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CFA.		CPT EMA.

3.1.1.4.14. Commissariat général aux transports.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		COMIGETRA.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	MGA.
LCL.		COMIGETRA.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMIGETRA.	SCEM PERF.	COMIGETRA.	CPT EMA.
S-O.		COMIGETRA.	COMIGETRA.		CPT EMA.

3.1.1.5. État-major des armées - cabinet.

3.1.1.5.1. Cabinet du chef d'état-major des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CFAAB.	CFAAB.	CFAAB.	MGA.
LCL.		CFAAB.	CFAAB.	CFAAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFAAB.	CFAAB.	CFAAB.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CFAAB.	CFAAB.		CPT EMA.

3.1.1.5.2. Cellule communications.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CFAAB.	MGA.	CFAAB.	MGA.
COL.		CONSCOM.	CFAAB.	CFAAB.	MGA.
LCL.		CONSCOM.	CFAAB.	CFAAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CONSCOM.	CFAAB.	CONSCOM	CPT EMA.

3.1.1.6. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

3.1.1.6.1. Quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		CDT QG.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT QG.	ADJ MGA.	CDT QG.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDQG.		CPT EMA.

3.1.1.6.2. Pôle stratégie militaire et prospective.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.

3.1.1.6.3. Direction de l'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR INFO.	ADJ MGA.	DIR INFO.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	DIR INFO.		CPT EMA.

3.1.1.6.4. Division études synthèse management général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL OLI auprès MEDEF.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
S-O/secrétaire MGA.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		CPT EMA.
S-O/secrétariat.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		CPT EMA.

3.1.1.6.5. Aumôneries.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Aumônier.	Aumônier.		CPT EMA.

3.1.1.6.6. Pôle commandement des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	ADJ MGA.	CDP.	CPT EMA.

3.1.1.6.7. Commandement militaire de l'Îlot Balard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
COL.		COMILI.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		COMILI.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMILI.	ADJ MGA.	COMILI.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	COMILI.		CPT EMA.

3.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

3.1.2.1. Inspection des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL.		CEM.	IDA.	IDA.	MGA.
LCL.		CEM.	IDA.	IDA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	IDA.	CEM.	IDA.
S-O.		CEM.	IDA.		IDA.

3.1.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL ORA.		Directeur.	Directeur.	Directeur.	MGA.
COL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	MGA.
LCL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.
S-O.		Directeur adjoint.	Directeur.		Directeur.

3.1.2.3. Commandement des opérations spéciales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COS.	MGA.	COS.	MGA.
COL.		CEM.	COS.	COS.	MGA.
LCL.		CEM.	COS.	COS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COS.	CEM.	COS.
S-O.		CDS.	CEM.	CEM.	COS.

3.1.2.4. État-major interarmées de force et d'entraînement et organismes rattachés.

3.1.2.4.1. État-major interarmées de force et d'entraînement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM EMIA-FE.	CEM.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM EMIA-FE.

3.1.2.4.2. Établissement géographique interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CFA.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM EMIA-FE.	CFA.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	CFA.	CFA.	COM EMIA-FE.

3.1.2.4.3. Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		Chef PIAM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		Chef PIAM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef PIAM.	COM EMIA-FE.	Chef PIAM.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	Chef PIAM.	Chef PIAM.	COM EMIA-FE.

3.1.2.5. Centre du soutien des opérations et des acheminements et organismes rattachés.

3.1.2.5.1. Centre du soutien des opérations et des acheminements.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL Cdt en second.		COM CSOA.	COM CSOA.	COM CSOA.	MGA.
COL.		CEM.	COM CSOA.	COM CSOA.	MGA.
LCL.		CEM.	COM CSOA.	COM CSOA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM CSOA.	CEM.	COM CSOA.
S-O.		CDS ou CDD.	CEM.	CEM.	COM CSOA.

3.1.2.5.2. Centre des transports et transits de surface.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL.		CFA.	COM CSOA.	COM CSOA.	MGA.
LCL.		CFA.	COM CSOA.	COM CSOA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM CSOA.	CFA.	COM CSOA.
S-O.		CDS.	CFA.	CFA.	COM CSOA.

3.1.2.5.3. 519e groupe de transit maritime.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL.		CFA.	COM CSOA.	COM CSOA.	MGA.
LCL.		CFA.	COM CSOA.	COM CSOA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM CSOA.	CFA.	COM CSOA.
S-O.		CDS.	CFA.	CFA.	COM CSOA.

3.1.2.6. Centre national des sports de la défense et organisme rattaché.

3.1.2.6.1. Centre national des sports de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
LCL DCHN.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COLAD CNSD.	COM CNSD.	COLAD CNSD.	COM CNSD.
S-O.		CDS.	COLAD CNSD.	COLAD CNSD.	COM CNSD.

3.1.2.6.2. École interarmées des sports.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CFA EIS.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA EIS.	COM CNSD.	CFA EIS.	COM CNSD.
S-O.		CDS.	CFA EIS.	CFA EIS.	COM CNSD.

3.1.2.6.3. Centre sportif d'équitation militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.

LCL.		CFA CSEM.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA CSEM.	COM CNSD.	CFA CSEM.	COM CNSD.
S-O.		CDU.	CFA CSEM.	CFA CSEM.	COM CNSD.

3.1.2.7. Direction de la sécurité aérienne d'État.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DSAE.	MGA.	DSAE.	MGA.
COL.		SD/chef BFEA.	DSAE.	DSAE.	MGA.
LCL.		SD/chef BAI.	DSAE.	DSAE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/chef CDPGE/chef DIA.	DSAE.	CEM/SD/chef CDPGE.	DSAE.
S-O.		CDS/CEM/chef CDPGE/chef DIA.	DSAE.	DSAE.	DSAE.

3.1.2.8. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
Chancelier COMFOR.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.1.2.9. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats arabes unis.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
COL chef DETSPE.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.1.2.10. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises au Gabon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CAB		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDD ou équivalent.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.1.2.11. *Éléments français au Sénégal (unité de commandement et de coopération opérationnelle : poste de commandement - groupement de coopération opérationnelle).*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
Chef de CAB.		COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.
LCL.		Chef GCO.	COMELEF.	COMELEF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GCO.	COMELEF.	Chef GCO.	COMELEF.
S-O.		CDB ou CDU ou équivalent.	Chef GCO.	Chef GCO.	COMELEF.

3.1.2.12. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone Sud de l'Océan Indien.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
LCL chef de cabinet.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
Chancelier.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.13. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
CDT chef de cabinet.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.14. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL AIA.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
Chef de cabinet.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL AD non résident.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	CPT EMA.

3.1.2.15. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CAB et Chef CHANC.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.16. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Polynésie française.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/AIA.	COMSUP.	CEMIA/AIA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.17. *Forces françaises en Côte d'Ivoire.*

Les Forces françaises en Côte d'Ivoire ont été créées au 1^{er} janvier 2015. En conséquence, le personnel a été affecté dans les 6 derniers mois de la période de notation et doit être noté à tous les degrés par les autoités dont il relevait avant sa mutation conformément à l'article 3. de l'arrêté du 29 août 2005 modifié, relatif à la notation des militaires en cas de détachement ou de mutation.

3.1.2.18. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

3.1.2.18.1. *Cabinet du gouverneur militaire de Paris.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN Chef de cabinet Conseiller communication.		OGZDS Paris.	MGA.	OGZDS Paris.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.	OGZDS Paris.	MGA.
LCL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.	OGZDS Paris.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.	GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.
S-O.		CDB ou équivalent.	GAE.	GAE.	CEM EMZD Paris.

3.1.2.18.2. *Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.

COL CONSCOM, Chef de Cab, officier garnison (si non PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL CONSCOM, Chef de Cab officier garnison (si non PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL Chargé mission auprès OGZDS Est.		OGZDS Est.	OGZDS Est.	OGZDS Est.	MGA.
CNE Assistant militaire de l'OGZDS Sud-Ouest.		OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.
COL.		GA ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		GA ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GA ou CDS.	OGZDS.	GA ou CDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.

3.1.2.18.3. États-majors de zone de défense de Paris, Lyon, Bordeaux, Metz et Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
Officiers GI NEDEX n° 7.	Chef GI.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.
Officiers sous les ordres du chef de la CABAT.		CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.
COL Cdt antenne FFCSA.		OGZDS Est.	OGZDS Est.	OGZDS Est.	MGA.
CNE Chancelier EMZD Metz.		OGZDS Est.	OGZDS Est.	OGZDS Est.	OGZDS Est.
COL.		CEM EMZD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		CEM EMZD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMZD.	OGZDS.	CEM EMZD.	OGZDS.
S-O EMZD Paris.		CDIV, CDB ou équivalent.	COL ADJ AU CEM EMZD Paris.	COL ADJ AU CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-O GI NEDEX n° 7.		Chef GI NEDEX n° 7.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	COL ADJ AU CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-O sous les ordres du chef de la CABAT.		Chef de la CABAT.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-O.		CDIV, CDB ou équivalent.	CEM EMZD.	CEM EMZD.	OGZDS.

3.1.2.18.4. Etat-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Lille et Marseille.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

3.1.2.18.5. Délégations militaires départementales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD double fonction.	OGZDS.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL DMD adjoint.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD adjoint.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
LCL DMD adjoint à l'OGZDS Sud-Est.		OGZDS Sud-Est.	OGZDS Sud-Est.	OGZDS Sud-Est.	CPT EMA.
LCL DMD adjoint au DMD 35.		GA.	OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	CPT EMA.
LCL DMD adjoint au DMD 57.		GA.	OGZDS Est.	OGZDS Est.	CPT EMA.
COL de la DMD 35.		GA.	OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	MGA.
LCL de la DMD 35.		GA.	OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT de la DMD 35.		GA.	OGZDS Ouest.	CEM EMZD Ouest.	OGZDS Ouest.
COL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DMD.	OGZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O des DMD ZONE IDF.		DMD.	COL ADJ AU CEM EMZD Paris.	COL ADJ AU CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-O DMD 35.		GA.	CEM EMZD.	CEM EMZD.	OGZDS.
S-O subordonnés DMD mono fonction ZDS Ouest.		DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O subordonnés DMD double fonction ZDS Ouest.		DMD Adjoint.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.

S-O.		DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.
------	--	------	---------------------------	---------------------------	--------

3.1.2.18.6. Entités particulières de la zone de défense et de sécurité Ouest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CEM EMZD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CEM EMZD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CEM EMZD.	OGZDS.	CEM EMZD.	OGZDS.
S-O des DSP Le Havre, Saint-Nazaire et EM du CDF Brest.		CDS ou équivalent.	CEM EMZD.	CEM EMZD.	OGZDS.

3.1.2.19. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command transformation.

3.1.2.19.1. Allied command transformation - Norfolk.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
COL (ACT à Mons)		CEM FMR Mons.	NLR.	NLR.	MGA.
LCL (ACT à Bruxelles).		CEM REPDEF OTAN.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
LCL (ACT à Mons).		CEM FMR Mons.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
COL.		NLR.	NLR.	NLR.	MGA.
LCL.		NLR.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NLR.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O non insérés.		NSE Norfolk.	NLR.	NLR.	NLR.

3.1.2.19.2. Joint warfare centre - Stavanger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Stavanger.	NLR.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O non insérés.		NSE Stavanger.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.

3.1.2.19.3. Joint force training centre - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O non insérés.		NSE Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.

3.1.2.19.4. Joint analysis and lessons learned centre - Monsanto.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Monsanto.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Monsanto.	NLR.	SNR Monsanto.	NLR.

3.1.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command operations.

3.1.2.20.1. Supreme headquarters allied powers Europe - Mons.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	CEM FMR Mons.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		CEM FMR Mons.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		CEM FMR Mons.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT insérés.		CEM FMR Mons.	NMR.	CEM FMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT non insérés.		CEM FMR Mons.	NMR.	CEM FMR Mons.	NMR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	CEM FMR Mons.	CEM FMR Mons.	NMR.
S-O non insérés NSE.		ADJ NSE Mons.	Chef NSE Mons.	Chef NSE Mons.	NMR.
S-O non insérés FMR.		CEM FMR Mons.	Chef NSE Mons.	Chef NSE Mons.	NMR.

3.1.2.20.2. Joint force command - Naples.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Naples.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.
S-O non insérés.		Autorité de proximité.	Chef NSE Naples.	Chef NSE Naples.	NMR.

3.1.2.20.3. Nato communication and information systems services agency - Latina.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.

3.1.2.20.4. Joint force command - Brunssum (Pays-Bas)/nato signal battalion 1 - Wesel (Allemagne).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Brunssum.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Brunssum.	NMR.	SNR Brunssum.	NMR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	SNR Brunssum.	SNR Brunssum.	NMR.
S-O non insérés.		ADJ NSE Brunssum.	Chef NSE Brunssum.	Chef NSE Brunssum.	NMR.

3.1.2.20.5. Intelligence fusion centre - Molesworth/nato communication and information systems services agency - Northwood/joint electronic warfare core staff - Yeolvilton.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Northwood.	NMR.	SNR Northwood.	NMR.
S-O insérés.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.
S-O non insérés.		Ched NSE Northwood.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.

3.1.2.20.6. Allied land component command headquarters - Izmir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Izmir.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
LCL CHEF NSE non PN.	SNR Izmir.	NMR.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
COL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Izmir.	NMR.	SNR Izmir.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Izmir.	SNR Izmir.	NMR.

3.1.2.20.7. Allied air component command headquarters - Ramstein.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		SNR Ramstein.	NMR.	NMR.	CPT EMA.

3.1.2.20.8. NATO signal battalion 3 - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O. insérés.		SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NMR.

3.1.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique Nord et union européenne.

3.1.2.21.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Adjoint REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		CEM REPDEF OTAN.	Adjoint REPDEF OTAN.	Adjoint REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.

3.1.2.21.2. Union européenne - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		CEM RMF UE.	Adjoint RMF UE.	Adjoint RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.

3.1.2.21.3. Comité militaire auprès de l'union européenne - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		PCMUE.	MGA.	PCMUE.	MGA.
S-O.		Autorité de proximité.	DIR CAB PCMUE.	DIR CAB PCMUE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.

3.1.2.22. Service interarmées des munitions.

3.1.2.22.1. Échelon central.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (DIR ADJ SIMU).		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.		DIR SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDD ou équivalent.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

3.1.2.22.2. Établissements outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMSUP ou COMFOR.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		DL.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

3.1.2.22.3. Établissements principaux des munitions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Chef d'établissement).		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		CDE.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDE.	DIR SIMU.	CDE.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou CGMu.	CDE.	CDE.	DIR SIMU.

3.1.2.23. Centre d'audit des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur.	MGA.
LCL.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur adjoint.	Directeur.

S-O.		Directeur adjoint.	Directeur.	Directeur adjoint.	Directeur.
------	--	--------------------	------------	--------------------	------------

3.1.2.24. Centre interarmées de coordination du soutien et formations rattachés.

3.1.2.24.1. Centre interarmées de coordination du soutien - portion centrale Barlard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (C2).		COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COL Chef dde DIV.		COM CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.	MGA.
COL.		C2 CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.	MGA.
LCL.		C2 CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		C2 CICOS.	COM CICOS.	C2 CICOS.	COM CICOS.
S-O.		Chef de division.	C2 CICOS.	C2 CICOS.	COM CICOS.
S-O Chancelier		COM CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.

3.1.2.24.2. Centre interarmées de coordination du soutien - bases de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COM BdD).		COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COM BdD (Double fonction).	COM CICOS.	Chaîne fonctionnelle.			
COL (Adjoint COM BdD).		COM BdD.	COM CICOS.	COM CICOS.	MGA.
LCL.		COM BdD.	COM CICOS.	COM CICOS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM BdD.	COM CICOS.	COM BdD.	COM CICOS.
S-O.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	COM BdD.	COM BdD.	COM CICOS.

3.1.2.24.3. Groupement de soutien du personnel isolé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Chef du GSPI).		COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
LCL.		Chef du GSPI.	COM CICOS.	COM CICOS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GSPI.	COM CICOS.	Chef du GSPI.	COM CICOS.
S-O.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	Chef du GSPI.	Chef du GSPI.	COM CICOS.

3.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
MGA.	Major général des armées.	AIS/TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC.

MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	AIS/TDC 2.	55.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	AIS.	50.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	NC1.	JYD.
Chef DIV EA.	Chef division euratlantique.	NC1.	JYP.
Chef DIV CB.	Chef division coopérations bilatérales.	NC1.	JYN.
AD Berlin.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD Beyrouth.	Attaché de défense à Beyrouth.	NC1.	JY5.
AD Brasilia.	Attaché de défense à Brasilia.	NC1.	M129.
AD Londres.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
ADA Londres.	Attaché de défense adjoint à Londres.	NC1.	JY47.
AD Madrid.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD Mexico.	Attaché de défense à Mexico.	NC1.	J53.
AD Moscou.	Attaché de défense à Moscou.	NC1.	J23.
AD Prétoria.	Attaché de défense à Prétoria.	NC1.	J26.
AD Rome.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD Varsovie.	Attaché de défense à Varsovie.	NC1.	M48.
AD Washington.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
Chef MML Tampa.	Chef de la mission militaire de liaison à Tampa.	NC1.	FCG.
Chef REPREMIL.	Chef du bureau représentation militaire à l'étranger.	NC1.	J25.
Chef REPETRAN.	Chef du bureau représentation des étrangers.	NC1.	J24.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.
OG CYBER.	Officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
Chef CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
Chef DIV emploi.	Chef division emploi.	NC1.	JYU.
Chef DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	J51.
CDT CIAE.	Commandant le centre interarmées des actions sur l'environnement.	NC1.	MG0.
CDT EISOS.	Commandant l'équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.	NC1.	J15.
CISMF.	Chef du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.	NC1.	NLK.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major PLANS.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major PLANS.	NC1.	JY11.
ADJT SCHEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major PLANS.	NC1.	J13.

Chef DIV PPE.	Chef de la division PLANS, programmation, évaluation.	NC1.	JYV.
Chef DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
Chef DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
Chef SP CMI.	Chef du secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.	NC1.	J36.
Chef DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
Chef UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
Directeur SEEAD.	Directeur du service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.	NC1.	J37.
Chef CPIC.	Chef du commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.	NC1.	FCH.
SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	AIS.	52.
SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	NC1.	JYB.
ADJ SCEM PERF.	Adjoint au sous-chef d'état-major performance.	NC1.	M132.
Chef BMCO.	Chef du bureau maintien en condition opérationnelle.	NC1.	JYR.
Chef BPS.	Chef du bureau pilotage stratégique.	NC1.	J20.
Chef BPSO.	Chef du bureau politique du soutien aux opérations.	NC1.	JYI.
Chef BMF	Chef du bureau moral formation.	NC1.	M133.
Chef BRM.	Chef du bureau réserves militaires.	NC1.	JYX.
Chef BORG.	Chef du bureau organisation.	NC1.	JYW.
Chef BT.	Chef du bureau transformation.	NC1.	JYG.
Chef BPSF.	Chef du bureau pilotage services et filières.	NC1.	FCL.
Chef BOPS.	Chef du bureau budget opérationnel de programme soutien.	NC1.	FCJ.
Chef BPMRE.	Chef du bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.	NC1.	FCK.
Chef <i>supply chain</i> .	Chef <i>supply chain</i> .	NC1.	FCL.
Chef CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
COMIGETRA.	Commissaire général aux transports.	NC1.	J16.
Chef de CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
Chef de CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
CONSCOM.	Conseiller communication du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYJ.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.

CDT QG.	Commandant le quartier général.	NC1.	JYK.
Chef PSMP.	Chef du pôle stratégie militaire et prospective.	NC1.	J29.
Directeur INFO.	Directeur de l'information.	NC1.	J52.
AUM. catholique.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM musulman.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM protestant.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
Chef PCA.	Chef du pôle commandement des armées.	NC1.	J27.
COMILI.	Commandant militaire de l'Îlot Balard.	NC1.	FCM.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
Sous-directeur RED.	Sous-directeur réflexion expérimentation développement.	NC1.	J34.
Sous-directeur DOC.	Sous-directeur doctrines.	NC1.	JYL.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	AIS.	W7.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LUA.
CEM EMIA-FE.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LU0.
CDT EGL.	Commandant l'établissement géographique interarmées.	NC1.	J11.
Chef PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	AIS.	YT.
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	BNB.
CEM CSOA.	Chef d'état-major du centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	JY27.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519° GTM.	Commandant le 519e groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.		NC1.	HAB.

	Commandant du centre national des sports de la défense.		
COLAD CNSD.	Colonel adjoint du centre national des sports de la défense.	NC1.	FCN.
CDC EIS.	Chef de corps de l'école interarmées des sports.	NC1.	HAA.
CDT CSEM.	Chef de corps du centre sportif d'équitation militaire.	NC1.	HB0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	AIS.	S0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J55.
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J56.
SD EA/DIRCAM.	Sous-directeur espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.
SD SA/DIRCAM.	Sous-directeur surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J59.
Chef CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
SD REG/DIRNAV.	Sous-directeur réglementation de la direction de la navigabilité.	NC1.	J95.
Chef BFEA.	Chef du bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
Chef BAI.	Chef du bureau affaires internationales.	NC1.	M135.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J97.
COMFOR Gabon.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	78.
COMFOR Gabon.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMF.
CEMIA Gabon.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMB.
COMELEF Sénégal.		AIS.	YZ.

	Commandant les éléments français au Sénégal.		
COMELF Sénégal.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.
Chef GCO.	Chef du groupement de coopération opérationnelle.	NC1.	QAH.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.	État-major interarmées des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLB.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
OGZDS Paris.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	AIS.	OZ.
CEM EMZD Paris.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	AIS.	4J.
OGZDS Paris.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEM EMZD Paris.	Chef de l'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	QD0.

Chef CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
CONSCOM.	Conseiller communication du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIG.
ADJ CEM EMZD Paris.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	FCO.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.	Délégué militaire départemental de l'Essonne.	NC1.	D91.
DMD 92.	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.	NC1.	D92.
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.	NC1.	D93.
DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	AIS.	5Z.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1 PRE-FUS.	QIF.
CEM EMZD Lyon.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Lyon.	NC1.	QH0.
CONSCOM Sud-Est.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drôme.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute Loire.	NC1.	D43.
DMD 63.		NC1.	D63.

	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.		
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.
DMD 62.	Délégué militaire départemental du Pas de Calais.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	AIS.	5V.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Haute-Provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes-Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes-Maritimes.	NC1.	D06.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 13.	Délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.	NC1.	D13.
DMD 30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D66.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.		NC1.	D84.

	Délégué militaire départemental du Vaucluse.		
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse-du-Sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute-Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1 PRE-FUS.	QIE.
CEM EMZD Bordeaux.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Bordeaux.	NC1.	QIO.
CONSCOM OGZDS SO.	Chef de la cellule communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.
DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.
DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente-Maritime.	NC1.	D17.
DMD 19.	Délégué militaire départemental de la Corrèze.	NC1.	D19.
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D64.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.	NC1.	D65.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.	NC1.	D79.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.

DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS Est.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	AIS.	6Z.
OGZDS Est.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJB.
GA ZDS Est.	Général adjoint de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJS.
CEM EMZD Metz.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Metz.	NC1.	LJC.
Chef CAB Est.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
CONSCOM Est.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.
DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.
DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.
DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.

DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS Ouest.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	AIS.	2Z.
OGZDS Ouest.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
GA ZDS Ouest.	Général adjoint de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGD.
CEM EMZD Rennes.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense de Rennes.	NC1.	QG0.
CONSCOM Ouest.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.
DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.
DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.
DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.
DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.

DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-Maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	National liaison representative.	AIS.	7A.
NLR.	National liaison representative.	NC1.	M110.
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	<i>Senior national representative</i> de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior national representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
SNR Monsanto.	<i>Senior national representative</i> de Monsanto.	NC1.	MWH.
NMR.	<i>National military representative.</i>	AIS.	7M.
NMR.	<i>National military representative.</i>	NC1.	MWJ.
CEM FMR Mons.	Chef d'état-major de la <i>french military representation</i> de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du <i>national support élément</i> de Mons.	NC1.	M101.
SNR Naples.	<i>Senior national representative</i> de Naples.	NC1.	M94.
NSE Naples.	Chef du <i>national support élément</i> de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	<i>Senior national representative</i> de Brunssum.	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du <i>national support élément</i> de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Northwood.	<i>Senior national representative</i> de Northwood.	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	<i>Senior national representative</i> de Izmir.	NC1.	M108.
SNR Ramstein.	<i>Senior national representative</i> de Ramstein.	NC1.	MWV.
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'union européenne.	AIS.	7H.
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'union européenne.	NC1.	M100.
Adjoint REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	M98.
Adjoint RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'union européenne.	NC1.	M90.
PCMUE	Président du comité militaire de l'union européenne.	NC1.	MWR.
Directeur SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	AIS.	YU.
Directeur SIMU.		NC1.	YU0.

	Directeur du service interarmées des munitions.		
Directeur adjoint SIMU.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
COMFOR DJI/DL SIMU.	Commandant les forces françaises à Djibouti/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUN.
COMSUP NC/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUP.
COMSUP Guyane/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUQ.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
DIR EPM Champagne-Picardie.	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.	NC1.	YUH.
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.
Directeur C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	AIS.	CC.
Directeur C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	NC1.	JY25.
Directeur adjoint C2A.	Directeur adjoint du centre d'audit des armées.	NC1.	JY57.
COM CICOS.	Commandement du centre interarmées de coordination du soutien.	AIS.	60.
COM CICOS.	Commandement du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY16.
ADJ COM CICOS.	Adjoint au commandement du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY17.
Chef GSPI.	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
COMBDD Angers-Le Mans-Saumur.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD Angoulême.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD Antilles.	Commandant la base de défense des Antilles.	NC1.	N12.
COMBDD Bourges-Avord.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD Belford.	Commandant la base de défense de Belford.	NC1.	N14.
COMBDD Besançon.		NC1.	N15.

	Commandant la base de défense de Besançon.		
COMBDD Bordeaux-Mérignac.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD Brest-Lorient.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD Brive.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD Calvi.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD Carcassonne.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.
COMBDD Cazaux.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD Charleville-Mézières.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD Cherbourg.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.
COMBDD Clermont-Ferrand.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD Vannes-Coëtquidan.	Commandant la base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	N25.
COMBDD Colmar.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD Creil.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD Dijon.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDD Djibouti.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD Draguignan.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDD EAU.	Commandant la base de défense des Émirats arabes unis.	NC1.	N31.
COMBDD Evreux.	Commandant la base de défense d'Évreux.	NC1.	N32.
COMBDD Gabon.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD Guyane.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
COMBDD Istres-Salon-de-Provence.	Commandant la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	N37.
COMBDD la Réunion-Mayotte.	Commandant la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD La Valbonne.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
		NC1.	N40.

COMBDD Lille.	Commandant la base de défense de Lille.		
COMBDD Épinal-Luxeuil.	Commandant la base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD Lyon-Mont-Verdun.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD Marseille-Aubagne.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD Montauban-Agen.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD Metz.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD Mont-de-Marsan.	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	N46.
COMBDD Montlhéry.	Commandant la base de défense de Montlhéry.	NC1.	N47.
COMBDD Mourmelon-Mailly.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD Nancy.	Commandant la base de défense de Nancy.	NC1.	N49.
COMBDD Nîmes-Orange-Laudun.	Commandant la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.
COMBDD Nouvelle-Calédonie.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD Orléans-Bricy.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.
COMBDD Pau-Bayonne-Tarbes.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD Phalsbourg.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD Polynésie française.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD Rennes.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD Rochefort-Cognac.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD Saint-Dizier-Chaumont.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD Poitiers-Saint-Maixent.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDD Sénégal.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD Ventiseri-Solenzara.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD Saint-Christol.	Commandant la base de défense de Saint-Christol.	NC1.	N62.
COMBDD Strasbourg-Haguenau.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD Toulon.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
		NC1.	N65.

COMBDD Toulouse-Castres.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.		
COMBDD Tours.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD Valence.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD Verdun.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD Île-de-France.	Commandant la base de défense d'Île-de-France.	NC1.	N69.

4. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

4.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

4.1.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de cabinet et secrétaire général du CFMT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef adjoint de cabinet.	Chef de cabinet.		Chef adjoint de cabinet.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef adjoint de cabinet.		SCEM PS.

4.1.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du SIRPAT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.		Chef du SIRPAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O du SIRPAT.			Chef du SIRPAT.		
S-O des cellules de production d'images terre.		CDU ou équivalent.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	SCEM PS.

4.1.1.1.3. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur du CMMAT.		Chef de cabinet.	MGAT.		
COL.	Le commandant de formation administrative pour les chefs de musique.	Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.	Chef de cabinet.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
Sous-chefs de musique.		CDU ou équivalent.	Directeur du CMMAT.	Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.
S-O servant au sein des formations musicales.					SCEM PS.

4.1.1.2. Major général de l'armée de terre.

4.1.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre, quartier général et chargé de mission.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		MGAT (NC1).	MGAT (TDC).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
DRH/chancelier.		MGAT (NC1).	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (AIS).
COL.		OSA MGAT.	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		SCEM PS.

4.1.1.2.2. Délégation aux réserves de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de la DRAT.	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de la DRAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CEM ou équivalent.	Chef de la DRAT.	Chef de la DRAT.	SCEM PS.

4.1.1.3. Sous-chef d'état-major « performance - synthèse ».

4.1.1.3.1. Sous-chefferie « performance - synthèse ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PS.	MGAT.	SCEM PS.	MGAT.
Adjoint performance.		SCEM PS.	SCEM PS.		
Chef de la CMI.	OSA MGAT.	Adjoint performance.	SCEM PS.	Adjoint performance.	SCEM PS.
COL.		Chef de bureau ou équivalent.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.

LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau ou équivalent.	SCEM PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

4.1.1.3.2. Musée de l'armée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur du musée.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur du musée.	Directeur du musée.	SCEM PS.

4.1.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DELPAT.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DELPAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

4.1.1.3.4. Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					Autorité d'emploi.

4.1.1.4. Sous-chef d'état-major « plans - programmes ».

4.1.1.4.1. Sous-chefferie « plans - programmes ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
Coordinateur SIC.		SCEM PP.	SCEM PP.		
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	SCEM PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					Chef de bureau.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	SCEM PS.

4.1.1.4.2. Centre de conduite informatique de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Chef de centre.	SCEM PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de centre.	SCEM PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de centre.		SCEM PS.

4.1.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Directeur adjoint SIMMAD.	SCEM PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur adjoint SIMMAD.	SCEM PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur adjoint SIMMAD.		SCEM PS.

4.1.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Directeur SIAé.	SCEM PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur SIAé.	SCEM PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur SIAé.		SCEM PS.

4.1.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et nato helicopter management agency.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	SCEM PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	SCEM PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.		SCEM PS.

4.1.1.5. Officier général, chef du pôle « relations internationales ».

4.1.1.5.1. Chargé de mission et bureau de coopération bilatérale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chargé de mission.		OG RI.	OG RI.	OG RI.	MGAT.
TC/TR/PN.			MGAT.		
COL.		Chef du BCB.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du BCB.	OG RI.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	SCEM PS.

4.1.1.5.2. Officiers de liaison terre, officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Espagne, en Italie, en Grèce et en Turquie, comité « France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Luxembourg » et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement*.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement*.
S-O.		CDU ou équivalent.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	SCEM PS.

* pour les OLT Espagne, tous les OLT seront notés en 1er ressort et pré-fusionnés (SLT à CDT) par l'OLT en TR.

4.1.1.5.3. Officiers insérés au sein de l'ace rapid reaction corps à Innsworth.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		<i>French senior national representative (SNR).</i>	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					SNR.
S-O.		CDU ou équivalent.	SNR.		SCEM PS.

4.1.1.5.4. Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » à Münster.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.

COL.		SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI.
S-O.		CDU ou équivalent.	SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.		SCEM PS.

4.1.1.5.5. École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	OG RI.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	

4.1.1.5.6. Compagnie française d'assistance spécialisée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
COL.		Directeur COFRAS.	OG RI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur COFRAS.	OG RI.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur COFRAS.	SCEM PS.	

4.1.1.6. Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres ».

4.1.1.6.1. Colonel chargé des formations de l'armée de terre stationnés outre-mer et à l'étranger, bureau emploi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCOAT.	MGAT.	SCOAT.	MGAT.
CAOME.			SCOAT.		
COL.		Chef du BEMPLOI.	SCOAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef du BEMPLOI.	SCOAT.	
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	SCEM PS.

4.1.2. Section technique de l'armée de terre.

4.1.2.1. Section technique de l'armée de terre - portion centrale et les renforts individuels de l'Airbus A400 militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

				Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.
S-O.		DA, SDEP, chefs de groupement, chefs de service et codirecteur LST.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Sous-directeur « organisation - ressources ».	

4.1.2.2. Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre et centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur de la STAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de la STAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.3. École polytechnique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de l'école.	MGAT.	Directeur de l'école.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

4.1.4.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
CPSA.			Général COMALAT.		
Chef de cabinet.					
COL.		CEM.		CEM.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					Général COMALAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	CEM.		

4.1.4.2. Détachement d'avions de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de détachement.		CEM COMALAT.	Général COMALAT.	Général COMALAT.	MGAT.
SLT/LTN/CNE.				CEM COMALAT.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CEM COMALAT.		

4.1.4.3. Bureau enquête accident défense-Air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Général COMALAT.	MGAT.		
COL.		Général directeur BEAD.	Général COMALAT.	Général COMALAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Général directeur BEAD.	Général COMALAT.
S-O.		Directeur adjoint BEAD.	Général directeur BEAD.		

4.1.4.4. 9e bataillon de soutien aéromobile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		CFA.	Général COMALAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CFA.		

4.1.4.5. Base aérienne 107 - escadron de soutien technique aéromobile 2.060 « Yvelines ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT BA 107.	Général COMALAT.	CDT BA 107.	Général COMALAT.
S-O.		CDU BA 107.	CDT BA 107.		

4.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national France, bataillon de quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		REPFRANCE CRRE.	MGAT.	REPFRANCE CRRE.	MGAT.
Chef du DSN-FR et chef du BQG (lorsqu'il est français).					

COL.		Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		FBH.	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.

4.1.6. Centre d'instruction des réservistes parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Commandant du CIRP.	MGAT.	Commandant du CIRP.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.7. Formations du génie de l'air.

4.1.7.1. Brigade aérienne d'appui à la manoeuvre aérienne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-chef Infra - aéro BAAMA.		

4.1.7.2. 25e régiment du génie de l'air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		CFA.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	CDT BAAMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	CFA.		

4.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT COMLE.	MGAT.	CDT COMLE.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur du CDEF.	MGAT.	Directeur du CDEF.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

4.1.10.1. Service de la maintenance industrielle terrestre - direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
COL chefs de division et chargé de mission.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.		
COL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Second adjoint au directeur SMITer.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		Chefs de division.	Second adjoint au directeur SMITer.		

4.1.10.2. Centre de formation initiale militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT le CFIM.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.
CDU de la compagnie de formation initiale militaire.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDT le CFIM.			

			Directeur adjoint SMITer.	
S-O auprès du CDU.		CDU.	Directeur adjoint SMITer.	

4.1.10.3. Bases de soutien du matériel, régiments du matériel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.		

4.1.10.4. Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef MICAM.	Chef BMCO.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE.					
S-O.		Chef MICAM.	Second adjoint au directeur SMITer.		

4.1.11. Délégation générale pour l'armement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DGA.	MGAT.	DGA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	DGA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	DGA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central adjoint SSA.	MGAT.	Directeur central adjoint SSA.	MGAT.
COL.					

LCL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	

4.1.13. Service des essences des armées.

4.1.13.1. Direction centrale et organismes rattachés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central SEA.	MGAT.	Directeur central SEA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

4.1.13.2. Base pétrolière interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

4.1.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de l'ENSPM.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur central SEA.

4.1.14. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

4.1.14.1. Pôle rayonnement de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					COL ADJ COM CESAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ COM CESAT.		

4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	27.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. Sous-chef de musique.	AIS.	YO.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	5A.
MGAT.	Major général de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZJ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	NC1.	JZI.
OSA MGAT.	Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre.	NC1.	JZF.
CDT DU QG.	Commandant du quartier général de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J79.
DRAT.	Délégué aux réserves de l'armée de terre.	NC1.	KAH.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5B.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZE.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J91.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J83.
Chef ADJ CAB.	Chef adjoint de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZA.
Chef SIRPAT.	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.	NC1.	JZB.
CPIT.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M126.
CMMAT.	Directeur du conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.	NC1.	M125.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5C.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	JZS.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J90.
ADJ synthèse.	Adjoint « synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAJ.
ADJ performance.	Adjoint « performance » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAM.
CDB BPMR.	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZ2.
CDB BPF.B.	Chef du bureau « programmation - finances - budget » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZK.
CDB BGPS.	Chef du bureau « gouvernance pilotage synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZL.

CDB BORG.	Chef du bureau « organisation » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZM.
CDB B études.	Chef du bureau « études » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZN.
CDB BAJ.	Chef du bureau d'appui juridique de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZP.
CDB BSI.	Chef du bureau « stationnement - infrastructure » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J73.
CDB BTSD.	Chef du bureau « terre - sécurité - défense » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAK.
DELPAT.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre.	NC1.	JZQ.
DIR.musée.	Directeur du musée de l'armée.	NC1.	JZR.
DGGN 1.	Directeur général de la gendarmerie nationale - sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection.	NC1.	J85.
DGGN 2.	Directeur général de la gendarmerie nationale - commandant de la gendarmerie prévôtale.	NC1.	JZ3.
DGGN 3.	Directeur général de la gendarmerie nationale - cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	NC1.	STD.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « PLANS - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5F.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « PLANS - programmes » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	J77.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « PLANS - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J88.
CDB BPSA.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J68.
CDB BPLANS.	Chef du bureau « PLANS » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J69.
CDB BPSIC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J71.
CDB BMCO.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J72.
CDB BSOUT.	Chef du bureau « soutien » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZZ.
OCCAR Bonn.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
OCCAR Paris.	Autorité d'emploi.	NC1.	KAL.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.
SIMMAD.	Directeur adjoint de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels de la défense.	NC1.	MWE.
SIAé.	Directeur du service industriel de l'aéronautique.	NC1.	J78.
CCIAT.	Directeur du centre de conduite informatique de l'armée de terre.	NC1.	J76.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	AIS.	Y4.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales » (officiers en temps de commandement/temps de	NC1.	M127.

	responsabilité ou premier notateur).		
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	NC1.	M128.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.
ARRC Innsworth.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	M124.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
PC HRF Turquie.	Attaché de défense.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « ressource » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
CDB BCB.	Chef du bureau de coopération bilatérale.	NC1.	J86.
Stagiaire États-Unis.	Attaché de défense.	NC1.	M74.
Stagiaire Grande-Bretagne.	Attaché de défense.	NC1.	KAN.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
COFRAS.	Autorité d'emploi.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CENTEX GAé Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.
CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
OLT Espagne.	Autorité d'emploi.	NC1.	STG.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	BV.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	KAP.
SCOAT.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	KAQ.
CDB BEMPL.	Chef du bureau « emploi » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZY.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre.	AIS.	W1.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	OI0.
GAM STAT.	Chef du groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.	NC1.	OH0.
SD OR.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	NC1.	OHA.
SD EP.	Sous-directeur « environnement des programmes ».	NC1.	OHB.
Chef GPT AMFH.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».	NC1.	OHD.
Chef GPT ART.	Chef du groupement « artillerie ».	NC1.	OHE.
Chef GPT MA.	Chef du groupement « mob/agester ».	NC1.	OHF.

Chef GPT RENS.	Chef du groupement « renseignement ».	NC1.	OHG.
Chef GPT SCMI.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».	NC1.	OHH.
Chef GPT AERO.	Chef du groupement « aéroporté ».	NC1.	OHJ.
Chef CEISIM.	Chef du centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.	NC1.	STF.
DA STAT.	Directeur adjoint de la section technique de l'armée de terre.	NC1.	OHK.
DG polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique.	AIS.	EX.
DG polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	KIC.
CDC ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KI0.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GWG.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
CEM COMALAT.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GWB.
DIR BEAD-AIR.	Directeur du bureau « enquêtes-accidents-défense » - air.	NC1.	GWC.
Chef DET AAT.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFJ.
CDC 9e BSAM.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile.	NC1.	MJQ.
CDC BA 107.	Chef de corps de la base aérienne 107.	NC1.	STI.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IHA.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	NC1.	IHE.
CDC BQG-CRRE.	Chef de corps du bataillon de quartier général du corps de réaction rapide européen.	NC1.	IHB.
CDC DSN-FR.	Chef de corps du détachement de soutien national - France.	NC1.	IH0.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes.	AIS.	W2.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	HWB.
CEM CIRP.	Chef d'état-major du centre d'instruction des réserves parachutistes.	NC1.	HWA.
CDC CPES.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	NC1.	HW0.
CDC CPIS.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée.	NC1.	HX0.
CDC CPEOM.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	NC1.	HV0.

CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GQB.
SC INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure aéronautique » de la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	NC1.	GQ0.
CDC 25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	AIS.	L5.
COMLE.	Commandant la légion étrangère (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	HUA.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	NC1.	HUB.
CEM COMLE.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère.	NC1.	HU0.
CDC 1er RE.	Chef de corps du 1er régiment étranger.	NC1.	AK0.
CDC 4e RE.	Chef de corps du 4e régiment étranger.	NC1.	CD0.
CDC GRLE.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère.	NC1.	MM0.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces.	AIS.	DF.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	GRA.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRG.
Chef CAB CDEF.	Chef de cabinet du directeur de la doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRH.
CDC CDEF DAD.	Chef de corps du centre de doctrine d'emploi des forces et chef de la division appui documentation.	NC1.	GR0.
ADJ CDT CDEF.	Adjoint au commandant du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRB.
Chef DDO.	Chef de la division « doctrine ».	NC1.	GRC.
Chef DREX.	Chef de la division « recherche retour d'expérience ».	NC1.	GRE.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	AIS/TDC2.	MZ.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur)	NC1.	IQC.
DA SMITER.	Directeur adjoint du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQR.
SA SMITER.	Second adjoint au directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQV.
CDT CFIM.	Commandant du centre de formation initiale militaire.	NC1.	IQW.
CDC 2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
CDC 3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
CDC 4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
CDC 5e BSMAT.	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.	NC1.	CG0.
CDC 6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
CDC 7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.

CDC 8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
CDC 12e BSMAT.	Chef de corps de la 12e base de soutien du matériel.	NC1.	DG0.
CDC 13e BSMAT.	Chef de corps de la 13e base de soutien du matériel.	NC1.	DJ0.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement.	AIS.	23.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IJB.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la délégation générale pour l'armement.	NC1.	IJO.
SD COA.	Sous-directeur de la conduite des opérations d'armement.	NC1.	IJA.
SD AMO.	Sous-directeur « Afrique - Moyen-Orient ».	NC1.	IJE.
DA DS et chef SASF.	Directeur adjoint de la direction « stratégie » et chef du service d'architecture des systèmes de forces.	NC1.	IJF.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.
DIR UM HELI.	Directeur de l'unité de management « opération d'armement hélicoptères ».	NC1.	IJH.
DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
Chef SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de délégation générale pour l'armement « maîtrise nucléaire, radiologique, biologique, chimique ».	NC1.	IJN.
DIR DGA - EV/I.	Directeur de délégation générale pour l'armement délégation générale pour l'armement « essais en vol » - Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de délégation générale pour l'armement « essai de missiles ».	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.
SD EA.	Sous-directeur « Europe - Amérique du Sud ».	NC1.	IJY.
DIR DGA - IP.	Directeur de délégation générale pour l'armement « ingénierie des projets ».	NC1.	IJZ.
DIR SCA.	Directeur du service centralisé des achats.	NC1.	STB.
SCGC.	Chef du service central de la gestion budgétaire et des comptabilités.	NC1.	KAR.
DIR DGA – DO.	Directeur des opérations.	NC1.	KAS.
DIR DGA – DP.	Directeur des plans des programmes et du budget.	NC1.	KAT.
Chef BPMA.	Chef du bureau des personnels militaires des armées.	NC1.	STC.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	STJ.
CDC RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BWO.
CDT CMA Vincennes.	Commandant le centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Vincennes.	NC1.	HKY.
CDT CMA Montléry.	Commandant le centre médical des armées - Montléry.	NC1.	HLE.
CDT CMA Angers.	Commandant le centre médical des armées - Angers.	NC1.	HLF.
CDT CMA Creil.	Commandant le centre médical des armées - Creil.	NC1.	HLG.

CDT CMA Istres.	Commandant le centre médical des armées - Istres.	NC1.	HLH.
CDT CMA Clermont-Ferrand.	Commandant le médical des armées - Clermont-Ferrand.	NC1.	HLM.
CDT CMA Cazaux.	Commandant le centre médical des armées - Cazaux.	NC1.	HLN.
CDT CMA Angoulême.	Commandant le centre médical des armées - Angoulême.	NC1.	HLP.
CDT CMA GAP.	Commandant le centre médical des armées - Gap.	NC1.	HLQ.
CDT CMA Paris.	Commandant le centre médical des armées - Paris.	NC1.	HLR.
CDT CMA Toulon.	Commandant le centre médical des armées - Toulon.	NC1.	HLS.
CDT CMA Versailles.	Commandant le centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Versailles.	NC1.	HLT.
CDT CMA Saint-Christol.	Commandant le centre médical des armées - Saint-Christol.	NC1.	HLU.
CDT CMA Phalsbourg.	Commandant le centre médical des armées - Phalsbourg.	NC1.	HLV.
CDT CMA Rennes.	Commandant le centre médical des armées - Rennes.	NC1.	HLW.
CDT CMA Toulouse.	Commandant le centre médical des armées - Toulouse.	NC1.	HLX.
CDT CMA Verdun.	Commandant le centre médical des armées - Verdun.	NC1.	HLZ.
CDT CESPA.	Commandant le centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	NC1.	HOC.
CDT CMIA Antilles-Guadeloupe.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Guadeloupe.	NC1.	HOE.
CDT CMIA Antilles-Martinique.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Martinique.	NC1.	HOF.
CDT DIASS FFDJ CMIA.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - centre médical interarmées.	NC1.	HOG.
CDT CMIA FFEAU.	Commandant le centre médical interarmées des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	HOH.
CDT CMIA FFG.	Commandant le centre médical interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	HOI.
CDT CMIA Guyane Cayenne.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Cayenne.	NC1.	HOJ.
CDT CMIA Guyane Kourou.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Kourou.	NC1.	HOK.
CDT CMIA Guyane SJM.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Saint Jean du Maroni.	NC1.	HOL.
CDT CMIA Réunion - Saint-Denis.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Saint-Denis.	NC1.	HOM.
CDT CMIA Réunion - Saint-Pierre.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Saint-Pierre.	NC1.	HON.
CDT CMIA Réunion - Mayotte.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Mayotte.	NC1.	HOO.
CDT CMIA Nouvelle-Calédonie.	Commandant le centre médical interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	HOP.
CDT CMIA Tahiti.	Commandant le centre médical interarmées Tahiti.	NC1.	HOQ.
CDT CMIA EFS Dakar	Commandant le centre médical interarmées des éléments français au Sénégal - Dakar.	NC1.	HOR.
CDT DIASS EAU.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Émirats arabes unis.	NC1.	HOS.
CDT DIASS Gabon.		NC1.	HOT.

	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Gabon.		
CDC INSP GEN SSA.	Chef de corps de l'inspection générale du service de santé des armées.	NC1.	HOU.
CDC ISSA.	Chef de corps de l'inspection du service de santé des armées - Paris Val-de-Grâce.	NC1.	HOV.
CDC EPPA.	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - Toulon.	NC1.	LY0.
CDC EPPA élèves.	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - élèves.	NC1.	LYA.
CDB BLRH Bordeaux.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bordeaux.	NC1.	MDA.
CDC ESA Lyon.	Chef de corps de l'école de santé des armées - Lyon.	NC1.	ME0.
CDB BLRH Lyon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Lyon.	NC1.	MEA.
CDC HIA Bégin.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Bégin.	NC1.	ND0.
CDB BLRH Bégin.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bégin.	NC1.	NDA.
CDC HIA Desgenettes.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Desgenettes.	NC1.	NE0.
CDC HIA Laveran.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Laveran.	NC1.	NF0.
CDB BLRH Marseille.	Chef du bureau local des ressources humaines - Marseille.	NC1.	NFA.
CDC HIA Legouest.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Legouest.	NC1.	NG0.
CDC HIA Percy.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Percy.	NC1.	NH0.
CDB BLRH Percy.	Chef du bureau local des ressources humaines - Percy.	NC1.	NHA.
CDC HIA Robert Pique.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Robert Pique.	NC1.	NI0.
CDC HIA Val-de-Grâce.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Val-de-Grâce.	NC1.	NJ0.
CDB BLRH VDG.	Chef du bureau local des ressources humaines - Val-de-Grâce.	NC1.	NJA.
CDB BLRH Orléans.	Chef du bureau local des ressources humaines - Orléans.	NC1.	QKA.
CDB BLRH Brétigny.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brétigny.	NC1.	QL0.
CDT CMA Coëtquidan.	Commandant le centre médical des armées - Coëtquidan.	NC1.	QM0.
CDT CMA Lille.	Commandant le centre médical des armées - Lille.	NC1.	QNP.
CDT CMA Besançon.	Commandant le centre médical des armées - Besançon.	NC1.	QNQ.
CDT CMA Metz.	Commandant le centre médical des armées - Metz.	NC1.	QNR.
CDT CMA Carcassonne.	Commandant le centre médical des armées - Carcassonne.	NC1.	QNS.
CDT CMA Chaumont.	Commandant le centre médical des armées - Chaumont.	NC1.	QNT.
CDT CMA Épinal.	Commandant le centre médical des armées - Épinal.	NC1.	QNU.
CDT CMA Nîmes.	Commandant le centre médical des armées - Nîmes.	NC1.	QNV.
CDT CMA Poitiers.	Commandant le centre médical des armées - Poitiers.	NC1.	QNW.
CDT CMA Solenzara.	Commandant le centre médical des armées - Solenzara.	NC1.	QNX.

CDT CMA Valence.	Commandant le centre médical des armées - Valence.	NC1.	QNY.
CDT CMA Brest.	Commandant le centre médical des armées - Brest.	NC1.	QNZ.
CDT CMA Villacoublay.	Commandant le centre médical des armées - Villacoublay.	NC1.	RA0.
CDT CMA Bordeaux.	Commandant le centre médical des armées - Bordeaux.	NC1.	RAA.
CDT CMA Belfort.	Commandant le centre médical des armées - Belfort.	NC1.	RAB.
CDT CMA Bourges.	Commandant le centre médical des armées - Bourges.	NC1.	RAC.
CDT CMA Brive la Gaillarde.	Commandant le centre médical des armées - Brive la Gaillarde.	NC1.	RAD.
CDT CMA Calvi.	Commandant le centre médical des armées - Calvi.	NC1.	RAE.
CDT CMA ville Mézières.	Commandant le centre médical des armées - Charleville Mézières.	NC1.	RAF.
CDT CMA Cherbourg.	Commandant le centre médical des armées - Cherbourg.	NC1.	RAG.
CDT CMA Colmar.	Commandant le centre médical des armées - Colmar.	NC1.	RAH.
CDT CMA Dijon.	Commandant le centre médical des armées - Dijon.	NC1.	RAI.
CDT CMA Draguignan.	Commandant le centre médical des armées - Draguignan.	NC1.	RAJ.
CDT CMA Évreux.	Commandant le centre médical des armées - Évreux.	NC1.	RAK.
CDT CMA Grenoble.	Commandant le centre médical des armées - Grenoble.	NC1.	RAL.
CDT CMA La Valbonne.	Commandant le centre médical des armées - La Valbonne.	NC1.	RAM.
CDT CMA Lyon.	Commandant le centre médical des armées - Lyon.	NC1.	RAN.
CDT CMA Marseille.	Commandant le centre médical des armées - Marseille.	NC1.	RAP.
CDT CMA Montauban.	Commandant le centre médical des armées - Montauban.	NC1.	RAR.
CDT CMA Mont-de-Marsan.	Commandant le centre médical des armées - Mont-de-Marsan.	NC1.	RAQ.
CDT CMA Mourmelon.	Commandant le centre médical des armées - Mourmelon.	NC1.	RAS.
CDT CMA Nancy.	Commandant le centre médical des armées - Nancy.	NC1.	RAT.
CDT CMA Orléans.	Commandant le centre médical des armées - Orléans.	NC1.	RAU.
CDT CMA Pau.	Commandant le centre médical des armées - Pau.	NC1.	RAV.
CDT CMA Rochefort.	Commandant le centre médical des armées - Rochefort.	NC1.	RAW.
CDT CMA Saint-Germain-en-Laye.	Commandant le centre médical des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	RAX.
CDT CMA Strasbourg.	Commandant le centre médical des armées - Strasbourg.	NC1.	RAY.
CDT CMA Tours.	Commandant le centre médical des armées - Tours.	NC1.	RAZ.
CDT DIASS Antilles.	Commandant la direction interarmées du service de santé des Antilles.	NC1.	S10.
CDT SAMHA Limoges.	Commandant le service des archives médicales hospitalières des armées.	NC1.	S11.
CDT BCAPMSSA Toulon.	Commandant le bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.	NC1.	S12.
CDB BLRH Brest.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brest	NC1.	SS0.
CDT CENT TRAIT INFO MED.	Commandant le centre d'entraînement de l'information médicale.	NC1.	SS4.
CDT CENT TRANSF sang armées.	Commandant le centre de transfusion sanguine des armées.	NC1.	SS5.
		NC1.	SS6.

CDT SERV PROT radio armées.	Commandant le service de protection radiologique des armées.		
CDC DCSSA.	Chef de l'organisme de la direction centrale du service de santé des armées.	NC1.	SS8.
CDC EVDG.	Chef de corps de l'école du Val-de-Grâce.	NC1.	SS9.
CDC EVDG élèves.	Chef de corps de l'école du Val-de-Grâce - élèves.	NC1.	STH.
CDC HIA Clermont Tonnerre.	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Clermont Tonnerre - Brest.	NC1.	SSA.
CDC HIA Saint-Anne.	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Saint-Anne - Toulon.	NC1.	SSB.
Chef ECRSA Chartres.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Chartres.	NC1.	SSC.
Chef ECRSA Marseille.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Marseille.	NC1.	SSD.
Chef ECRSA Vitry Marolles.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire - Vitry Marolles.	NC1.	SSE.
Chef ECMSSA.	Commandant l'établissement central des matériels du service de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSF.
Chef INS RECH BIOMED armées IRBA.	Commandant l'institut de recherche biomédicale des armées.	NC1.	SSI.
Chef PHARM CENT armées.	Commandant la pharmacie centrale des armées.	NC1.	SSJ.
CDT DAPSA Orléans.	Commandant la direction des approvisionnement de produits de santé des armées.	NC1.	SSK.
CDC DRSSA Lyon.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Lyon.	NC1.	SSL.
CDC DRSSA Metz.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Metz.	NC1.	SSM.
CDC DRSSA Saint-Germain-en-Laye.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	SSN.
CDC DRSSA Bordeaux.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Bordeaux.	NC1.	SSP.
CDC DRSSA Brest.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Brest.	NC1.	SSQ.
CDC DRSSA Toulon.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Toulon.	NC1.	SSR.
CDT DIASS Réunion.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées Réunion.	NC1.	SSS.
CDT DIASS DJIBOUTI.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées Djibouti.	NC1.	SST.
CDT DIASS Nouvelle-Calédonie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	SSU.
CDT DIASS Polynésie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées Polynésie.	NC1.	SSV.
CDT DIASS Guyane.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées Guyane.	NC1.	SSX.
CDT HMC Bouffard.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - hôpital médico-chirurgical Bouffard.	NC1.	SSY.
CDB BLRH Toulon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Toulon.	NC1.	ST0.
CDB BLRH Metz.	Chef du bureau local des ressources humaines - Metz.	NC1.	STA.

DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées (officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur).	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.
DIR DELPIA.	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.	NC1.	KH0.
DIR LSEA.	Directeur du laboratoire du service des essences des armées.	NC1.	NN0.
COM CESAT.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS.	BU.
COM CESAT.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	KAU.
COL ADJ COM CESAT.	Colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	KAV.

5. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

5.1. Tableau relatif aux circuits.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
CEM/CCRH/CCAI/CCPB/CPO.		GIAT.	IAT.	GIAT.	IAT.
COL.		CEM/CCRH.	IAT.	CEM/CCRH.	IAT.
LCL.		CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.
S-O.		CEM/CPRH.	CEM.	CEM.	IAT.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	Y8.
NC1 IAT GEN INSPECT.	NC1 IAT général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
NC1 IAT CEM.	NC1 IAT CEM.	NC1.	NMB.
NC1 IAT chef cellule RH.	NC1 IAT chef de la cellule RH.	NC1.	NMH.
NC1 IAT chef CAI.	NC1 IAT chef cellule audit interne.	NC1.	NMN.
NC1 IAT chef CPB.	NC1 IAT chef cellule performance budgétaire.	NC1.	NMJ.

6. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

6.1.1.1. État-major.

6.1.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Généraux.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONS COM.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CNE/LTN.		AM.	COMFT.	AM.	COMFT.

6.1.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Généraux.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COL chef DIV.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
CEMOT.	SCOAT.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
Officiers TR.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
Colonel CM - SGEM - Opex 2x6M.		CEM CFT.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.

6.1.1.1.3. Autres militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Colonel.		Chef DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
C. BOPS/CEMOT.	SCOAT.	Chef DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		Chef DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef DIV.	CEM CFT.	Chef DIV.	CEM CFT.
S-O.		ADJ Chef de DIV.	CACEM.	CACEM.	CEM CFT.
Cas particulier *		AM.	CACEM.	CACEM.	CEM CFT.

* Sous-officiers subordonnés au COMFT noté en N1 par AM.

6.1.1.2. 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Chef DIV AÉRO.	COMFT.	Chef DIV AÉRO.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	Chef DIV AÉRO.	Chef DIV AÉRO.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	Chef DIV AÉRO.	Chef DIV AÉRO.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	Chef DIV AÉRO.	CFA.	Chef DIV AÉRO.
Cas particulier.*		COM EH CAZAUX	Chef DIV AÉRO.	COM EH CAZAUX.	Chef DIV AÉRO.

S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	Chef DIV AÉRO.
* Un officier subalterne affecté à l'EH Cazaux noté en N1 et P-FUS par le commandant de l'EH Cazaux.					

6.1.1.3. 132e bataillon cynophile de l'armée de terre et 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		Chef DIV ACE.	COMFT.	Chef DIV ACE.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	Chef DIV ACE.	Chef DIV ACE.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	Chef DIV ACE.	Chef DIV ACE.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	Chef DIV ACE.	CFA.	Chef DIV ACE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	Chef DIV ACE.

6.1.1.4. 785e compagnie de guerre électronique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT d'unité.		Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
SLT/LTN/CNE.		Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
S-O.		CDU.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	Chef DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.

6.1.1.5. Officiers affectés au commander french maritime force.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Officier TR.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
Commandant.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.

6.1.1.6. Cellule interarmées de la défense surface-air Dijon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CIDS.A.	CEM CFA.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		Chef CIDS.A.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CIDS.A.	CEM CFT.	Chef CIDS.A.	CEM CFT.
S-O.		Chef CIDS.A.	CACEM.	CACEM.	CEM CFT.

6.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général, commandant le QG du CRR-FR.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Généraux.		COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
AM - CONS COM - CONS RSV - CONS JUR - CCAB.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
Officiers TR/PN.	CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CONS POL.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.
Colonel.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
Lieutenant-colonel		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.
S-O.		Chef de service.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	COM QG CRR-Fr.

6.1.3. États-majors de force n° 1 et n° 3.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMEMF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Généraux directement subordonnés.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Colonels directement subordonnés.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
CCAB.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.
CEM.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Officiers TR.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMEMF.	CEM.	COMEMF.
S-O.		SCEM/CDIV/CCAB/CDU.	CEM.	CEM.	COMEMF.

6.1.4. 1re brigade mécanisée.

6.1.4.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.

AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.4.2. Régiments et centre de formation initiale militaire de Dieuze.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.4.3. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.4.4. Batterie de renseignements rattachée au 1er régiment d'artillerie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.4.5. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment de spahis.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.5. Brigade logistique n° 1.

6.1.5.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COM BL.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CEM.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
Officiers TR.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDT CFIM.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
Officiers CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM BL.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COM BL.

6.1.5.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COM BL.	CFA.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM BL.	CFA.	COM BL.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COM BL.

6.1.6. 2e brigade blindée.

6.1.6.1. État-major et centre de formation initiale des militaires de Valdahon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB/CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.6.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.7. 3e brigade légère blindée.

6.1.7.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Ccolonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB	CEM	CEM.	COMBRIG.

6.1.7.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.7.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.7.4. Batterie de renseignements rattachée au 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.7.5. Centre de formation initiale des militaires d'Angoulême.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.7.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.8. 6e brigade légère blindée.

6.1.8.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.8.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.8.3. Escadron de renseignement et d'investigation rattaché au 1er régiment étranger de cavalerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.8.4. Batterie de renseignements rattachée au 3e régiment d'artillerie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.8.5. Centre de formation militaire initiale de Fréjus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.

CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.8.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE. (1)	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Lieutenant-colonel TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS. (2)	CDU.	CFA.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-O TE mis pour emplois au GSBdD ou au SID (RTF au REO du GSBdD ou du SID).

6.1.9. 7e brigade blindée.

6.1.9.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAI.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.9.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Sous-officiers.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.9.3. Centre de formation militaire initiale des militaires de Verdun.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.9.4. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.10. 9e brigade d'infanterie de marine.

6.1.10.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR/1er notateurs.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.10.2. 9e compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.10.3. Batterie de renseignements de brigade rattachée au 11e régiment d'artillerie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.10.4. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au régiment d'infanterie de chars de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.10.5. Centre de formation initiale des militaires de Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.10.6. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.11. 11e brigade parachutiste.

6.1.11.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.

Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.11.2. 11e compagnie de commandement et de transmissions parachutiste rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.11.3. Centre de formation initiale des militaires de Caylus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Officiers.	CDT CFIM.	CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDT CFIM / CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.11.4. Régiments et école des troupes aéroportées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE. (1)	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Lieutenant-colonel TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS. (2)	CDU LEG.	CFA.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les sous-officiers servant à titre étranger mis pour emploi au GSBdD ou au SID (RFT au REO du GSBdD ou au SID).

6.1.12. 27e brigade d'infanterie de montagne.

6.1.12.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM Conservateur musée.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.12.2. Compagnie de commandement et de transmissions de montagne rattachée à l'état-major de la brigade.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
Officiers.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.12.3. Batterie de renseignements rattachée au 93e régiment d'artillerie de montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Officiers.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.12.4. Centre de formation initiale des militaires de Gap.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.12.5. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE (1).	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
Lieutenant-colonel TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS (2).	CDU LEG.	CFA.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-O servant à titre étranger mis pour emploi au GSBdD ou au SID (RFT au REO du GSBdD ou au SID).

6.1.12.6. École militaire de haute montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		COM GMHM CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.13. Brigade franco-allemande.

6.1.13.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
C.CAB/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		Chef G3.	COMBRIG.	Chef G3.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef G3.	COMBRIG.	Chef G3.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CHEF G3.	Chef G3.	COMBRIG.

6.1.13.2. Régiments français.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.

Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.14. *Brigade des forces spéciales terre.*

6.1.14.1. *État-major.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.14.2. *Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
Officiers.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.14.3. *Régiments.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.15. Brigade de renseignement.

6.1.15.1. État-major, centre de formation initiale des militaires de Bitché et centre d'analyse des signaux d'intérêt terre à Mutzig.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB OU CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.15.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.16. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

6.1.16.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT la brigade.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Colonel adjoint.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Officiers TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.16.2. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMBRIG.	CFA.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.

6.1.17. Commandement des centres de préparation des forces.

6.1.17.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Général CDT le CCPF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COL ADJ.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
CEM.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.
AMAIN.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
Colonel.		CEM.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
Officiers TR.	CEM.	COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMCPF.

6.1.17.2. Formations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
Chef CNCIA.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
TR.	CFA.	COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
Chef DET GAM.	CEM CPF.	CFA 13e BCA.	COMCPF.	CFA 13e BCA.	COMCPF.
Colonel.		CFA.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMCPF.	CFA.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 13e BCA/GAM.	Chef GAM	CFA 13e BCA.	COMCPF.	CFA 13e BCA.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMCPF.	CFA.	COMCPF.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMCPF.
S-O affectés 13e BCA/GAM (Chambéry et détachement de Modane).		Chef GAM.	CFA 13e BCA.	CFA 13e BCA.	COMCPF.

6.1.18. Organismes outre-mer et étranger.

6.1.18.1. Détachement terre - 33e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP Antilles.	COMFT.	COMSUP Antilles.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMSUP Antilles.	COMSUP Antilles.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP Antilles.	COMSUP Antilles.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSUP Antilles.	CFA.	COMSUP Antilles.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP Antilles.

6.1.18.2. 9e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP Guyane.	COMFT.	COMSUP Guyane.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMSUP Guyane.	COMSUP Guyane.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP Guyane.	COMSUP Guyane.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSUP Guyane.	CFA.	COMSUP Guyane.
Sous-officiers.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP Guyane.

6.1.18.3. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSUP.	CFA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.

6.1.18.4. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMLE.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve.			CFA.	COMSUP.	COMFT.
Lieutenant-colonel.			CFA.	COMLE.	CFA.
SLT/LTN/CNE/CDT.			CFA.	COMSUP.	CFA.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.			CFA.	COMLE.	CFA.
S-O.			CDU.	CFA.	COMSUP.
S-O TE.		CDU GSBdD ou CDS (1).	CDU.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les S-O TE mis pour emploi au GSBdD ou au SID (RFT au REO du GSBdD ou du SID).

6.1.18.5. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSUP.	CFA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.

6.1.18.6. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMIA.	CFA.	COMIA.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMIA.

6.1.18.7. 5e régiment interarmes d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMFOR.	CFA.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMFOR.

6.1.18.8. 6e bataillon d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMFOR.	CFA.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMFOR.

6.1.18.9. 3e régiment étranger d'infanterie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
Lieutenant-colonel TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSUP.	CFA.	COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS (1).	CDU.	CFA.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les S-O TE mis pour emploi au GSBdD ou au SID (RFT au REO du GSBdD ou du SID).

6.1.18.10. 13e demi-brigade de la légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de corps.	COMLE.	COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
Colonel de réserve.		CFA.	COMFOR.	COMIA.	COMFT.
Lieutenant-colonel.		CFA.	COMFOR.	COMIA.	COMFT.
Lieutenant-colonel TE.		CFA.	COMLE.	COMIA.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMFOR.	CFA.	COMFOR.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
S-O.		CDU.	CFA.	CFA.	COMFOR.
S-O TE.	CDU GSBdD ou CDS (1).	CDU.	CFA.	CFA.	COMLE.

(1) Pour les S-O TE mis pour emploi au GSBdD ou au SID (RFT au REO du GSBdD ou du SID).

6.1.18.11. Cellule de maintenance des matériels terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEMIA.	COMSUP/COMIA.	COMSUP/COMIA.	COMFT.
CDT.	Chef DIV EMAI du CFT.	CEMIA.	COMSUP/COMIA.	CEMIA.	COMSUP/COMIA.
S-O.	.	RMMT.	CEMIA.	RMMT.	CEMIA.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC1.	CA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS non TDC2.	A1.
COMLE.	Commandement de la légion étrangère.	AIS / TDC 1 (1).	LS.
CFT DIV ACE.	Commandement des forces terrestres - division appuis-contact-environnement.	NC1.	GSG.
CFT DIV AERO.		NC1.	GSH.

	Commandement des forces terrestres - division aéromobilité.		
CFT DIV Logistique.	Commandement des forces terrestres - division logistique.	NC1.	GSI.
CFT DIV EMAL.	Commandement des forces terrestres - division équipements-maintenance.	NC1.	GSK.
CFT DIV PREPA OPS.	Commandement des forces terrestres - division préparation opérationnelle.	NC1.	GSE.
CFT DIV RENS.	Commandement des forces terrestres - division renseignement.	NC1.	GSC.
CFT DIV COORD SYNTH.	Commandement des forces terrestres - division coordination synthèse.	NC1.	GS0.
CFT DIV EMOT.	Commandement des forces terrestres - division état-major opérationnel terre.	NC1.	GSF.
CFT DIV SIC AC.	Commandement des forces terrestres - division systèmes d'information et de communication et APPUIS au commandement.	NC1	GSD.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (état-major).	NC1.	GSA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSB.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres - opérations extérieures 2 x 6 mois.	NC1.	GSM.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GSN.
AM.	Assistant militaire du commandant des forces terrestres.	NC1.	GSU.
CFT DIV AERO.	Chef de la division aéromobilité.	AIS non TDC2.	DA.
CFT DIV AERO.	Chef de la division aéromobilité - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GSQ.
1er RHC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	AO0.
3e RHC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	BT0.
5e RHC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	CI0.
CFT DIV ACE.	Chef de la division appuis-contact-environnement.	AIS non TDC2.	DE.
CFT DIV ACE.	Chef de la division appuis-contact-environnement - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GSP.
2e RD-NBC.	Chef de corps du 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.	NC1.	BD0.
132e BCAT.	Chef de corps du 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
Chef DIV SIC/AC EM CFT.	Commandant les forces terrestres - division système d'information et de	NC1.	GSO.

	communication et APPUIS au commandement 1er notateur 785e compagnie de guerre électronique.		
COMFRMARFOR	Commander french maritime force.	NC1.	MZY.
COM EH CAZAUX.	Commandant de l'escadron d'hélicoptères à Cazaux.	NC1.	EH1.
Chef CIDS.A.	Chef de la cellule interarmées de défense surface-air.	NC1.	EH2.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR.	AIS non TDC2.	AR.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-FR.	Chef d'état-major de QG CRR-FR.	NC1.	HYB.
CRR FR PLUS 1.	Corps de réaction rapide France plus un.	NC1.	HYH.
CRR-FR.	Corps de réaction rapide France.	NC1.	HY0.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	AIS.	F1.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1- temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	LOA.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOG.
CEMEMF1.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOB.
COMEMF3.	Commandant de brigade franco-allemande.	AIS.	F3.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQA.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3 - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	LQG.
CEMEMF3.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQB.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	AIS TDC2.	M1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AEA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	AEB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AE0.
1er RT.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
1er RS.	Chef de corps du 1er régiment de spahis.	NC1.	AW0.
1e RAMA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie de marine.	NC1.	AH0.
3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du génie.	NC1.	BR0.
CFIM Dieuze.	Chef de corps du centre de formation initiale militaire de Dieuze.	NC1.	BZ0.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	AIS / TDC 2.	L1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	NC1.	ADA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	ADB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade logistique.	NC1.	AD0.
121e RT.	Chef de corps du 121e régiment du train.	NC1.	FC0.

503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NC1.	FL0.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	BYA.
BR IDF - 24e RI.	Bataillon de réserve d'Île de France - 24e régiment d'infanterie.	NC1.	MH2.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	AIS/TDC2.	B2.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	BBA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	NC1.	BBB.
CEM.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
16e BC.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.
RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade légère blindée - Autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	M3.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade légère blindée - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	B0B.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade légère blindée.	NC1.	B0A.
CEM.	Chef d'état-major de la 3e brigade légère blindée.	NC1.	BO0.
CDC 1er RIMA.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie de marine.	NC1.	AR0.
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e régiment d'infanterie.	NC1.	EZ0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e régiment d'infanterie.	NC1.	FD0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e régiment du génie.	NC1.	ED0.
CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e régiment d'artillerie d'Afrique.	NC1.	EX0.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	AIS/TDC2.	B6.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	CNA.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CNB.
CEM.	Chef d'état-major de la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CN0.
CDC 2e REI.	Chef de corps du 2e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BF0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DV0.

CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er régiment étranger de cavalerie.	NC1.	AL0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e régiment d'artillerie de marine.	NC1	BP0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er régiment étranger de génie.	NC1.	AM0.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B7.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	CSA.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée.	NC1.	CSB.
CEM.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
152e RI.	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.	NC1.	FF0.
1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs.	NC1.	AA0.
1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AG0.
54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ES0.
19e RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	B9.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine.	NC1.	DAA.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	DAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 9e brigade légère blindée de marine.	NC1.	DA0.
CDC 2 RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3 RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BU0.
CDC11 RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	DF0.
CDC 6 RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie chars de marine.	NC1.	NW0.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BP.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DDB.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste - temps de commandement/temps de responsabilité	NC1.	DDA.
CEM.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.
CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RPIMA.		NC1.	BX0.

	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.		
CDC 8e RPIMA.	Chef de corps du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.
CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
CDC ETAP.	Chef de corps de l'école des troupes aéroportées.	NC1.	MF0.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BI.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (CAB).	NC1.	EAA.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	EAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
4e RCH.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
EMHM.	Chef de corps de l'école militaire de haute montagne.	NC1.	LS0.
COMBRIG AIS.	Général commandant la brigade franco-allemande - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BF.
COMBRIG.	Général commandant la brigade franco-allemande.	NC1.	QAA.
Chef G3 - CDC EM BFA.	Chef G3 - chef de corps des éléments français de l'état-major de la brigade franco-allemande.	NC1.	QAO.
CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
CDC 3°RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.
1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	AI.

COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	AIA.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIC.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIB.
1er RPIMA.	Chef de corps du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	AU0.
13e RDP.	Chef de corps du 13e régiment de dragons parachutistes.	NC1.	DL0.
4e RHFS.	Chef de corps du 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.	NC1.	IB0.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BR.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau des officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	PTA.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau officiers - État-major particulier.	NC1.	BR1.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	NC1.	PT0.
2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0.
44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement - autorité immédiatement supérieure.	AIS/TDC2.	BT.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GBA.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GBB.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GB0.
28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces - autorité immédiatement supérieure.	AIS TDC2.	H2.

COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces.	NC1.	HFB.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	HFC.
CEM.	Chef d'état-major (premier notateur).	NC1.	HFA.
CEM.	Chef d'état-major (chef de corps des camps niveau 2).	NC1.	CPF.
CEPC - 3e RA.	Chef de corps du centre d'entraînement des postes de commandement - 3e régiment d'artillerie.	NC1.	OM0.
CENTAC - 5e RD.	Chef de corps du centre d'entraînement tactique - 5e régiment de dragons.	NC1.	HF0.
CENZUB - 94e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement au combat en zone urbaine - 94e régiment d'infanterie	NC1.	HG0.
CENTIAL - 51e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique - 51e régiment d'infanterie.	NC1.	HC0.
CNCIA.	Chef de la commission nationale de contrôle interarmes - premier notateur.	NC1.	HFE.
17e GA.	Chef de corps du 17e groupement d'artillerie.	NC1.	DR0.
1er RCA.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.	NC1.	AI0.
CEITO - 122e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel - 122e régiment d'infanterie.	NC1.	CPG.
13e BCA - GAM.	Chef de corps 13e bataillon de chasseurs alpins (premier notateur du personnel du groupement d'aguerrissement en montagne).	NC1.	DIA.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS NON TDC2.	7S.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
DT/33e RIMa.	Chef de corps du détachement terre/33e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	GSS.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées de la zone Sud de l'océan Indien.	AIS NON TDC2.	7I.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées de la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
2e RPIMa.	Chef de corps du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine - Pierrefonds.	NC1.	BL0.
DLEM.	Chef de corps du détachement de légion étrangère Mayotte.	NC1.	JR0.
COMFOR Djibouti.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.	AIS NON TDC2.	7D.
COMFOR Djibouti.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.	NC1.	GPD.

5e RIAOM.	Chef de corps du 5e régiment interarmes d'outre-mer.	NC1.	CJO.
COMSUP NC.	Commandant supérieure des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS NON TDC2.	7N.
COMSUP NC.	Commandant supérieure des forces armées en Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
RIMaP NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
COMSUP Guyane.	Commandant supérieure des forces armées en Guyane.	AIS NON TDC2.	7Z.
COMSUP Guyane.	Commandant supérieure des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
9e RIMa.	Chef de corps du 9e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DC0.
3e REI.	Chef de corps du 3e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BQ0.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française.	AIS NON TDC2.	7P.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française - temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	PPA.
DTP - RIMaP P.	Chef de corps du détachement terre/régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.	NC1.	GSR.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS NON TDC2.	7G.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CME.
006BIMA.	Chef de corps du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	AIS NON TDC2.	AU.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
COMIA.	Commandant interarmées.	NC1.	N71.
CDC 13e DBLE.	Chef de corps de la 13e demi-brigade de légion étrangère.	NC1.	J98.
(1) Pour les officiers TE.			

7. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.1.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.

S-O.		OGA/OA/CDB/CDAGR.	OGA.	OGA.	D EMS.
------	--	-------------------	------	------	--------

7.1.2. Direction de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.

7.1.3. Centre des hautes études militaires.

7.1.3.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.
S-O.		A CREAG/A CF.	D CHEM.	D CHEM.	D EMS.

7.1.3.2. Auditeurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

7.1.3.3. Par ter chemi-Maisons Alfort.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

7.1.4. École de guerre.

7.1.4.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D EDG.	D EMS.	D EDG.	D EMS.
OCOM.		D EDG.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
CPBUD.		DE.	D EDG.	DE.	D EDG.
OFF TRAIT.		DE.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
COL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
LCL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	D EDG.	CDB.	D EDG.
S-O.		CGPT/CDB/CCAB.	CGPT.	CGPT.	D EDG.

7.1.4.2. Stagiaires.

7.1.4.2.1. Stagiaires en France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CPG.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.

7.1.4.2.2. Stagiaires à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB AI.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB AI.	D EDG.	CDB AI.	D EDG.

7.1.5. Institut des hautes études de défense nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		CE ESP2.	OGA.	OGA.	D EMS.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres école militaire supérieur.	NC1.	NLH.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres de l'institut des hautes études de la défense PAR TER.	NC1.	HE5.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.	NC1.	NLN

D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres	AIS.	34
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres	NC1.	HMA.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB E.	Chef du bureau enseignement.	NC1.	HMG.
CDB CSFEE.	Chef centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.	NC1.	HMJ.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales.	NC1.	HM0.
CGPT.	Chef du groupement terre.	NC1.	HMC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (pré-fusionneur).	AIS/TDC2.	LC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (fusionneur).	AIS/TDC2.	4T.
CPGA1.	Cadre professeur du groupe A1.	NC1.	HA1.
CPGA2.	Cadre professeur du groupe A2.	NC1.	HA2.
CPGA3.	Cadre professeur du groupe A3.	NC1.	HA3.
CPGA4.	Cadre professeur du groupe A4.	NC1.	HA4.
CPGA5.	Cadre professeur du groupe A5.	NC1.	HA5.
CPGB1.	Cadre professeur du groupe B1.	NC1.	HB1.
CPGB2.	Cadre professeur du groupe B2.	NC1.	HB2.
CPGB3.	Cadre professeur du groupe B3.	NC1.	HB3.
CPGB4.	Cadre professeur du groupe B4.	NC1.	HB4.
CPGB5.	Cadre professeur du groupe B5.	NC1.	HB5.
CPGC1.	Cadre professeur du groupe C1.	NC1.	HC1.
CPGC2.	Cadre professeur du groupe C2.	NC1.	HC2.
CPGC3.	Cadre professeur du groupe C3.	NC1.	HC3.
CPGC4.	Cadre professeur du groupe C4.	NC1.	HC4.
CPGD1.	Cadre professeur du groupe D1.	NC1.	HD1.
CPGD2.	Cadre professeur du groupe D2.	NC1.	HD2.
CPGD3.	Cadre professeur du groupe D3.	NC1.	HD3.
CPGD4.	Cadre professeur du groupe D4.	NC1.	HD4.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Allemagne.	NC1.	HD6.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Grande-Bretagne.	NC1.	HD7.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Italie.	NC1.	HD8.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Espagne.	NC1.	HD9.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Belgique.	NC1.	HE1.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Etats-Unis d'Amérique - Quantico.	NC1.	HE2.
CDB AI.		NC1.	HE3.

	Chef bureau affaires internationales Etats-Unis d'Amérique - Fort Leavenworth.		
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Maroc.	NC1	HE6.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Canada.	NC1.	HE7.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Tunisie.	NC1	KBR.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur - auditeurs du centre des hautes études militaires.	TDC.	HA.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - cadres.	NC1.	NLF
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs.	AIS.	HB.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs.	NC1.	HE4.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires /auditeur du centre des hautes études du ministère de l'intérieur - Maisons-Alfort.	NC1.	NLL

8. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.1.1. Échelon central.

8.1.1.1. Direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL chargé de mission.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
Conseiller réserves.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
Chef de bureau CHANC TDC IA.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
S-O CHANC TDC IA.		Chef de bureau CHANC TDC IA.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.

8.1.1.2. Quartier général de la direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

S-O.		Chef d'entité.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.
------	--	----------------	---------------------------	---------------------------	-------------

8.1.1.3. Sous-direction ressources management.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDRM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDRM.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDRM.	DCA DIRISI.	SDRM.	DCA DIRISI.
S-O.		SDRM.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

8.1.1.4. Sous-direction sécurité des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDSSI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDSSI.	DCA DIRISI.	SDIRSSI.	DCA DIRISI.
S-O.		SDSSI.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

8.1.1.5. Sous-direction clients.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDC.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDC.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDC.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		SDC.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

8.1.1.6. Sous-direction stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDS.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDS.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDS.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		SDS.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

8.1.1.7. *Sous-direction achat finances.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDAF.	DA PLANS DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDAF.	DA PLANS DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDAF.	DA PLANS DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		SDAF.	Chef de Quartier Général.	Chef de Quartier Général.	DCA DIRISI.

8.1.1.8. *Service de conduite opérations-exploitation.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSCOE.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		DIRSCOE	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRSCOE	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef de division.	DIRSCOE.	DIRSCOE.	DCA DIRISI.

8.1.1.9. *Service ingénierie conception opérateur.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSICO.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		DIRSICO.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRSICO.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef de division.	DIRSICO.	DIRSICO.	DCA DIRISI.

8.1.2. *Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions et organismes rattachés.*

8.1.2.1. *Direction.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.2. *État-major de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions et pôle soutien.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
CHANC.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.3. *Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.4. *Centre de développement des applications de la défense. (R et B).*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIR SICO	CFA 8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.5. *Centre d'appui des systèmes d'information de la défense.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
Chef d'entité.	DG SIC	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.

8.1.2.6. Centre de mise en oeuvre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE pour CNMO MS, SI et R. SDSSI pour CNMO C.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/8 RT.

8.1.2.7. Centre d'opérations de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.8. Centre national de téléchargement du chiffre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	SDSSI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.9. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.10. Antenne pôle « article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information » de Villacoublay.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	SDSSI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.11. Centre national de configuration de l'informatique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.12. Centre d'analyse de lutte informatique défensive.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/OLID.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.13. Centre opérationnel de la sécurité de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.14. Centre national d'appui à distance.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.15. Centre audit « sécurité des systèmes d'informations » Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/CPI.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.2.16. Centre national de gestion fréquences Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.
S-O.		Chef d'entité.	CFA 8 RT.	CFA 8 RT.	DL DIRISI IDF/ 8 RT.

8.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

8.1.3.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

8.1.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

8.1.3.3. Centre national de mise en oeuvre des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de Centre.	DIRSCOE.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

8.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Brest.	DA DIRISI Brest..	DL DIRISI Brest.

8.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

8.1.5.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DCA DIRISI.
OSA S-O et CHANC.		DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.

8.1.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI Lyon.	COMBDD.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.

8.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

8.1.6.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.

TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

8.1.6.2. Pôle centre de Metz (dont centre de mise en oeuvre des systèmes d'information et réseaux d'infrastructure).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

8.1.6.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Metz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

8.1.6.4. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

8.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

8.1.7.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

8.1.7.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

8.1.7.3. Centre national de mise en oeuvre des intranets.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

8.1.7.4. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

8.1.7.5. Centre national de soutien opérationnel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	CFA CNSO.	CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.

8.1.7.6. Antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information » d'Orléans.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'antenne.	Chef de pôle ACSSI.	CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	CFA CNSO.	CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.

8.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

8.1.8.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

8.1.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

8.1.8.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

8.1.8.4. Centre de développement des applications défense -Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

8.1.8.5. Centre nationaux de mise en oeuvre des systèmes d'information, des intranets « messagerie universelle sécurisée » et réseaux de desserte terre et marine, des réseaux - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

8.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR EAU.	DC DIRISI.	COMFOR EAU.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Abu Dhabi.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Abu Dhabi.	DL DIRISI Abu Dhabi.	DCA DIRISI.

8.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Antilles.	DC DIRISI.	COMSUP Antilles.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Antilles.	DL DIRISI Antilles.	DCA DIRISI.

8.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR Djibouti.	DC DIRISI.	COMFOR Djibouti.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Djibouti.	DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.

8.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR Gabon.	DC DIRISI.	COMFOR Gabon.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Gabon.	DL DIRISI Gabon.	DCA DIRISI.

8.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP FAG.	DC DIRISI.	COMSUP FAG.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Guyane.	DL DIRISI Guyane.	DCA DIRISI.

8.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Nouvelle-Calédonie.	DC DIRISI.	COMSUP Nouvelle-Calédonie.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	DCA DIRISI.

8.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP Polynésie Française.	DC DIRISI.	COMSUP Polynésie Française.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Polynésie Française.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Polynésie Française.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Polynésie Française.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Polynésie Française.	DL DIRISI Polynésie Française.	DCA DIRISI.

8.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP La Réunion.	DC DIRISI.	COMSUP La Réunion.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.	DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI La Réunion.	DL DIRISI La Réunion.	DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI La Réunion.	DL DIRISI La Réunion.	DCA DIRISI.

8.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR Sénégal.	DC DIRISI.	COMFOR Sénégal.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Sénégal.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI Sénégal.	DCA DIRISI.	DL DIRISI Sénégal.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI Sénégal.	DL DIRISI Sénégal.	DCA DIRISI.

8.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC DIRISI.	Directeur central - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	TDC.	WD.
DC DIRISI.	Directeur central- direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJB.
DA OPS DIRISI	Directeur adjoint opérations - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJI.
DA CAPA DIRISI.	Directeur adjoint capacité - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJL.
DA PLANS DIRISI	Directeur adjoint PLANS - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJR.
Chef QG DC DIRISI.	Chef de quartier général - direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1	MJC.
Directeur SCOE.	Directeur service central opérations exploitation.	NC1	MJH.
Directeur SICO.	Service ingénierie conception opération.	NC1.	MJG.
SDAF	Sous-direction achats finances.	NC1	MJJ.
SDSSI.	Sous-directeur sécurité des systèmes d'information.	NC1.	MJF.
SDC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDRM	Sous-direction ressources management.	NC1	MJD.
DL DIRISI IDF/ 8RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8 ^e régiment de transmissions.	AIS.	TA.
DL DIRISI IDF/ 8RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8 ^e régiment de transmissions.	NC1.	JDA.
CDC 8RT.	Chef de corps - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8 ^e régiment de transmissions.	NC1.	JDB.
DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	AIS.	TD.
DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JCA.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JC0.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	AIS.	TL.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TLA.
DA DIRISI Brest.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TL0.
DL DIRISI Lyon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	AIS.	TE.

DL DIRISI Lyon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JEA.
DA DIRISI Lyon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JE0.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	AIS.	TH.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JFA.
DA DIRISI Metz.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JF0.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	AIS.	TB.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JGA.
DA DIRISI Rennes.	Directeur local adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JG0.
CDC CNSO.	Chef de corps du centre national de soutien opérationnel - Orléans.	NC1.	EN0.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	AIS.	TR.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	NC1.	TRB.
DA DIRISI Toulon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	NC1.	TRC.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI Abu Dhabi.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.	NC1.	J99.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI Guyane.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.	NC1.	DCB.
DL DIRISI Sénégal.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.	NC1.	DXD.
DL DIRISI Djibouti.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.	NC1.	GPB.
DL DIRISI Antilles.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.	NC1.	EED.
COMFOR Gabon.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI Gabon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.	NC1.	CMA.
DL DIRISI Nouvelle-Calédonie.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXC.
DL DIRISI Polynésie Française.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie Française.	NC1.	NYD.
DL DIRISI La Réunion.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion.	NC1.	BLC.

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.1.1. Direction.

9.1.1.1. Officiers et sous-officiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ASS MILI/CFA/CDB CHANC.		DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
OFF BCHANC/CFA.		CDB CHANC ou CFA.	DRHAT.	CDB CHANC ou CFA.	DRHAT.
TC/TR/PN (SDEP, SD-FCDI, SDG, SDF, SDR).		SDIR.	DRHAT.	SDIR.	DRHAT.
CFA - CM SDIR (SDEP, SD-FCDI, SDG, SDF, SDR).			SDIR.		
CM-ASS MILI GACE.		GACE.	GACE.	GACE.	
LCL SDF/sections études synthèses et pilotage de la performance.		SDIR.	SDIR.	SDIR.	
CNE-CDT SDF/sections études synthèses et pilotage de la performance.		SDIR.	SDIR.	SDIR.	SDIR.
LCL ou COL NON TC/TR/PN (SDEP, SD-FCDI, SDG, SDF, SDR).		CDB.	SDIR.	SDIR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (SDEP, SD-FCDI, SDG, SDF, SDR).				CDB.	SDIR.
S-O.			CFA.	CFA.	CDS GRH-FCDI.

9.1.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité ou détaché.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL ou COL.		CFA GSPI.	DRHAT SDG.	DRHAT SDG.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA GSPI.	DRHAT SDG.
S-O.		CDU.	CFA GSPI.		

9.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL-LCL.		CFA CERHS.	SD-FCDI.	SD-FCDI.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA CERHS.	SD-FCDI.
S-O.		CDS ou équivalent.	CFA CERHS.		

9.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CFA GRS.		SDR.	DRHAT.	SDR.	DRHAT.
COL et LCL.		CFA GRS.	SDR.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		Chef DEP.	CFA GRS.		
S-O CIRFA OM.	CFA OM CIRFA OM.	Chef DPT REC IDF.	CFA GRS IDF.	CFA GRS IDF.	

9.1.4. Organismes de formation.

9.1.4.1. Commandant d'écoles et de centre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EC.	COM EMS.	GACE.	DRHAT.	GACE.	DRHAT.
COM CESAT.					
COM ESCC.					
COM ENSOA.					
COM EMSOME.					
COM EMS.					
COM EMB.					
COM École MAT.	COM EMB et COM ETLO.				
COM ETLO.	COM EMB et COM École MAT.				
COM EMD.					
COM École ART.	COM EMD et/ou COM École INF.				
COM École INF.	COM EMD et/ou COM École ART.				
COM EGEN.					
COM ETRS.					
COM EALAT.					
COM CNEC.					
COM CEERAT.		COM EMS.	COM EMS.		
COM EFA TIGRE.		COM EALAT.	COM EALAT.		
COM CFIA NH90.					
COM CFA-PTL.					

9.1.4.2. Centre d'études stratégiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
Cas particulier :					
COL ADJ/COM CESAT.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
DESTIA/COL COM DIV.					
EMSST/COL COM DIV.					

COL/LCL.				COM CESAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (1).		COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.	COL ADJ COM CESAT.	COM CESAT.
CCPIL. ESORSEM/COL COM DIV.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
OFF ELV AFFECTÉS.		DESTIA/COL COM DIV. EMSST/COL COM DIV.	COM CESAT.	DESTIA/COL COM DIV. EMSST/COL COM DIV.	COM CESAT.
S-O (2).		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ COM CESAT.	COL ADJ COM CESAT.	

(1) : y compris l'officier subalterne affecté au titre du pôle rayonnement de l'armée de terre.

(2) : y compris les 2 sous-officiers affectés au titre du pôle rayonnement de l'armée de terre.

9.1.4.3. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
C2-DGFM/CFA/DFE.					
Cas particuliers. Commissaires (CRP) détaché ECA à ESCC-ESM3.	DFE.	Directeur Adjoint ECA.	Directeur ECA.	Directeur Adjoint ECA.	Directeur ECA.
COL/LCL.		C2-DGFM/CFA/ DGER/DFE/COM EFMQ.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
DIRCOM/DPCF/Chargé de mission G1.		COM ESCC.			
Chef de cabinet G1.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ESCC/C2-DGFM/CFA/ DGER/DFE/COM EFMQ.		COM ESCC/C2-DGFM/CFA/DGER/DFE/COM EFMQ.	COM ESCC.
ELV OFF/OFF ELV. ESM/EMIA/C.GRH.		COM BAT ESM/COM BAT EMIA/COM COURS RH.	DFE ELV ESCC.	/	/
EOFIA.		Chef DET terre ALL (sur proposition du projet allemand).		/	/
OSC/E.		COM BAT 4.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC/S-OSC/P.	COM BAT 4.	CFA ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.	/	/
S-O.		CDS.	C2-DGFM.	C2-DGFM.	COM ESCC.
S-O DET Terre EFMQ.		Chef DET terre EFMQ.	COM EFMQ.	COM EFMQ.	

9.1.4.4. École nationale des sous-officiers d'active.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL ADJ/DGF/DMA.					COM ENSOA.
COL.		COL ADJ/DGF/DMA.			
LCL TCOS.		DGF.			
LCL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	DGF.	COM ENSOA.
CDT TCOS.		DGF.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ/DGF/DMA.	COL ADJ/DGF/DMA.		
Chef CAB.		COM ENSOA.	COM ENSOA.		
CHANC AIS.			COL ADJ.		
Conseiller sous-officiers.					
S-O.		CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.		

9.1.4.5. Centre national d'entraînement commando.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CFA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	COM ENSOA.
S-O.		CDU/CGIS.	CFA.		

9.1.4.6. École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMSOME.	DRHAT.	COM EMSOME.	DRHAT.
DGF.			COM EMSOME.		COM EMSOME.
OSA/Chef CAB.			COL ADJ.		
LCL.		COL ADJ.	DRHAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				COL ADJ.	COM EMSOME.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.		

9.1.4.7. Écoles militaires de Saumur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
DFB.	COM EC.				
Écuyer en chef ENE.					
Chef CAB.					

COM
EMS.

CHANC AIS/OCI.				COM EMS.
COL/LCL.				DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/COM CEERAT/COM EC/DEP EEM/COM CIANRBC/COL ADJ EEM/DEP EEM.		COM EMS.
OFF ELV EC.		DFB.	COM EC.	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	COM EMS.
S-O DE L'ENE.		Écuyer chef ENE.		

9.1.4.8. Écoles militaires de Bourges.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.	
TCOS PN.			COM EMB.		COM EMB.	COM EMB.
OCI/Chef CAB/CHANC AIS.				COM ETLO.		
OFF controle gestion/chef B. COORD/adjoint B. COORD.		CFA/COM EM/EM DEP/EM DF MMT/EM chef DTA/COM ETLO/ETLO DEP/ETLO DF MVT RAV/ETLO DF LOG OPS/ETLO CCPIEC.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.	
COL/LCL.				CFA/COM EM/EM DEP/EM DF MMT/EM chef DTA/COM ETLO/ETLO DEP/ETLO DF MVT RAV/ETLO DF LOG OPS/ETLO CCPIEC.	COM EMB.	COM EMB.
SLT/LTN/CNE/CDT.				COM EM.	/	/
EM/DA élèves officiers/officiers élèves.		ETLO DF MVT RAV.	COM ETLO.	/	/	
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMB.	

9.1.4.9. Écoles militaires de Draguignan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.	/	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ EMD et CFA.	/	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPA/DFA.	COM EA si pas COMEMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPI/DFI.	COM EI si pas COMEMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
CONS musée ART.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.

	COM EA si pas COMEMD.				
CDS INST TACT EI.	COM EI si pas COMEMD	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
LCL CM/chef CAB.	/	COM EMD.	COM EMD.	COMEMD.	DRHAT.
CHANC AIS.	/	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.
COL.	/	COM EA/COM EI/COL AD EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COMEMD.	DRHAT.
LCL.	/	COM EA/COM EI/COL AD EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COMEMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	COM EA/COM EI/COL AD EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EA/COM EI/COL AD EMD et CFA/DEPI/DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.
OFF ELV INF/ OFF ELV ART.	/	DFI/DFA.	COM EI/COM EA.	/	/
S-O.	/	CDIV CDB ou équivalent/COM UAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD.

9.1.4.10. École du génie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
COL ADJ-CFA/DGF.					
DEP.					
ADJ CFA.					
Chef CAB.					
Chef BG.		COM EGEN.		COM EGEN.	
COL/LCL.			COL ADJ.	DRHAT.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				COL ADJ.	COM EGEN.
OFF ELV.		DGF.		/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

9.1.4.11. École de plongée

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		COM ECP.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				COM ECP.	COM EGEN.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COM ECP.		

9.1.4.12. École des transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
Cas particulier : COL ADJ et CFA/DGF.			COL ADJ et CFA.		
DEP/CMI/chef CAB/OCI.					
COL/LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				/	/
OFF ELV.		DGF.		/	/
S-O.		DEP/DGF et autres autorités de proximité.	COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.	COM ETRS.

9.1.4.13. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.				
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.			
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.			
CHANC AIS.			COL ADJ EALAT/CFA BEGN/CFA BEGL.		COM EALAT.	COL ADJ EALAT/CFA BEGN/CFA BEGL.	COM EALAT.	
COL/LCL (Dont officiers affectés à la BAN).		CFA BEGN/CFA BEGL.		COM EALAT.			CFA BEGN/CFA BEGL.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (Dont officiers affectés à la BAN).								/
OFF ELV. (Après la 1re année d'école d'application).								
ELV OFF/OFF ELV. (Officiers en 1re année d'école d'application).								
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ EALAT/CFA BEGN/CFA BEGL.	COL ADJ EALAT/CFA BEGN/CFA BEGL.	COM EALAT.			

9.1.4.14. École franco allemande - formation Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CFA si français/ C2 EFA si CFA allemand.	COM EALAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA si français/ C2 EFA si CFA allemand.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA si français/ C2 EFA si CFA allemand.		

9.1.4.15. Centre de formation interarmées - NH90.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CFA CFIA NH 90.	COM EALAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					CFA CFIA NH 90.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA CFIA NH 90.		

9.1.4.16. Centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL/LCL.		CFA si français/ C2 CFA-PTL si CFA allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					CFA si français/ C2 CFA-PTL si CFA allemand.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA si français/ C2 CFA-PTL si CFA allemand.	CFA si français/ C2 CFA-PTL si CFA allemand.	

9.1.4.17. Lycées de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CFA.		SDF.	DRHAT.	SDF.	DRHAT.
COL/LCL.		CFA.	SDF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					CFA.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.		

9.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS	YA.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1	JSA.
NC1 CFA.	NC1 commandant de formation administrative.	NC1	JS0.
NC1 CFA.	NC1 commandant de formation administrative.	NC1	JS10.
NC1 DRHAT B. CHANC.	NC1 Directeur des ressources humaines de l'armée de terre - bureau chancellerie.	NC1	JS5.
DRHAT SDIR 1.	Sous-directeur 1.	AIS	45.
GSPI GAL AIS.	Groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité ou détaché - général autorité immédiatement supérieure.	AIS	YK.
GSPI NC1 GAL SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - général NC1 - service d'administration du personnel- personnel isolé terre	NC1	MX0.

	en non-activité ou détaché.		
GSPI NC1 CDC SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - NC1 chef de corps - service d'administration du personnel isolé terre en non-activité ou détaché.	NC1	MXP.
GACE.	Général adjoint au directeur et commandant les écoles.	AIS.	48.
GACE.	Général adjoint au directeur et commandant les écoles.	NC1.	JSG.
Chef GRH-FCDI	Général chef du service gestion des ressources humaines-finances contrôle et droit individuel.	AIS.	43.
Chef GRH-FCDI	Général chef du service gestion des ressources humaines-finances contrôle et droit individuel.	NC1.	JSB.
SDF.	Général sous-directeur de la formation.	AIS.	47.
SDF.	Général sous-directeur de la formation.	NC1.	JSK.
CDC LM AIX.	Chef de corps du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CDC LM AUTUN.	Chef de corps du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
CDC LM ST CYR.	Chef de corps du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
CDC PNM.	Chef de corps du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
COL ADJ SDF	Colonel adjoint au sous-directeur de la formation.	NC1.	JS9.
CDB FAO SDF.	Chef du bureau formation assistée par ordinateur de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS8.
CDB MF SDF.	Chef du bureau moyens et finances de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS7.
CDB FS SDF.	Chef du bureau formation spécifique de la sous-direction de la formation.	NC1.	JSY.
CDB CCF SDF.	Chef du bureau continuum-coordination de la formation de la sous-direction de la formation.	NC1.	JSZ.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	AIS.	42.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	NC1.	JSD.
GRS IDF.	Chef de corps du groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	NC1.	MN0.
GRS NE.	Chef de corps du groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
GRS NO.	Chef de corps du groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.
GRS SE.	Chef de corps du groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
GRS SO.	Chef de corps du groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
CDB REC SDR.	Chef du bureau recrutement de la sous-direction recrutement.	NC1.	JSU.
CDB CONC SDR.	Chef du bureau concours de la sous-direction recrutement.	NC1.	JS4.
CDB MCR SDR.	Chef du bureau marketing et communication de recrutement de la sous-direction recrutement.	NC1.	JSV.
CDB EE SDR.	Chef du bureau études-évaluations de la sous-direction recrutement.	NC1.	JSW.
CESAT CAD.	Commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS.	FC.
COM CESAT CAD.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	HHC.
CESAT E.	Commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	AIS	FD.

COM CESAT ELV.	Général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	HHD.
COL ADJ COM CESAT.	Colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.	NC1.	HH0.
COM DESTIA.	Commandant le Direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.	NC1.	HHA.
COM EMSST.	Commandant l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.	NC1.	HHB.
ESCC.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité).	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	KLA.
DFE AIS.	Directeur des formations d'élèves - autorité immédiatement supérieure des élèves officiers d'active et des élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	AIS.	YR.
DFE NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 cadres.	NC1.	KLD.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 DGFM.	Commandant en second et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
CFA.	Commandant de formation administrative.	NC1.	KLG.
COM EFMQ.	Commandant de l'école des fourriers de la marine de Querqueville.	NC1.	PW0.
COM BAT ESM1.	Commandant du 1er bataillon de l'école spéciale militaire - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLM.
COM BAT ESM2.	Commandant du 2e bataillon de l'école spéciale militaire - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM3.	Commandant du 3e bataillon de l'école spéciale militaire - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM4.	Commandant du 4e bataillon de l'école spéciale militaire - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLP.
COM BAT EMIA.	Commandant de bataillon de l'école militaire interarmes - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLQ.
COM COURS RH.	Commandant du cours ressources humaines NC1 pour les élèves du corps technique et administratif/cours ressources humaines 2e année.	NC1.	KLT.
Chef DET Terre ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	NC1.	KLS.
ENSOA-AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
ENSOA-NC1.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
ENSOA ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
ENSOA-DMA.	Directeur des moyens d'appui.	NC1.	LXC.
ENSOA DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.
CNEC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
EMSOME-AIS.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	AIS.	FI.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	LWA.

EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	KLH.
EMSOME-COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	LW0.
EMS-AIS.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major.	AIS.	EB.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major (premier notateur/temps de responsabilité).	NC1.	KCA.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école d'état-major (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	KCB.
CFA.	Commandant de formation administrative des écoles militaires de Saumur.	NC1.	KC0.
CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
CIANRBC.	Commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique, biologique et chimique.	NC1.	PX0.
DFB.	Directeur de la formation blindée officiers élèves et élèves officiers de l'école de cavalerie.	NC1.	KCD.
COL ADJ EEM.	Colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.	NC1.	KCE.
DEP EEM.	Directeur des études et de la prospective de l'école d'état-major.	NC1.	KCF.
COM EC - Officiers élèves	Commandant l'école de cavalerie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS.	KCH.
COM EC.	Commandant l'école de cavalerie.	NC1.	DMA.
EMB AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges	AIS.	49.
EMB NC1 COM EMB.	Commandant les écoles militaires de Bourges - (premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité).	NC1.	MAP.
EMB NC1 COM EMB.	Commandant les écoles militaires de Bourges - officier de la communication et de l'information/chef de cabinet/chancellerie - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	MAF.
EMB NC1 CFA.	Commandant la formation administrative des écoles.	NC1.	MAB.
EMB NC1 COM EM cadres.	Commandant l'école du matériel - cadres.	NC1.	MAS.
EMB NC1 EM DEP.	Directeur des études et de la prospection de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
EMB NC1 EM DF MMT cadres.	Directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel - cadres.	NC1.	MAK.
EMB NC1 EM chef DTA.	Chef de la division technique et aéromobilité de l'école du matériel.	NC1.	MAU.
EMB - NC1 COM ETLO.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - officier contrôle de gestion/chef bureau coordination/adjoint chef bureau coordination.	NC1.	MAR.
EMB NC1 ETLO DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du Train et de la Logistique Opérationnelle.	NC1.	MAJ.
EMB NC1 ETLO DF MVT RAV cadres.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du Train et de la Logistique Opérationnelle - cadres.	NC1.	MAM.
		NC1.	MAT.

EMB NC1 ETLO DF LOG OPS.	Directeur de la formation de la Logistique Opérationnelle de l'école du Train et de la Logistique.		
EMB NC1 ETLO CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.	NC1.	MAO.
EMB AIS COM EM élèves.	Commandant l'école du matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	AIS.	MAQ.
EMB NC1 EM DF MMT élèves.	Directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAL.
EMB AIS COM ETLO élèves.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	AIS.	EE.
EMB NC1 ETLO DF MVT RAV élèves.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du train et de la logistique opérationnelle - élèves officiers et officiers élèves en division.	NC1.	MAN.
EMD-AIS.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
EMD-NC1.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (premier notateur/temps de responsabilité).	NC1.	KBE.
EMD-NC1.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (premier notateur grands subordonnés).	NC 1.	KBD.
COM EI.	Général commandant l'école de l'infanterie.	NC1.	KLK.
COM EA.	Général commandant l'école d'artillerie.	NC 1.	KBJ.
COMEI-OFF élèves.	Général commandant l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS	X7.
COMEI-OFF élèves.	Général commandant l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS	Y2.
COL ADJ EMD et CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC 1.	KBH.
EMD DEP INF.	Directeur des études et de la prospective infanterie.	NC 1.	KBL.
EMD DFI.	Directeur de la formation infanterie.	NC 1.	KBM.
EMD DFI élève.	Directeur de la formation infanterie. Élèves officiers et officiers élèves de l'infanterie.	NC 1.	KBN.
EMD DEP ART.	Directeur des études et de la prospective artillerie.	NC 1.	KBO.
EMD DFA.	Directeur de la formation artillerie.	NC 1.	KBP.
EMD DFA élèves..	Directeur de la formation artillerie. Élèves officiers et officiers élèves de l'artillerie.	NC 1.	KBQ
EGEN AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité).	NC1.	LZB.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	LZA.
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0.
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD.
COM ECP.	Commandant l'école de plongée.	NC1	KCJ.
École TRS AIS.	Général commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
École TRS COL ADJ et CFA.	Colonel adjoint et commandant de la formation administrative.	NC1.	MB0.
École TRS NC1.	Général commandant l'école des transmissions (premier notateur/temps de commandement/temps de	NC1.	MBA.

	responsabilité).		
École TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	MBB.
École TRS DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
EALAT AIS.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	EH.
EALAT NC1.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (premier notateur subordonnés directs).	NC1.	KEB
EALAT COL ADJ.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	KEA.
EALAT base CANNET.	Chef de corps de la base école général Lejay - Le Cannet des Maures.	NC1.	KE0.
EALAT base DAX.	Chef de corps de la base école général Navelet - Dax.	NC1.	KD0.
CFA-PTL.	Commandant du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.	NC1.	HJ0
CFIA - NH90.	Commandant du centre de formation interarmées - NH 90.	NC1.	KEC.
C2 EFA TIGRE.	Commandant en second l'école franco-allemande - formation Tigre/école franco-allemande et chef de corps des éléments français.	NC1.	JX0.
DRHAT SDG-AIS.	Sous-directeur gestion.	AIS	41.
DRHAT SDG-NC1.	Sous-directeur gestion.	NC1.	JSC.
CDB DRHAT RÉSERVE.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau réserve.	NC1.	JSJ.
CDB DRHAT BEM.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau état-major.	NC1.	JSM.
CDB DRHAT BCCM.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau coordination carrières et mobilité.	NC1.	JSN.
CDB DRHAT CDRE.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau commandement renseignement.	NC1.	JSP.
CDB DRHAT MÊLÉE.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau mêlée.	NC1.	JSQ.
CDB DRHAT APPUIS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau appuis.	NC1.	JSR.
CDB DRHAT SOUTIEN.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau soutien.	NC1.	JSS.
CDB DRHAT ADRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau administration ressources humaines.	NC1.	JST.
DRHAT SD-FCDI-AIS.	Sous-directeur finances, contrôle et droits individuels.	AIS	44.
DRHAT SD-FCDI-NC1.	Sous-directeur finances, contrôle et droits individuels.	NC1.	JS11.
CDB DRHAT BSFRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau solde et finances des ressources humaines.	NC1.	JS12.
CDB DRHAT BPIL - CI.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau pilotage et contrôle interne.	NC1.	JS14.
NC1 - CDB DRHAT BIP.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau ingénierie des processus.	NC1.	JSF.
NC1 - CDB DRHAT BAAJ.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau des affaires administratives et juridiques.	NC1.	JSH.

NC1 CDC CERHS.	Chef de centre - centre expert des ressources humaines et de la solde.	NC1.	JS13.
CDB DRHAT BPEMS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.	NC1	JS1.
CDB DRHAT BCPEH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau condition du personnel et environnement humain.	NC1	JS2.
CDB DRHAT BPMF.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau politique des métiers et des formations associées.	NC1	JS3.
CDB DRHAT BPRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau politique des ressources humaines.	NC1	JS6.
CDB DRHAT BPC.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau bureau personnel civil.	NC1	JSL.

10. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.1.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFF GX.		DRM.	DRM.		DRM.
Chef CAB.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHAR. mission.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
AE.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
AS.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
CODIR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
Chef SEC PR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
PN J2.	Chef DU CPCO.	DA.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
OFF TR AE/AS.		AE/AS.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
OFF TR SDE/SDO/SDPFC.		SDE/SDO/SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL/LCL AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
COL/LCL SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.		SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/chef J2.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	AE/AS.	GAL DIR AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/chef J2.		SDO/SDE/ADJ SDPFC/chef J2.	CPT-DRM.	SDO/SDE/ADJ SDPFC/chef J2.	CPT-DRM.
S-O.		CDB, ADJ chef J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, chef J2.	CPT-DRM.

10.1.2. Centres de formation.

10.1.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEEE.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFEEE.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFEEE.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.

10.1.2.2. Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIII.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CDT CFIII.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIII.	CDT CFIII.	CPT-DRM.

10.1.2.3. Centre de formation interarmées au renseignement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.		SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIAR.	SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIAR.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.

10.1.3. Détachements avancés des transmissions.

10.1.3.1. Détachement avancé des transmissions en métropole.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT (TR).		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.

COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

10.1.3.2. Détachements avancés des transmissions hors métropole.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT.	COMSUP COMFOR.	SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

10.1.3.3. Centre national de ciblage et centre militaire d'observation par satellites.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de centre.	CPT-DRM.	Chef de centre.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV/CDB.	Chef de centre.	Chef de centre.	CPT-DRM.

10.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YB.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV8.
GAL DIR.	Général directeur.	NC1.	JVA.
GAL ADJ.	Général adjoint au directeur.	NC1.	JVB.
ADJ EXT.	Adjoint relations extérieures renseignement.	NC1.	JVD.
ADJ SÉCU.	Adjoint sécurité.	NC1.	JVE.
CODIR.	Coordinateur de direction.	NC1.	JVC.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RY.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement	NC1.	JV6.

	militaire ou autorité immédiatement supérieure.		
Chef J2.	Chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
SOUS DIR EXPL.	Sous-directeur exploitation.	NC1.	JVK.
SOUS DIR OPS.	Sous-directeur opérations.	NC1.	JVL.
SOUS DIR PFC.	Sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JV9.
ADJ SOUS DIR PFC.	Adjoint au sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JVI.
CFEEE.	Commandant du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIII.	Commandant du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Commandant du centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
Chef CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
Chef CENT MIL OBS SAT.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.

11. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

11.1.1.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
CEM zone Paris.	Préfet, secrétaire général de zone de défense et de sécurité de Paris.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		Adjt COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
OFF assistant militaire.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
Chef de cabinet.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
Chef du BCOM.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
LCL.		Adjt COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	Adjt COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Adjt COM BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	Adjt COM BSPP, CAT, CEM ou les	COM BSPP.

				S/CEM.	
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM.	CEM.	COM BSPP.

11.1.1.2. Groupements de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CFA.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
LCL.		CFA.	COM BSPP.	CFA.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COM BSPP.	CFA.	COM BSPP.
S-O.		CDU ou équivalent.	CFA.	CFA.	COM BSPP.

11.1.2. Formations militaires et direction générale de la sécurité civile.

11.1.2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMFORMISC.	Préfet de la DGSCGC.	GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

11.1.2.2. État-major et direction générale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CEM FORMISC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
Chef du COGIC.	Sous-directeur PGC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
Inspecteur.	Directeur de l'inspection DSC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
CEM zone Antilles.	Préfet de région.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
Chef de Coz - adjoint EMIZ.	Chef EMIZ.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
Spécialiste défense NBC.	ADJ SD PGC	CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
COL.		COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM FORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.

11.1.2.3. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.

COL.		CFA.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CFA.	COMFORMISC.	CFA.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMFORMISC.	CFA.	COMFORMISC.
S-O.		CDU ou équivalent.	CFA.	CFA.	COMFORMISC.

11.1.3. Service militaire adapté.

11.1.3.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CEMSMA.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef département.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

11.1.3.2. Formations du service militaire adapté outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.	Préfet/haut commissaire/COMIA.	COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CFA.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CFA.	COMSMA.	CFA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA.	COMSMA.	CFA.	COMSMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	CFA.	CFA.	COMSMA.

11.1.3.3. Détachement du service militaire adapté de Périgueux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du DSMA.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef du DSMA.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

11.1.4. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de la CABAT.		GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

11.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	TDC 1.	YV.

GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	YW.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIN.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS TDC 2.	SP.
COM BSPP OFF TC TR PN.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris - officier temps de commandement/temps de responsabilité/premier notateur.	NC1.	GOI.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GO0.
Adjt COM BSPP.	Général adjoint au commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major organisation et ressources humaines de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOF.
CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	0W0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	PL0.
CDC GPT FORM INS BSPP.	Chef de corps du groupement de formation et d'instruction de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	OX0.
CDC GPT APPUIS BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOH.

COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS TDC 2.	GS.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTC.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HT0.
CEM FORMISC.	Chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTB.
CDC UIISC 1.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.	NC1.	AZ0.
CDC UIISC 5.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.	NC1.	CK0.
CDC UIISC 7.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.	NC1.	CV0.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS TDC 2.	2H.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	NC1.	MZ4.
CEMSMA.	Chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-GUA.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guyane.	NC1.	MU0.
CDT BSMA-M.	Commandant du bataillon du service militaire adapté de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC RSMA-PF.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC RSMA-NC.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	MH0.

12. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.1.1. Direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chancellerie.		Chef BGC.	DCA SCA.	DCSCA CFA.	DCA SCA.
COL.		SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.	SD/chef EMO/chef BGC.	DCA SCA.
S-O.		SD/chef BGC/CDB/chef EMO.	DCSCA CFA.	DCSCA CFA.	DCA SCA.

12.1.2. Organismes rattachés.

12.1.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		CDB/Chef CENT.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.3. Ministères économiques et financiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	DCA SCA.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	DCA SCA.

12.1.2.4. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.5. Établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		CDB.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.6. Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		CDB/Chef DIV.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.7. Plateformes achats-finances.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		CDB.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.8. Service exécutant de la solde unique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Officiers.	DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.
S-O		DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.

12.1.2.9. Services locaux du contentieux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL.		CFA/DIR PFAF.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR PFAF.	DCA SCA.	CFA/DIR PFAF.	DCA SCA.
S-O.		DIR SLC.	CFA/DIR PFAF.	CFA/DIR PFAF.	DCA SCA.

12.1.2.10. Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chef antenne SSLT.		ADJ DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.11. Centre d'expertise de soutien général des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.12. Centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées et centres de production alimentaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL des CPA.		DIR CERHéIA.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT Des CPA.		DIR CERHéIA.	DCA SCA.	DIR CERHéIA.	DCA SCA.
SO des CPA.		DIR CPA.	DIR CERHéIA.	DIR CERHéIA.	DCA SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/Chef DIV.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.13. Centre interarmées d'administration des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.14. Établissements logistiques du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIR CESCOF.	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDS.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.15. Centre d'expertise du soutien du combattant et des forces et antenne navale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-O.		ADJ DIR/Chef DIV/chef antenne.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.

12.1.2.16. École des commissaires des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDB/Chef DIV/Chef CENT.	DIR ECA.	DIR ECA.	DCA SCA.

12.1.2.17. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines - renfort FD@Ligne - chaîne service du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DCA SCA.	DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DCA SCA.
S-O.		CDS/CDB.	DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DCA SCA.

12.1.2.18. Groupement de soutien de base de défense et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef GSBdD.	COM BdD.	DIR PFAF.	DCA SCA.	DIR PFAF.	DC SCA.
COL/LCL.		Chef GSBdD.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM ZT.	Chef GSBdD.	COM ZT.
S-O.		CNE TCUE ou chef de service (si le GSBdD ne comprend pas de CDUE).	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	COM ZT ou ADJ.

12.1.2.19. Outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de groupement de soutien (DICOM).		COMIA.	DCA SCA.	COMIA.	DC SCA.
COL/LCL.		Chef du GS.	COMIA.	COMIA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GS.	COMIA.	Chef du GS.	COMIA.
S-O		Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SCA.	Directeur central service du commissariat des armées.	TDC.	3I.
Adjoint directeur central SCA.	Adjoint directeur central service du commissariat des armées.	AIS.	IY.
COM ZTIDF.	Commandant de la zone terre île de France.	AIS.	0S.
ADJ COM ZTIDF.	Commandant adjoint de la zone terre île de France.	AIS.	0U.
COM ZTSE.	Commandant de la zone terre Sud-Est.	AIS.	15.
COM ZTSO.	Commandant de la zone terre Sud-Ouest.	AIS.	14.
COM ZTNE.	Commandant de la zone terre Nord-Est.	AIS.	6S.
COM ZTNO.	Commandant de la zone terre Nord-Ouest.	AIS.	2U.
DCSCA CDC.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef de corps.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST corps.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps.	NC1.	IDY.

DCSCA SD filières.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur filières.	NC1.	IDW.
DCSCA SD PERF SYNTH.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur performance synthèse.	NC1.	IDS.
DCSCA SD métiers.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur métiers.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur réglementation études juridiques.	NC1.	IDV.
DCSCA SD ORG.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur organique.	NC1.	IDZ.
DCSCA chef EMO	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef état-major opérationnel.	NC1.	ON0.
MINEFI HFDS.	Ministères économiques et financiers - haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	NC1.	MZH
DIR SMODI.	Directeur du service ministériel opérateur des droits individuels.	NC1.	IDD.
DIR CACI.	Directeur du centre d'analyse et de contrôle interne.	NC1.	IDJ.
DIR ECA.	Directeur de l'école des commissaires des armées.	NC1.	ECB.
NC1 CIAS.	NC1 - chef du centre interarmées de la solde.	NC1.	INC.
NC1 EDIACA.	NC1 - établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées Saint-Étienne.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	Directeur du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.	NC1.	IDC.
PFAF CE Lyon.	Plateforme achats-finances Centre-Est Lyon - Directeur.	NC1.	QB0.
PFAF CO Rennes.	Plateforme achats-finances Centre-Ouest Rennes - Directeur.	NC1.	IO0.
PFAF NE Metz.	Plateforme achats-finances Nord-Est Metz - Directeur.	NC1.	IN0.
PFAF SO Bordeaux.	Plateforme achats-finances Sud-Ouest Bordeaux - Directeur.	NC1.	IPA.
PFAF O Brest.	Plateforme achats-finances Ouest Brest - Directeur.	NC1.	IPC.
PFAF IDF Paris.	Plateforme achats-finances Ile de France Paris - Directeur.	NC1.	QC0.
PFAF SE Toulon.	Plateforme achats-finances Sud-Est Toulon - Directeur.	NC1.	INE.

DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines - chaîne du service du commissariat des armées.	NC1.	JTC.
DIR SSLT.	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport.	NC1.	OED.
CESGA CDC.	Centre d'expertise de soutien général des armées - directeur adjoint.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	Centre interarmées d'administration des opérations - directeur.	NC1.	OEJ.
ELOCA Angers.	Établissement logistique du commissariat des armées Angers.	NC1.	PF0.
ELOCA Châtres.	Établissement logistique du commissariat des armées Châtres.	NC1.	INB.
ELOCA Mourmelon.	Établissement logistique du commissariat des armées Mourmelon.	NC1.	PC0.
ELOCA Roanne.	Établissement logistique du commissariat des armées Roanne.	NC1.	MC0.
ELOCA Bretigny.	Établissement logistique du commissariat des armées Bretigny.	NC1.	OEE.
ELOCA Marseille.	Établissement logistique du commissariat des armées Marseille.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	Directeur du centre d'expertise du soutien du combattant et des forces.	NC1.	IDF.
DIR CERHÉIA.	Directeur du centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.	NC1.	IDT
GSBdD Villacoublay.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBdD Paris École-militaire.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBdD Vincennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBdD Versailles.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBdD Saint-Germain-En-Laye.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBdD Angers-Le Mans-Saumur.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBdD Angoulême.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBdD Antilles.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBdD Bourges-Avord.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBdD Belfort.		NC1.	P19.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.		
GSBdD Besançon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBdD Bordeaux-Mérignac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBdD Brest-Lorient.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBdD Brive.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBdD Calvi.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBdD Carcassonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBdD Cazaux.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBdD Charleville-Mézières.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBdD Cherbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBdD Clermont-Ferrand.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBdD Vannes-Coëtquidan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBdD Colmar.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBdD Creil.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBdD Dijon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDFF Djibouti.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBdD Draguignan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDFF EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	P33.
GSBdD Évreux.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Évreux.	NC1.	P34.
GSBDFF Gabon.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBdD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBdD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.

GSBdD Guyane.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
GSBdD Istres-Salon-de-Provence.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.
GSBdD La Réunion-Mayotte.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBdD La Valbonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBdD Lille.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBdD Épinal-Luxeuil.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBdD Lyon-Mont-Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBdD Marseille-Aubagne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBdD Montauban-Agen.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBdD Metz.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBdD Mont-de-Marsan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBdD Montlhéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBdD Mourmelon-Mailly.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBdD Nancy.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBdD Nîmes-Orange-Laudun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBdD Orléans-Bricy.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBdD Pau-Bayonne-Tarbes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBdD Phalsbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBdD Polynésie française.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBdD Rennes.		NC1.	DQ0.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.		
GSBdD Rochefort-Cognac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBdD Saint-Dizier-Chaumont.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF Sénégal.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBdD Saint-Christol.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBdD Toulon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBdD Toulouse-Castres.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBdD Tours.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBdD Valence.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBdD Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

13. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.1.1. Direction centrale.

13.1.1.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel de l'armée de terre : « cas particuliers ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
- Sous-directeurs.		NC1 AIS DC.	TDC DC.	NC1 AIS DC.	TDC DC.
- Chefs de bureau autonome.					
ADCO.		NC1 DC.	AIS DC.	AIS DC.	TDC DC.
Chargé de mission.					

Chef de cabinet.		NC1 DC.	AIS DC.	NC1 DC.	AIS DC.
Chancelier.	COL ADJ.	NC1 DA.	AIS DC.	NC1 DA.	AIS DC.

13.1.1.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel de l'armée de terre : « cas général ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
TR.		NC1 AIS DA.	TDC DC.	NC1 AIS DA.	TDC DC.
COL.		NC1 PN.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
LCL.		NC1 PN.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 PN.	AIS DA.	NC1 PN.	AIS DA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	AIS DA.

13.1.1.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sections technique de marque.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 Chef BMM.	AIS DA.	NC1 Chef BMM.	AIS DA.
S-OFF.		Chef STM.	NC1 CA.	NC1 CA.	AIS DA.

13.1.1.4. Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
TC.		NC1 AIS DA.	TDC DC.	NC1 AIS DA.	TDC DC.
LCL.		NC1 CFA.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CFA.	AIS DA.	NC1 CFA.	AIS DA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CFA.	NC1 CFA.	AIS DA.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	AIS.	YQ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1 AIS.	IQZ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1.	IQX.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	AIS.	M2.

DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1 AIS.	IQO.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1.	IQY.
COL Adjoint.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - colonel adjoint.	NC1.	IQE.
SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction des contrats.	NC1.	IQD.
SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction budget finances et comptabilité.	NC1.	IQF.
DIV parcs.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - division des parcs.	NC1.	IQG.
SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction pilotage et réglementation.	NC1.	IQH.
SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction systèmes d'information.	NC1.	IQJ.
BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau coordination méthodes.	NC1.	IQK.
CM terre.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - chargé de mission terre.	NC1.	IQM.
BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau management de la marque.	NC1.	IQP.
SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction technique et logistique.	NC1.	IQT.
BSM MCOT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau stratégie et modernisation.	NC1.	IQU.
CDC CEDIMAT.	Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.	NC1.	GX0.

14. AUTRE.

14.1. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CDIV SLM Toulon.	NC1 chef de division au service logistique marine Toulon.	NC1.	PTB.
DIR SLM Toulon.	NC1 directeur du service logistique marine Toulon.	NC1.	PTC.

15. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 3 mars 2014 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2013-2014 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Frédéric SERVERA.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.
GLOSSAIRE.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

1 GPT	: 1er groupement.
11 RAMa	: 11e régiment d'artillerie de marine.
121e RT	: 121e régiment du train.
122e RI	: 122e régiment d'infanterie.
126e RI	: 126e régiment d'infanterie.
12e RC	: 12e régiment de cuirassiers.
132e BCAT	: 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.
13e BCA	: 13e bataillon de chasseurs alpins.
13e DBLE	: 13e demi-brigade de légion étrangère.
13e RDP	: 13e régiment de dragons parachutistes.
13e RG	: 13e régiment du génie.
152e RI	: 152e régiment d'infanterie.
16e BC	: 16e bataillon de chasseurs.
17e GA	: 17e groupe d'artillerie.
17e RGP	: 17e régiment du génie parachutiste.
19e RG	: 19e régiment du génie.
1er RAMA	: 1er régiment d'artillerie de marine.
1er RA	: 1er régiment d'artillerie.
1er RCA	: 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
1er RCh	: 1er régiment de chasseurs.
1er RCP	: 1er régiment de chasseurs parachutistes.
1er REC	: 1er régiment étranger de cavalerie.
1er REG	: 1er régiment étranger de génie
1er RHC	: 1er régiment d'hélicoptères de combat.
1er RHP	: 1er régiment de hussards parachutistes.
1er RI	: 1er régiment d'infanterie.
1er RIMA	: 1er régiment d'infanterie de marine.
1er RPIMA	: 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.
1er RS	: 1er régiment de spahis.
1er RT	: 1er régiment de tirailleurs.
1er RTP	: 1er régiment du train parachutiste.
2 GPT	: 2e groupement.
2 RIMa	: 2e régiment d'infanterie de marine.
21e RIMa	: 21e régiment d'infanterie de marine.
24e RI	: 24e régiment d'infanterie.
27e BCA	: 27e bataillon de chasseurs alpins.
28e GG	: 28e groupe géographique.
28e RT	: 28e régiment de transmissions.
2e RD-NBC	: 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.
2e REG	: 2e régiment étranger de génie.
2e REI	: 2e régiment étranger d'infanterie.

2e REP	: 2e régiment étranger de parachutistes.
2e RH	: 2e régiment de hussards.
2e RPIMa	: 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
2X6 M	: opération extérieure.
3 RIMa	: 3e régiment d'infanterie de marine.
3e RH	: 3e régiment de hussards.
31e RG	: 31e régiment du génie.
35e RAP	: 35e régiment d'artillerie parachutiste.
35e RI	: 35e régiment d'infanterie.
3e RA	: 3e régiment d'artillerie.
3e RAMa	: 3e régiment d'infanterie de marine.
3e REI	: 3e régiment étranger d'infanterie.
3e RG	: 3e régiment du génie.
3e RHC	: 3e régiment d'hélicoptères de combat.
3e RPIMA	: 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
40e RA	: 40e régiment d'artillerie.
40e RT	: 40e régiment de transmissions.
41e RT	: 41e régiment de transmissions.
44e RT	: 44e régiment de transmissions.
48e RT	: 48e régiment de transmissions.
4e RCH	: 4e régiment de chasseurs.
4e RHFS	: 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.
501e RCC	: 501e régiment de chars de combat.
503e RT	: 503e régiment du train.
511e RT	: 511e régiment du train.
515e RT	: 515e régiment du train.
516e RT	: 516e régiment du train.
519e GTM	: 519e groupe de transit maritime.
51e RI	: 51e régiment d'infanterie.
53e RT	: 53e régiment de transmissions.
54e RA	: 54e régiment d'artillerie.
54e RT	: 54e régiment de transmissions.
5e RD	: 5e régiment de dragons.
5e RHC	: 5e régiment d'hélicoptères de combat.
5e RIAOM	: 5e régiment interarmes d'outre-mer.
6 RG	: 6e régiment du génie.
61e RA	: 61e régiment d'artillerie.
68e RAA	: 68e régiment d'artillerie d'Afrique.
6e BIMA	: 6e bataillon d'infanterie de marine.
785e CGE	: 785e compagnie de guerre électronique.
7e BCA	: 7e bataillon de chasseurs alpins.
8e RPIMA	: 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
8e RT	: 8e régiment de transmissions.
92e RI	: 92e régiment d'infanterie.
93e RAM	: 93e régiment d'artillerie de montagne.
94e RI	: 94e régiment d'infanterie.

9e RIMa	: 9e régiment d'infanterie de marine.
A CREAG	: adjoint chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD	: assistant d'attaché de défense.
AC	: administration centrale.
AC	: aide de camp.
AC	: <i>allied command transformation</i> .
AC	: appui au commandement,
ACE	: appuis-contact-environnement.
ACSR	: adjoint communication chef du service d'information et de relations publiques des armées régional.
ACSSI	: article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
ACT	: <i>allied command transformation</i> .
AD	: adjoint.
AD	: attaché de défense.
ADA	: attaché de défense adjoint.
ADJ	: adjoint
ADJCGA	: adjoint au chef du contrôle général des armées.
ADM	: administration.
ADMGENSOUT	: administration générale et soutien.
ADRH	: administration -ressources humaines.
AE	: adjoint relations extérieures.
AÉRO	: aéromobilité.
AFT	: attaché des forces terrestres.
AI	: affaires internationales.
AIA	: adjoint interarmées.
AIS	: autorité immédiatement supérieure.
AIX	: d'Aix-en-Provence.
ALAT	: aviation légère de l'armée de terre.
AM	: assistant militaire.
APAO	: antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information » d'Orléans.
APPUIS	: appuis.
ARCO	: association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.
ARD AIS	: directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.
ARD	: agence de reconversion de la défense.
ARRC	: <i>ace rapid reaction corps</i> .
ART	: artillerie.
AS	: adjoint sécurité.
ASS MILI	: assistant militaire
ASS	: assistant.
AUM	: aumônier.
B. COORD	: bureau coordination.
B.ORG	: bureau organisation de l'état-major de l'armée de terre.
BAA	: bureau d'aide à l'activité.
BAAJ	: bureau affaires administratives et juridiques.
BAAMA	: brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC	: brigade d'aide au commandement.

BAF	: batterie d'appui à la formation.
BAI	: bureau affaires internationales.
BAN	: base aéronavale.
BAR	: bureau des affaires réservées.
BAT	: bataillon.
BCAAM	: bureau central d'archives administratives militaires.
BCB	: bureau coopération bilatérale.
BCCF	: bureau continuum-coordination de la formation.
BCCM	: bureau coordination carrières et mobilité.
BCM	: bureau coordination méthodes.
BCOM	: bureau communication.
BCPEH	: bureau condition du personnel et environnement humain.
BCS	: bataillon de commandement et de soutien.
BCS	: bureau coordination synthèse.
BCU	: bureau de coordination des unités de soutien de l'infrastructure de la défense.
BD	: bureau de défense.
BEAD	: bureau enquêtes accidents défense.
BEAD-TT	: bureau enquêtes accidents défense-transport terrestre.
BECP	: bureau enseignement coordination partenariat.
BEE	: bureau études évaluations.
B EGL	: base école général Lejay.
BEGN	: base école général Navelet.
BEM	: bureau état-major.
BFA	: brigade franco-allemande.
BFAO	: bureau formation assistée par ordinateur.
BFEA	: bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.
BFS	: bureau formation spécifique.
BIP	: bureau ingénierie des processus.
BIRP	: bureau information et relations.
BL	: commandant la 1re brigade logistique.
BMCO	: bureau maintien en condition opérationnelle.
BMCR	: bureau marketing et communication de recrutement.
BMF	: bureau moral formation.
BMF	: bureau moyen finances.
BMM	: bureau management de la marque.
BOG	: bureau des officiers généraux.
BOPS	: bureau budget opérationnel de programme soutien.
BORG	: bureau organisation.
BPC	: bureau personnel civil.
BPEMS	: bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.
BPIA	: base pétrolière interarmées.
BPIL-CI	: bureau pilotage et contrôle interne.
BPMF	: bureau politique des métiers et des formations associées.
BPMRE	: bureau prévention, maîtrise des risques et environnement.
BPRH	: bureau politique des ressources humaines.
BPS	: bureau pilotage stratégique.

BPSA	: bureau programmes et systèmes d'armes.
BPSF	: bureau pilotage services et filières.
BPSIC	: bureau programmes et systèmes d'information et de communication.
BPSO	: bureau politique du soutien aux opérations.
BQG	: bataillon de quartier général.
BR	: bataillon de réserve.
BREC	: bureau recrutement.
BRES	: bureau réservé.
BRM	: bureau réserves militaires.
BSAM	: bataillon de soutien aéromobile.
BSFRH	: bureau solde et finances des ressources humaines.
BSM	: bureau stratégie et modernisation.
BSMA	: bataillon du service militaire adapté.
BSMA-M	: bataillon du service militaire adapté de Mayotte.
BSMAT	: base de soutien du matériel.
BSPP	: brigade de sapeurs pompiers de Paris.
BSSI	: bureau des systèmes sécurité de l'information.
BT	: bureau transformation.
C2 DGFM	: colonel commandant en second et directeur général de la formation militaire.
C2	: commandant en second.
C2A	: centre d'audit des armées.
C4ISR	: commandement, contrôle, communication, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance.
CAAT	: commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB	: cabinet.
CABAT	: cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM	: cabinet militaire du premier ministre.
CACEM	: colonel adjoint au chef d'état-major.
CACI	: centre d'analyse et de contrôle interne.
CACIC	: centre d'analyse et de contrôle interne comptable.
CAI	: chef cellule audit interne.
CAJ	: commission armées jeunesse.
CAMID	: centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAPA	: capacité.
CAT	: colonel adjoint territorial.
CAT	: commissariat de l'armée de terre.
CATOD	: centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CB	: coopérations bilatérales.
CC	: chef de centre.
CCAB	: chef de cabinet.
CCAI	: chef de la cellule audit interne.
CCF	: continuum-coordination de la formation.
CCIAT	: centre de conduite informatique de l'armée de terre.
CCMFE	: centre civilo-militaire de formation et d'entraînement.
CCPA	: centre de cyberprotection des armées.

CCPB	: chef de la cellule performance budgétaire.
CCPI	: chef du centre du conseil, de la prévention et des inspections.
CCPIEC	: chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL	: chef de la cellule pilotage.
CDAD-T	: centre de développement des applications défense-Toulon.
CDAGR	: chef de la division des affaires générales.
CDB	: chef du bureau.
CDB	: chef du groupement.
CDC OM CIRFA OM	: chef de corps de la formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées outre-mer.
CDC	: chef de centre.
CDC	: chef de corps.
CDCAB	: chef de cabinet.
CDD 1	: chef du département services.
CDD 2	: chef du département médias.
CDD 3	: chef du département rédactions.
CDD 4	: chef du département stratégie.
CDD	: chef de division.
CDD	: chef du département.
CDE	: chef d'établissement.
CDEF	: centre de doctrine d'emploi des forces.
CDF	: commandement de la défense du Finistère.
CDIV	: chef de division.
CDM	: chef de mission.
CDNBC	: centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP	: chef de pôle.
CDP	: chef de poste.
CDPGE	: centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDPT	: chef du département.
CDQG	: chef du quartier général.
CDRE	: commandement renseignement.
CDS	: chef de section.
CDS	: chef de service.
CDSV	: chef de service au sein de l'état-major de défense.
CDT	: commandant.
CDT	: commandement.
CDU	: commandant d'unité.
CDUE	: commandant d'unité élémentaire.
CE	: chargé.
CE	: chef d'état-major.
CE	: chef enseignement.
CE	: communication-événements.
CEDICA	: centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEDIMAT	: centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.
CEERAT	: centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CEISIM	: centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.

CEITO	: centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel.
CEM	: chef d'état-major.
CEMA	: chef d'état-major des armées.
CEMAT	: chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMEMF1	: chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.
CEMEMF3	: chef d'état-major de l'état-major de force n° 3.
CEMIA	: chef d'état-major interarmées.
CEMIA/ZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense.
CEMIAZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMP	: chef d'état-major particulier.
CEMSMA	: chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CENT	: centre.
CENTAC	: chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENTIAL	: centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique.
CENZUB	: centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC	: centre d'entraînement des postes de commandement.
CERHÉIA	: centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.
CERH-PC	: centre expert des ressources humaines du personnel civil.
CERHS	: centre expert des ressources humaines et de la solde.
CESAT	: centre d'études stratégiques de l'armée de terre.
CESAT	: commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre élèves.
CESCOF	: centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA	: centre d'expertise de soutien général des armées.
CETIC	: centre de traitement de l'indemnisation du chômage.
CETID	: centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CFA	: commandant de formation administrative.
CFA	: commandant de la formation administrative.
CFA	: commandant la formation administrative des écoles.
CFA-PTL	: centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique.
CFEEE	: centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA	: centre de formation interarmées.
CFIA-NH90	: centre de formation interarmées - NH90.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.
CFIII	: centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
CFIM	: centre de formation initiale militaire.
CFMD	: centre de formation au management du ministère de la défense.
CFT	: commandant les forces terrestres.
CGA	: contrôle général des armées.
CGE	: compagnie de guerre électronique.
CGIS	: chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGMu	: chef de groupement de munitions.
CGPT	: chef du groupement terre.
CHANC	: chancelier.
CHANC	: chancellerie.
Chef DET terre EFMQ	: chef de détachement terre de l'école des fourriers de la marine de Querqueville,
CHEM	: centre des hautes études militaires.

CIADIOS	: centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.
CIAE	: centre interarmées des actions sur l'environnement.
CIANRBC	: centre interarmées de défense nucléaire radiologique, biologique et chimique.
CIAO	: centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CICDE	: centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
CICOS	: centre interarmées de coordination du soutien.
CID	: contre-ingérence défense.
CIDSA	: cellule interarmées de la défense surface-air.
CIE	: commandant interarmées de l'espace.
CIE	: contre-ingérence économique.
CIMD	: centre d'identification des matériels de la défense.
CIRFA	: centres d'information et de recrutement des forces armées.
CIRISI	: centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRISI	: centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRP	: centre d'instruction des réserves parachutistes.
CISMF	: centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.
CM DIR	: chargé de mission auprès du sous-directeur.
CM	: chargé de mission.
CM	: chef de mission.
CMFP	: centre militaire de formation professionnelle.
CMI	: chargé de maîtrise de l'information.
CMI	: comité ministériel d'investissement.
CMMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMR	: centre des moyens de recherche.
CN	: contrôle de la navigabilité.
CN/DIRNAV	: contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.
CNA	: cercle national des armées.
CND	: centre de normalisation de défense.
CNE	: capitaine.
CNEC	: centre national d'entraînement commando.
CNGF	: centre national de gestion fréquences.
CNGF	: centre national de gestion fréquences.
CNHD	: centre national d'habilitation défense.
CNMO	: centre de mise en œuvre.
CNMO	: centre national de mise en œuvre des intranets.
CNMO1	: centre national de mise en œuvre n° 1.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CNPI	: centre national de production image.
CNR	: coordinateur national du renseignement.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CNSO	: centre national de soutien opérationnel.
CNSO	: centre national du soutien opérationnel.
CNTC	: centre national de téléchargement du chiffre.
CO	: cellule opérationnelle.

CO	: centre opérationnel.
COCA	: cohérence capacitaire.
CODIR	: coordinateur de direction.
COE	: center of excellence (centre d'excellence).
COFRAS	: compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI	: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL ADJ COM CESAT	: colonel adjoint du général commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre élèves.
COL ADJ EEM	: colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.
COL ADJ ET CFA	: colonel adjoint et commandant de la formation administrative de l'école des transmissions.
COL	: colonel.
COLAD	: colonel adjoint.
COM BAT EMIA	: commandant le bataillon de l'école militaire interarmes de Saint-Cyr.
COM BAT ESM 1/2/3/4	: commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
COM BdD	: commandant de base de défense.
COM CESAT	: commandant le centre d'études stratégiques de l'armée de terre.
COM CIANRBC	: commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique chimique
COM COURS RH	: commandant le cours ressources humaines
COM DESTIA	: commandant la direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes
COM EMB	: commandant les écoles militaires de Bourges
COM EMFQ	: commandant de l'école des fourriers de la marine de Querqueville
COM ESCC	: commandant les écoles de Saint-cyr Coëtquidan
COM ETLO	: général commandant l'école des transmissions
COM	: commandant.
COM	: commandement.
COM	: commissaire.
COM	: communication.
COM	: communications.
COMALAT	: commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMBdD	: commandant de base de défense.
COMBR	: commandant la brigade de renseignement.
COMBRIG	: commandant la brigade.
COMCPF	: commandant les centres de préparation des forces
COMEAF-OFF	: commandant l'école d'artillerie - officiers.
COMEI-OFF	: commandant l'école de l'infanterie - officiers.
COMELEF	: commandant les éléments français.
COMEMF	: commandant de l'état-major de force.
COMEMF1	: commandant de l'état-major de force n° 1.
COMEMF3	: commandant de l'état-major de force n° 3.
COMFOR FDJ	: commandant les forces françaises à Djibouti.
COMFOR	: commandant des forces françaises.
COMFOR	: commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR/DJIB	: commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC	: commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR	: commandant la « <i>french maritime force</i> ».
COMFT	: commandant des forces terrestres.

COMIA	: commandement interarmées.
COMIGETRA	: commissaire général aux transports.
COMILI	: commandant militaire de l'Îlot Balard.
COMLE	: commandement de la légion étrangère.
COMSIC	: commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA	: général commandant le service militaire adapté.
COMSUP	: commandant supérieur.
CONC	: bureau concours.
CONC	: concours.
CONS	: conseiller.
CONSCOM	: conseiller communication.
CONSMIL	: conseiller militaire.
COORD	: coordination.
COS	: commandant des opérations spéciales.
CPA	: centre de production alimentaire.
CPB	: chef cellule performance budgétaire.
CPBUD	: chef du bureau pilotage budget.
CPCO	: centre de planification et de conduite des opérations.
CPDM	: chef du pôle défense mobilité.
CPE	: cadre professeur enseignement.
CPEOM	: centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES	: centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPG	: cadre professeur de groupe.
CPGA1	: cadre professeur du groupe A1.
CPGA1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe A1/2/3/4/5.
CPGA2	: cadre professeur du groupe A2.
CPGA3	: cadre professeur du groupe A3.
CPGA4	: cadre professeur du groupe A4.
CPGA5	: cadre professeur du groupe A5.
CPGB1	: cadre professeur du groupe B1.
CPGB1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe B1/2/3/4/5.
CPGB2	: cadre professeur du groupe B2.
CPGB3	: cadre professeur du groupe B3.
CPGB4	: cadre professeur du groupe B4.
CPGB5	: cadre professeur du groupe B5.
CPGC1	: cadre professeur du groupe C1.
CPGC1/2/3/4	: cadre professeur du groupe C1/2/3/4.
CPGC2	: cadre professeur du groupe C2.
CPGC3	: cadre professeur du groupe C3.
CPGC4	: cadre professeur du groupe C4.
CPGD1	: cadre professeur du groupe D1.
CPGD1/2/3/4	: cadre professeur du groupe D1/2/3/4.
CPGD2	: cadre professeur du groupe D2.
CPGD3	: cadre professeur du groupe D3.
CPGD4	: cadre professeur du groupe D4.
CPI	: cohérence des programmes interarmées.

CPIC	: commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.
CPILOT	: chef du pôle pilotage.
CPIS	: centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPO	: chef du pôle opérations.
CPRH	: chef du pôle ressources humaines.
CPSA	: conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPT EMA	: chef de participation terre de l'état-major des armées.
CPT-DRM	: chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.
CRCI	: centre de réalisation des capacités interarmées.
CRM	: commission des recours des militaires.
CRR	: corps de réaction rapide.
CRRE	: corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr	: corps de réaction rapide France.
CS	: chef de service.
CS	: chef du soutien.
CSC	: chef de service central.
CSD	: commandant en second.
CSEM	: centre sportif d'équitation militaire.
CSFA	: commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE	: centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM	: conseil supérieur de la fonction militaire.
CSFRS	: conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
CSGP	: chef de service de la gestion du personnel.
CSN	: centre du service national.
CSOA	: centre du soutien des opérations et des acheminements.
CSPP	: chef du service pilotage de la performance.
CSR	: chef du service réalisation.
CSRM	: conseil supérieur de la réserve militaire.
CSS	: chef du service stratégie.
CSS	: combat support service.
CSTM	: chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC	: centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTG	: centre de transmissions gouvernemental.
CTTS	: centre des transports et transits de surface.
CYBER	: cyberdéfense.
D	: directeur.
DA	: division d'application.
DA élèves officiers/officiers élèves	: division d'application élèves officiers/officiers élèves
DA	: délégué adjoint.
DA	: directeur adjoint.
DA	: division application.
DAF	: direction des affaires financières.
DAJ	: direction des affaires juridiques.
DAR	: délégué à l'accompagnement des restructurations.
DAS	: délégation aux affaires stratégiques.

DASSA	: directeur adjoint du service de santé des armées.
DAT	: détachement avancé des transmissions.
DC	: directeur central (ou direction centrale).
DC	: directeur central.
DC	: direction centrale.
DCA	: directeur central adjoint.
DCHN	: directeur des compétitions et du haut niveau.
DCSCA	: direction centrale du service du commissariat des armées.
DCSD	: directeur coopération de sécurité et de défense - général.
DCSD	: direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSEA	: direction centrale du service des essences.
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DE	: directeur de l'enseignement.
DELPAT	: délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DEP	: département.
DEP	: directeur des études et de la prospective.
DEPA	: directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI	: directeur des études et de la prospective infanterie.
DEPT	: département.
DESTIA	: direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.
DET	: détachement.
DETSID.	: détachement du service d'infrastructure de la défense.
DETSPE.	: détachement spécialisé.
DF LOG OPS	: directeur de la formation logistique opérationnelle
DF MVT RAV	: directeur de la formation mouvement ravitaillement
DF	: directeur de la formation.
DFA	: directeur de la formation artillerie.
DFB	: directeur de la formation blindée.
DFE	: directeur des formations d'élèves.
DFI	: directeur de la formation infanterie.
DG	: directeur général.
DGA	: délégation générale pour l'armement.
DGEA	: direction générale de l'économat des armées.
DGER	: directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF	: directeur général de la formation.
DGF	: directeur général de la formation.
DGFM	: directeur général de la formation militaire.
DGFM	: directeur général de la formation militaire.
DGGN	: direction générale de la gendarmerie nationale.
DGSCGC	: direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
DGSIC	: direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA	: division de l'information aéronautique.
DICOD	: délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM	: direction du commissariat en outre-mer.
DID	: directeur d'infrastructure de la défense.
DIR	: directeur.

DIRCAB	: directeur de cabinet.
DIRCAM	: direction de la circulation aérienne militaire.
DIRISI	: direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV	: directeur de la navigabilité.
DIRZON	: directeur zonal de protection et de sécurité de la défense.
DIV	: division.
DJI/DL	: Djibouti/détachement.
DL	: détaché de liaison.
DL	: directeur local.
DLAS	: direction locale de l'action sociale.
DLEM	: détachement de légion étrangère Mayotte.
DMA	: directeur des moyens d'appui.
DMD 01	: délégué militaire départemental de l'Ain.
DMD 02	: délégué militaire départemental de l'Aisne.
DMD 03	: délégué militaire départemental de l'Allier.
DMD 04	: délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.
DMD 05	: délégué militaire départemental des Hautes Alpes.
DMD 06	: délégué militaire départemental des Alpes maritimes.
DMD 07	: délégué militaire départemental de l'Ardèche.
DMD 08	: délégué militaire départemental des Ardennes.
DMD 09	: délégué militaire départemental de l'Ariège.
DMD 10	: délégué militaire départemental de l'Aube.
DMD 11	: délégué militaire départemental de l'Aude.
DMD 12	: délégué militaire départemental de l'Aveyron.
DMD 13	: délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.
DMD 14	: délégué militaire départemental du Calvados.
DMD 15	: délégué militaire départemental du Cantal.
DMD 16	: délégué militaire départemental de la Charente.
DMD 17	: délégué militaire départemental de la Charente Maritime.
DMD 18	: délégué militaire départemental du Cher.
DMD 19	: délégué militaire départemental de la Corrèze.
DMD 21	: délégué militaire départemental de la Côte d'Or.
DMD 22	: délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.
DMD 23	: délégué militaire départemental de la Creuse.
DMD 24	: délégué militaire départemental de la Dordogne.
DMD 25	: délégué militaire départemental du Doubs.
DMD 26	: délégué militaire départemental de la Drome.
DMD 27	: délégué militaire départemental de l'Eure.
DMD 28	: délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.
DMD 29	: délégué militaire départemental du Finistère.
DMD 2A	: délégué militaire départemental de la Corse du Sud.
DMD 2B	: délégué militaire départemental de la Haute Corse.
DMD 30	: délégué militaire départemental du Gard.
DMD 31	: délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.
DMD 32	: délégué militaire départemental du Gers.
DMD 33	: délégué militaire départemental de la Gironde.

DMD 34 : délégué militaire départemental de l'Hérault.
DMD 35 : délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.
DMD 36 : délégué militaire départemental de l'Indre.
DMD 37 : délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.
DMD 38 : délégué militaire départemental de l'Isère.
DMD 39 : délégué militaire départemental du Jura.
DMD 40 : délégué militaire départemental des Landes.
DMD 41 : délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.
DMD 42 : délégué militaire départemental de la Loire.
DMD 43 : délégué militaire départemental de la Haute Loire.
DMD 44 : délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.
DMD 45 : délégué militaire départemental du Loiret.
DMD 46 : délégué militaire départemental du Lot.
DMD 47 : délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.
DMD 48 : délégué militaire départemental de Lozère.
DMD 49 : délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.
DMD 50 : délégué militaire départemental de la Manche.
DMD 51 : délégué militaire départemental de la Marne.
DMD 52 : délégué militaire départemental de la Haute-Marne.
DMD 53 : délégué militaire départemental de la Mayenne.
DMD 54 : délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.
DMD 55 : délégué militaire départemental de la Meuse.
DMD 56 : délégué militaire départemental du Morbihan.
DMD 57 : délégué militaire départemental de la Moselle.
DMD 58 : délégué militaire départemental de la Nièvre.
DMD 59 : délégué militaire départemental du Nord.
DMD 60 : délégué militaire départemental de l'Oise.
DMD 61 : délégué militaire départemental de l'Orne.
DMD 62 : délégué militaire départemental du Pas de Calais.
DMD 63 : délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.
DMD 64 : délégué militaire départemental des Pyrénées
DMD 65 : délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.
DMD 66 : délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.
DMD 67 : délégué militaire départemental du Bas-Rhin.
DMD 68 : délégué militaire départemental du Haut-Rhin.
DMD 69 : délégué militaire départemental du Rhône.
DMD 70 : délégué militaire départemental de la Haute-Saône.
DMD 71 : délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.
DMD 72 : délégué militaire départemental de la Sarthe.
DMD 73 : délégué militaire départemental de la Savoie.
DMD 74 : délégué militaire départemental de la Haute Savoie.
DMD 75 : délégué militaire départemental de Paris.
DMD 76 : délégué militaire départemental de la Seine-maritime.
DMD 77 : délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.
DMD 78 : délégué militaire départemental des Yvelines.
DMD 79 : délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.

DMD 80	: délégué militaire départemental de la Somme.
DMD 81	: délégué militaire départemental du Tarn.
DMD 82	: délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.
DMD 83	: délégué militaire départemental du Var.
DMD 84	: délégué militaire départemental du Vaucluse.
DMD 85	: délégué militaire départemental de la Vendée.
DMD 86	: délégué militaire départemental de la Vienne.
DMD 87	: délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.
DMD 88	: délégué militaire départemental des Vosges.
DMD 89	: délégué militaire départemental de l'Yonne.
DMD 90	: Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.
DMD 91	: délégué militaire départemental de l'Essonne.
DMD 92	: délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.
DMD 93	: délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.
DMD 94	: délégué militaire départemental du Val-de-Marne.
DMD 95	: délégué militaire départemental du Val-d'Oise.
DMD	: délégué militaire départemental.
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DO	: directeur des opérations.
DOC	: doctrines.
DOC	: documentation.
DP	: chef de la division des parcs.
DPCF	: directeur de la prospective et de la coordination de la formation.
DPEG	: division prospectives et études générales.
DPPSN	: direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DPSD	: directeur de la protection et de la sécurité de la défense.
DPSD	: direction de la protection et de la sécurité de la défense.
DPT	: département.
DRAT	: délégué aux réserves de l'armée de terre.
DRES	: délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD	: direction des ressources humaines du ministère de la défense.
DRM	: directeur du renseignement militaire.
DS	: directeur scientifique.
DSAE	: directeur de la sécurité aéronautique d'État.
DSAE	: direction de la sécurité aéronautique d'État.
DSC	: département de soutien du contrôle.
DSEZP	: sous-direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.
DSMA	: détachement du service militaire adapté.
DSN AIS	: directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.
DSN	: direction du service national.
DSN-Fr	: détachement de soutien national France.
DSP	: district de sûreté portuaire.
DT/33e RIMa	: détachement terre/33e régiment d'infanterie de marine.
DTA	: division technique et aéromobilité.

E	: élèves.
E	: enseignement.
EA	: école d'artillerie.
EA	: espace aérien.
EA	: euratlantique.
EA/DIRCAM	: espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.
EAAT	: escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAM	: école d'administration militaire.
EAM	: élèves de l'école d'administration militaire.
EAU	: Émirats Arabes Unis.
EC	: école de cavalerie.
ECA	: école des commissaires des armées.
ECP	: école de plongée.
ECP	: enseignement coordination partenariats.
ECPAD	: établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG	: école de guerre.
EDIACA	: établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EE	: études-évaluations.
EEM	: école d'état-major.
EEM	: études de l'école d'état-major.
EFA	: école franco allemande.
EFA	: école franco-allemande-formation Tigre.
EFMQ	: école des fourriers de la marine de Querqueville.
EG	: école du génie.
EG	: études générales.
EGEN	: école du génie.
EGES	: études générales et de l'encadrement supérieur.
EGI	: établissement géographique interarmées.
EH Cazaux	: escadron d'hélicoptères à Cazaux.
EI	: école de l'infanterie.
EID	: établissement d'infrastructure de la défense.
EIS	: école interarmées des sports.
EISOS	: équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
ELV	: élève.
ELV	: élèves.
EM	: école du matériel.
EM	: état-major.
EM/BFA	: état-major de la brigade franco-allemande.
EMAI	: équipements-maintenance.
EMAT	: état-major de l'armée de terre.
EMB.	: écoles militaires de Bourges.
EMD	: écoles militaires de Draguignan.
EMF1	: état-major de force n° 1.
EMHM	: école militaire de haute montagne.

EMIA	: école militaire interarmes.
EMIA	: état-major interarmées.
EMIA-FE	: état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMO	: état-major opérationnel.
EMOT	: état-major opérationnel terre.
EMP	: emploi.
EMP	: état-major particulier.
EMS	: écoles militaires de Saumur.
EMS	: enseignement militaire supérieur.
EMSD	: état-major de soutien défense.
EMSOME	: école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSST	: enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
EMZ	: état-major de zone.
EMZD	: état-major de zone de défense.
ENE	: école nationale d'équitation.
ENSIETA	: école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSIM	: école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ENSOA	: école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM	: école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EO	: enseignement opérationnel.
EOFIA	: élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
EP BAT RES IDF	: échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.
EP	: environnement des programmes.
EPM	: établissement principal des munitions.
ES2P	: étude-synthèses-prospective-pilotage.
ESCA	: établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC	: écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
ESIA	: échelon social interarmées.
ESID	: établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESM	: école spéciale militaire.
ESN	: établissement du service national.
ESORSEM	: école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
Et	: études.
ETAP	: école des troupes aéroportées.
ETLO	: commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle.
ETLO	: école du train et de la logistique opérationnelle.
ETLAN	: commandant l'école des transmissions.
ETRN	: école du train.
ETRS	: général commandant l'école des transmissions.
EXPL	: exploitation.
EXT	: extérieures.
FAA	: forces armées aux Antilles.
FAG	: forces armées en Guyane.
FANC	: forces armées de la Nouvelle-Calédonie.
FANC	: forces armées en Nouvelle-Calédonie.
FAO	: formation assistée par ordinateur.

FAPF	: forces armées en Polynésie française.
FAPF	: forces en Polynésie française.
FAZSOI	: forces armées dans la zone Sud de l'Océan Indien.
FAZSOI	: forces armées de la zone Sud de l'Océan Indien.
FBH	: <i>french branch head</i> .
FDJ	: françaises à Djibouti.
FEAU	: françaises aux Émirats arabes unis.
FFDJ	: forces françaises à Djibouti.
FFDJ	: forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU	: forces armées aux Émirats arabes unis.
FFEAU	: forces françaises aux Émirats arabes unis.
FFECSA	: forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.
FFG	: forces françaises au Gabon.
FIN	: finances.
FM	: fonction militaire.
FMR	: <i>french military representation</i> .
FN	: forces nucléaires.
FORM	: formation.
FORMISC	: formations militaires de la sécurité civile.
FOS	: forces et organismes de soutien.
FR	: France.
FS	: formation spécifique.
FSI	: forces, du soutien et des systèmes d'information.
FUS	: fusionneur.
G. IAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GA	: général adjoint.
GA	: groupement d'application.
GA	: groupement d'application.
GABDEF	: chef du groupement administratif de la base des éléments français.
GACE	: général adjoint au directeur et commandant les écoles.
GAD	: général adjoint.
GAE.	: général adjoint engagements.
GAL	: général adjoint.
GAL	: général.
GAM	: général adjoint major.
GAMSTAT	: groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GCO	: groupement de coopération opérationnelle.
GDA-CE	: général directeur adjoint et commandant des écoles.
GEN INSPECT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GEST	: gestion des corps.
GESTPERS	: gestion du personnel.
GI	: groupement interarmées
GMHM	: groupe militaire de haute montagne.
GMP	: gouverneur militaire de Paris.
GMRHC	: gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GOUV	: gouvernance.

GOUV	: gouverneur.
GP	: gestion patrimoine.
GPT BSPP	: 3e groupement incendie de la brigade de sapeurs pompiers de Paris.
GPT	: groupement.
GR	: groupement.
GRH-FCDI	: gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.
GRLE	: groupement de recrutement de la légion étrangère.
GRS	: groupement de recrutement et de sélection.
GS	: groupement de soutien.
GSBdD	: groupement de soutien de base de défense.
GSMA	: groupement du service militaire adapté.
GSPI	: groupement de soutien du personnel isolé en non-activité ou détaché
GTIFN	: groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.
Guyane/DL	: Guyane/détachement.
GX	: généraux.
HCECM	: haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HFDS	: haut fonctionnaire de sécurité et de défense - conseiller militaire MINEFI.
HNI	: hôtel national des Invalides.
IA	: interarmées.
IAN	: inspection des armements nucléaires.
IAT	: inspecteur de l'armée de terre.
IDA	: inspecteur des armées.
IDA	: inspection des armées.
IDF	: Île de France.
IGAT	: inspecteur général des armées-terre.
IGAT	: inspection générale des armées - terre.
IGAT	: inspection générale des armées-terre.
IGGN	: inspection générale de la gendarmerie nationale.
IIC	: inspection des installations classées.
ILO	: Île Longue.
INES/PN	: implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
INF	: infanterie.
INFO	: information.
INS	: instruction.
INSP	: inspecteur.
INTERN	: internationale.
INV	: Invalides.
INV	: investissement.
IMID	: ingénieur militaire d'infrastructure de la défense.
IPRH	: ingénierie des processus ressources humaines.
IRSEM	: institut de recherche stratégique de l'école militaire.
ITA	: inspecteur du travail dans les armées.
ITID	: inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JCE	: <i>joint chief engineer.</i>
JFC	: <i>joint force command.</i>
JFHQ	: <i>joint force headquarters.</i>

JUROPS	: juridique opérationnelle.
LCL CM	: lieutenant colonel chargé de mission
LCL	: lieutenant-colonel.
LH	: légion d'honneur.
LM	: lycée militaire.
LOG	: logistique.
LTN	: lieutenant.
MA	: maîtrise des armements.
MA	: mission des achats.
MAP	: mission d'aide au pilotage.
MAT	: mission d'appui à la transformation.
MCCE	: multinational coordination centre Europe.
MCOT	: maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.
MCPGM	: mission du centenaire de la première guerre mondiale.
MCR	: marketing et communication de recrutement.
MDR	: militaire du rang.
MEDEF	: mouvement des entreprises de France.
MÊLÉE	: mêlée.
MF	: moyens et finances.
MG	: major général.
MGA	: major général des armées.
MGAT	: major général de l'armée de terre.
MIADGM	: mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.
MICAM	: mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MILI	: militaire.
MINOM	: militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.
MMA	: maintenance des matériels aéronautiques.
MML	: mission militaire de liaison.
MMT	: maintenance des matériels terrestres.
MOY	: moyens.
MRI	: missions des relations internationales.
MRO	: chef de la mission de reconversion des officiers.
MVT RAV	: mouvement ravitaillement.
N	: Nord.
N1	: notation en premier ressort.
N2	: notation en deuxième ressort.
NADEFCOL	: <i>NATO defense college (collège de défense de organisation du traité de l'Atlantique Nord.).</i>
NAHEMA	: <i>NATO helicopter management agency.</i>
NAMSA	: <i>NATO maintenance and supply agency (agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement).</i>
NAT	: national.
NATO	: <i>North Atlantic Treaty Organization.</i>
NC	: Nouvelle-Calédonie.
NC/DL	: Nouvelle-Calédonie/détachement.
NE	: Nord-Est.
NEDEX	: neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs.
NI	: notation intermédiaire.

NLR	: national liaison representative.
NMR	: <i>national military representative.</i>
NO	: Nord-Ouest.
NPR	: notés en premier ressort.
NSE	: <i>national support element.</i>
OA	: officier adjoint.
OAMGA	: officier adjoint au major général des armées.
OBS	: observation.
OCCAR	: organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI	: officier communication information.
OCOM	: officier communication.
OE	: officier d'échange.
OFF ELV	: officiers élèves
OFF	: officier.
OG	: officier général.
OGA	: officier général adjoint.
OGRI SOUTEX	: officier général relations internationales.
OGRIM	: officier général relations internationales militaires.
OGX	: officiers généraux.
OGZDS	: officier général de la zone de défense et de sécurité.
OGZS	: officier général de la zone de soutien.
OL	: ordre de la libération.
OLI	: officier de liaison.
OLIA	: officier de liaison interarmées.
OM CIRFA OM	: formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées - Outre-mer.
OM	: outre-mer.
OME	: outre-mer et étranger.
OPEX	: 2 x 6 mois.
OPS	: opérationnelle.
OPS	: opérations.
ORA	: officier référent d'armées.
ORG	: organique.
ORH	: organisation.
OSA	: officier supérieur adjoint.
OSC/E	: officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P	: officier sous contrat pilote.
OSC/S	: officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE	: organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
OTAN	: organisation du traité de l'Atlantique Nord.
P	: pensions.
PAR TER	: participation terre.
PARCS	: parcs.
PC	: personnel civil.
PCA	: pôle commandement des armées.
PCMUE	: président du comité militaire de l'Union européenne.

PEP	: politique, des études et de la prospective.
PERF	: performance.
PFAF	: plateforme achats-finances.
PFC	: personnel finances capacités.
P-FUS	: pré-fusionneur.
PIAM	: pôle interarmées du traitement du danger des munitions et explosifs.
PIT	: personnel isolé terre.
PLANS	: plans.
PLUS 1	: plus un.
PMAS	: pôle ministériel de l'action sociale.
PN	: premier notateur.
PNM	: prytanée national militaire.
POL	: politique.
PP	: plans-programmes.
PPE	: plans, programmation, évaluation.
PR	: pilotage des risques.
PR	: présidence de la République.
PRB	: groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.
PREPA	: préparation.
PRÉPAVENIR	: cellule préparation de l'avenir.
PRH	: pilotage des ressources humaines militaires et civiles.
PROMOS	: promotions.
PS	: performance-synthèse.
PSMP	: pôle stratégie militaire et prospective.
PSO	: président des sous-officiers.
PTFRH	: projets de transformation de la fonction ressource humaines.
QG	: quartier général.
RAM	: régiment d'artillerie de montagne.
RAMa	: régiment d'artillerie de marine.
RAV	: ravitaillement.
RDC	: reard detachment command » (chef de division).
RE	: régiment étranger.
REC	: recrutement.
RED	: réflexion expérimentation développement.
REG	: régional.
REG	: réglementation.
REG/DIRNAV	: réglementation de la direction de la navigabilité.
REJ	: réglementation études juridiques.
RENS	: renseignement.
REPDEF	: représentant français.
REPETRAN	: représentation des étrangers.
REPFRANCE	: représentant français.
REPMIL	: représentation militaire.
REPREMIL	: représentation militaire à l'étranger.
RE-RI	: relations extérieures-relations internationales.
RÉSERVE	: bureau réserve.

RGa	: régiment du génie de l'air.
RH	: ressources humaines.
RI	: internationales.
RICM	: régiment d'infanterie chars de marine.
RIMa	: régiment d'infanterie de marine.
RIMaP	: régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.
RIMaP	: régiment d'infanterie de marine du Pacifique.
RMAT	: régiment du matériel.
RMED	: régiment médical.
RMF	: représentant militaire français.
RMMT	: responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT	: régiment de marche du Tchad.
RPIMa	: régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC	: régiment de soutien du combattant.
RSMA	: régiment du service militaire adapté.
RSMA-G	: régiment du service militaire adapté de la Guyane.
RSMA-GUA	: régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.
RSMA-M	: régiment du service militaire adapté de la Martinique.
RSMA-NC	: régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.
RSMA-PF	: régiment du service militaire adapté de Polynésie française.
RSMA-R	: régiment du service militaire adapté de la Réunion.
RSV	: réserve.
S	: Sud.
S/C	: sous-chef.
S/CEM	: sous chef d'état-major.
SA	: second adjoint.
SA	: surveillance et audit.
SA/DIRCAM	: surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.
SAG	: service de l'administration générale.
SALCC	: <i>strategic air lift coordination cell</i> .
SAP	: service d'administration du personnel.
SASF	: service d'architecture des systèmes de forces.
SAT	: satellites.
SCA	: service du commissariat des armées.
SCEM	: sous-chef d'état-major.
SCI	: service central ingénierie.
SCM	: service central marchés.
SCOE	: service central opérations exploitation.
SD	: sous-directeur.
SDAF	: sous-direction achats finances
SDAS	: sous-directeur de l'action sociale.
SDBC	: sous-directeur des bureaux des cabinets.
SDBFC	: sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC	: sous-directeur clients.
SDC	: sous-directeur contrats.
SDC	: soutien du combattant.

SDCI	: sous-direction contre-ingérence.
SDCNE	: sous-directeur des centres nationaux d'expertises.
SDEP	: sous-directeur études et politique.
SDF	: sous-direction de la formation.
SD-FCDI	: sous-directeur finances, contrôle et droits individuels.
SDG	: sous-direction gestion.
SDIR 1	: sous-directeur 1.
SDIR	: sous-directeur.
SDIRC	: sous-directeur clients de la direction centrale.
SDIRR	: sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS	: sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRSSI	: Sous-directeur des systèmes sécurité de l'information de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
SDK	: centre national d'appui à distance.
SDPO	: sous-directeur du pilotage opérationnel.
SDPR	: sous-directeur pilotage et réglementation.
SDPRHF	: sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.
SDR	: sous-direction recrutement.
SDRM	: sous-direction ressources management
SDS	: sous-directeur stratégie.
SDSI	: sous-directeur systèmes d'information.
SDSR	: sous-direction de la stratégie et des ressources.
SDSSI	: sous-directeur sécurité des systèmes d'information.
SDTL	: sous-directeur technique et logistique.
SE	: Sud-Est.
SEA	: service des essences des armées.
SEC	: secrétariat.
SECT	: section.
SÉCU	: sécurité.
SEDACM	: secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.
SEEAD	: service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.
SEEM	: section équestre de l'école militaire.
SEM	: sports équestres militaires.
SESU	: service exécutant de la solde unique.
SF	: soutien, finances.
SG	: secrétaire général.
SGA	: secrétariat général pour l'administration.
SGDSN	: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.
SGEM	: secrétaire général de l'état-major.
SGP	: service de gestion du personnel.
SHD	: service historique de la défense.
SI	: systèmes d'information.
SIAé	: service industriel de l'aéronautique.
SIC	: systèmes d'information et de communication.

SICO	: service ingénierie conception opération.
SID	: service d'infrastructure de la défense.
SIMMAD	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestre.
SIMU	: service interarmées des munitions.
SIRH	: système d'information des ressources humaines.
SIRPAT	: service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SLC	: service local du contentieux.
SLT	: sous-lieutenant.
SMA	: service militaire adapté.
SMCO	: service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN	: section nationale de mise en formation nationale.
SMITer	: service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI	: service ministériel opérateur des droits individuels.
SMSIF	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement.
SMSIF-RH	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines
SNR	: senior national representative.
SO chancellerie IA	: sous-officier chancellerie interarmées.
SO	: Sud-Ouest.
S-O	: sous-officier.
SOC	: sous-officier de carrière.
SOUS DIR	: sous-directeur.
SOUT	: soutien.
SOUTEX	: soutien aux exportations .
SOUTIEN	: soutien.
SP	: secrétariat permanent.
SPAC	: service parisien de soutien de l'administration centrale.
SPCMI	: secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.
SSA	: service de santé des armées.
SSLT	: service spécialisé de la logistique et du transport.
ST CYR	: Saint-Cyr.
STAG	: stagiaires français de l'école de guerre en scolarité.
STAT	: section technique de l'armée de terre.
STBFT	: service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI	: service du transit militaire interarmées.
SYNTH	: synthèse.
TAAF	: terres australes et antarctiques françaises.
TACT	: tactique.
TC	: temps de commandement.
TCOS	: temps de commandement d'officier supérieur.
TCUE	: temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC 1	: tête de chaîne n° 1.
TDC 2	: tête de chaîne n° 2.
TDC	: tête de chaîne.
TE	: titre étranger.

TR	: temps de responsabilité.
TRAIT	: officier traitant.
TRS	: transmissions.
TT	: transport (s) terrestres (s).
UAF	: unité d'appui à la formation.
UE	: Nations unies.
UE	: Union européenne.
UFV	: chef de l'unité française de vérification.
UIISC 1	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.
UIISC 5	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.
UIISC 7	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.
UIISC	: unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.
USCENTCOM	: united states central command.
USID	: unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
USJFCOM	: <i>united states joint forces command.</i>
VEG	: Valéry Giscard d'Estaing.
ZDS	: zone de défense.
ZON	: zonale.
ZT	: zone terre.
ZTIDF	: zone terre île de France.
ZTNE	: zone terre Nord-Est.
ZTNO	: zone terre Nord-Ouest.
ZTSE	: zoneterre Sud-Est.
ZTSO	: zone terre Sud-Ouest.